



CENTRE D'ETUDES, DE RECHERCHE ET DE FORMATION INSTITUTIONNELLE DU SUD-EST
65, ch. Gilbert Charmasson 13016 Marseille 04 91 46 17 05 cerfise @wanadoo.fr

Programme de recherche Vieillesse de la population et Habitat

Les usages de l'habitant vieillissant, Espace pour la rencontre des acteurs

Rapport Final

Février 2009

MAPA N° : F06.25 (0600410)

Affaire suivie par Michel TEULE

Plan urbanisme Construction Architecture

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du
Territoire

Ministère du Logement et de la Ville

Recherche réalisée avec la collaboration de :

Anne-Laure BONNET

Carole BOUDONG

Jocelyne MOREL

Chloé VIARD

PARTIE I : Vivre en ville en vieillissant

1. Les groupes de population observés

2. Les territoires d'observation

2.1 Cannes : La Bocca nord, le Suquet

2.2 Arles : la cité des Alyscamps

2.3 Marseille : le Bassin de Séon

3. Le territoire des pratiques

3.1 Vivre en ville

3.2 Vivre dans son quartier

3.2.1 Confort urbain et qualité des déplacements

3.2.2 Commerces et services de proximité, facteurs de qualité de « l'entourage »

3.2.3 L'espace public support de vie sociale

3.2.4 La vie associative entre ouverture aux autres et renfermement sur l'âge

3.3 Vivre chez soi

3.4 Les mobilités résidentielles

3.4.1 Dans le parc privé

3.4.2 Dans le parc social

4. Aides au maintien à domicile et personnes vieillissantes modestes et pauvres

4.1 Amélioration de l'habitat

4.1.2 L'anticipation du changement

4.1.3 Les aides à l'adaptation

4.1.4 Les aides à domicile

4.1.5 La coordination des acteurs

4.1.6 Le vieillissement entre maladie et désocialisation ?

PARTIE II : Décaler le regard

5 Une tentative de coordination des approches à partir de l'habitat et non de la santé ?

5.1 Une OPAH en milieu rural

5.2 Evaluation du volet « maintien à domicile » par les bénéficiaires

PARTIE III : Mise en discussion

Page 53

6. Logement des personnes vieillissantes et action publique : sortir des approches sectorielles

6.1 Elaboration du débat

6.1.1 Rapide point de méthode

6.1.2 Synthèse du tour de table

6.1.3 Schéma d'organisation

6.2 Production de la ville : changer de culture et de méthode

6.2.1 Le projet urbain

6.2.2 Adaptation des logements et mobilité résidentielle

6.2.3 Aménagement et animation de la ville

6.2.4 Segmentation des politiques et approche systémique

6.3 Connaître les habitats et les habitants

6.4 Expériences, solidarités et modèles résidentiels ?

6.4.1 Les foyers-logements une réponse particulière au désir de vivre chez soit

6.4.2 Logement et solidarité inter générationnelle

6.4.3 Promouvoir le rapprochement des générations

6.5 Les organismes HLM face au vieillissement

Page 70

7. Les enjeux sociaux du vieillissement de la population

Page 73

ANNEXE Participants au groupe de discussion

« Un homme vieux qui ne sort plus de chez lui parce qu'il ne peut facilement remonter cinq étages sans ascenseur, parce qu'il n'y a pas de commerces alimentaires à moins d'un kilomètre, parce qu'il n'y a pas de lieux dans son quartier où il peut rencontrer ses pairs : est-ce lui qui ne s'adapte pas ? Le prétendre serait jouer une version toute moderne de la fable *Le renard et la cigogne* où celle-ci reprochait au renard d'être trop vieux pour s'adapter et manger dans un vase. » (p 60)

« L'essentiel est ici de comprendre que l'adaptation étant toujours un processus d'ajustement entre une personne et son environnement, un environnement incapable de s'ajuster aux personnes qui y vivent les contraint, peu à peu, à ne plus utiliser ni exprimer leur autonomie. » (p 113)

GINESTE Y., PELLISSIER J., 2007, *Humanitude, Comprendre la vieillesse, prendre soin des Hommes vieux*, Paris, Armand Collin

Problématique et organisation de la démarche

Cette recherche-action vise à interroger le système de prise en charge de la vieillesse à partir d'un débat initié entre acteurs de terrain issus de différents milieux professionnels et institutionnels. Ce débat a été alimenté par un travail d'observation et de questionnement du vécu des personnes vieillissantes modestes et pauvres dans la ville, leur habitat et son environnement social et urbain.

La logique de la démarche repose sur un postula général, celui que les questions posées par l'augmentation de la proportion de personnes âgées ne se résument pas à des problématiques d'assistance et de politiques sociales ou de santé, de financement des retraites et du minimum vieillesse ou de développement d'emplois de services dédiés.

Certes tout ceci est nécessaire mais en entrant dans la compréhension des phénomènes liés au vieillissement de la population par l'une ou l'autre de ces questions, le risque pour les politiques publiques est de se limiter à la promotion d'une somme d'approches spécifiques, une collection d'offres d'aides ou d'accompagnement au vieillissement destinée chacune à répondre à un type de besoin indépendamment des autres. Tout particulièrement, s'il s'agit de favoriser le maintien à domicile, le risque est d'oublier l'habitat au sens large : un environnement urbain et social, une insertion dans un territoire, les moyens pour s'y déplacer afin d'accéder aux ressources et de maintenir et développer des échanges. Tout un système complexe pouvant être propice, justement, à une qualité de vie. Celle-ci, et quelque soit le niveau économique des personnes, pouvant être décrite a minima comme : être chez soi dans son quartier, sa ville, son village, y vivre en se sentant en sécurité. Ce qui somme toute ne concerne pas seulement la part vieillissante de la population mais bien son ensemble.

Cependant, face à la simple augmentation numérique des personnes âgées, il est légitime d'interroger si ce phénomène ne fait pas émerger de nouveaux besoins sociaux ? Et ce faisant, interroger aussi s'il peut renouveler ou non et comment, l'ensemble du système d'intervention à destination de la vieillesse et plus généralement les politiques d'aménagement et de gestion de la ville.

Ceci peut apparaître une gageure alors que les habitudes institutionnelles et les cloisonnements disciplinaires sont tenaces. Mais dans une période où le paradigme du développement durable semble devoir pénétrer l'action publique et la mise en œuvre des politiques sectorielles, certains dépassements sont possibles. Au premier rang de ceux-ci nous mettrions volontiers le manque de coordination d'acteurs qui, travaillant en direction des mêmes catégories de la population, appartiennent à des institutions et des mondes professionnels différents. Pour ce faire, plutôt que de mettre en confrontation les décideurs locaux¹, nous avons privilégié l'approche « terrain » celle des « ingénieurs », c'est à dire des animateurs des actions au jour le jour qui, par leur connaissance pratique, sont aussi ceux qui alimentent la réflexion stratégique au sein de leurs institutions. Afin que chacun rencontre d'autres, qu'ensemble ils mènent une discussion sans a priori, nous avons établi un espace de débat ancré sur le concret des pratiques professionnelles. Ainsi, avec pour objectif d'initier un travail d'élaboration d'une culture commune, un groupe pluridisciplinaire (architecture, urbanisme, santé, action social, habitat, aménagement...) a été réuni à l'échelle régionale (Provence Alpes Côtes d'Azur) et locale (Marseille et les Bouches-du-Rhône). (La synthèse des débats conduits constitue la troisième partie de ce rapport).

Chacun a apporté sa propre expertise, sa propre expérience dans une volonté de s'enrichir au contact des autres. Mais, pour tous, la première « expertise » utile a été celle de la population vieillissante de son vécu dans la ville, de ses relations aux institutions, de ses projections. Celle-ci a été apportée à la réflexion des acteurs à travers les éléments recueillis et construits au cours d'enquêtes de terrain réalisées à Arles, Cannes, Marseille et en Gironde. (Les résultats de ces enquêtes qualitatives² constituent la première partie de ce rapport).

¹ Tel que nous l'avons fait, par exemple, sur la question de l'occupation sociale du parc privé des logements. Cf. : *Des marges aux interstices, quelles nouvelles stratégies d'acteurs sur le marché de l'habitat*, Programme de recherche « Nouveaux modes d'accès et d'occupation du logement », Plan Urbanisme Construction Architecture, 2000

² A l'exception du travail réalisé en Gironde qui est restitué spécifiquement en partie 2).

A l'articulation entre ces deux restitutions réside une approche du système institutionnelle de prise en charge des questions touchant à la vieillesse à travers ce qui peut être observé particulièrement dans le Département des Bouches du Rhône, mais aussi sur le territoire du Pays Haut de l'Entre Deux Mers, en Gironde. Les pratiques en cours sur ce dernier territoire ont été retenues en tant que point d'appui permettant de mettre à distance les effets des contextes locaux observés en Provence Alpes Côte d'Azur dans la mesure où, là, dans une tentative de rapprochement des territoires institutionnels, se développe un partenariat opérationnel entre acteurs de la santé, du social et du logement. Cette tentative de décloisonnement entre acteurs appartenant à des institutions différentes et n'ayant pas une tradition de travail partagé apparaissait utile à verser au débat.

PARTIE I

Vivre en ville en vieillissant

1. Les groupes de population observés

Pour comprendre ce qui dans le fait urbain³ contribue à aider chacun à vieillir chez soi, nous nous sommes allés à la rencontre de personnes vieillissantes dans leur quartier. Mais bien sûr « la population vieillissante » n'est pas donnée en elle-même, elle n'est pas une catégorie sociale précise. Ce vocable cache de grandes différences de situations démographiques, sociales, économiques. Certaines personnes âgées sont vaillantes et pleine d'entrain physique, d'autres ont des difficultés à se déplacer et ce n'est pas toujours fonction de l'âge. Les histoires de vies ne sont pas toutes bâties sur un même schéma, les projections d'avenir peuvent être bien différentes. Pour limiter cette hétérogénéité qui rendrait difficile un travail d'analyse qualitative, nous avons choisi de centrer notre regard sur des personnes âgées de 70 ans et plus plutôt « modestes ou pauvres ». Ce dernier critère économique et social est défini par le plafond de ressources que retient l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat pour l'attribution d'aides. L'éventail reste large. Disons que notre population est constituée plutôt d'anciens ouvriers, employés du commerce ou de maison. Certains perçoivent une retraite qui leur « *permet de faire face* »⁴ d'autres simplement le minimum vieillesse ou la pension de réversion de leur conjoint décédé (des femmes en principe). De fait, dans cette part de la population retraitée, les femmes seules, principalement les veuves, sont les plus mal loties. Alors, chacune, mais quelques hommes aussi, doit faire preuve d'adaptabilité, d'ingéniosité pour survivre avec un confort minimum. (« *De toute façon il n'y a que moi à nourrir et je ne mange pas beaucoup* »). Ces « bricolages » sont des pratiques qui leur sont spontanées depuis longtemps, depuis tout le temps. Les générations les plus âgées ont grandi dans le rejet du gaspillage, la recherche du produit au moindre coût. A moins de ne pouvoir se déplacer, aucune ou aucun des plus précaires ne rechigne à faire de long trajet (en bus, le plus souvent) pour aller vers les magasins les moins chers.

Le choix d'observer, de rencontrer et d'interroger cette part de la population a été dicté, tout en sachant que les contextes historiques sont très différents, par l'hypothèse d'un futur possible : la fin proche (moins d'une décennie ?) de la domination des retraités « aisés » qui laisseront leur prédominance à des retraités de plus en plus impécunieux, voire, avec le retardement de l'âge de la retraite, à de vieux travailleurs pauvres. Retenir ce scénario impose dès à présent des questions de fond pour notre organisation sociale, et tout particulièrement celle de la place des « aînées ». Doit-on /peut-on les reléguer dans une sphère autonome, déconnectée des réalités en jeu et de l'histoire qui se fait ? Ne peut-on pas et comment les réintégrer dans l'ensemble du corp social, avec quels objectifs et pour quels enjeux ? Sans prétention, une telle alternative est celle d'un choix de société : si le paradigme du développement durable est pris au sérieux, il convient d'interroger le fait que les aînés sont partie intégrante de l'avenir de l'humanité.

Au point de départ de notre recherche, nous n'avions pas formulée une telle interrogation prospective. L'intuition était là pourtant qui disait qu'il est nécessaire d'interroger les plus âgés parmi nous, et précisément les plus âgés modestes et pauvres, sur leur parcours de vie, sur leur vie quotidienne sur leur projet de vie pour comprendre certains des enjeux de notre propre devenir.

³ Par « fait urbain », nous entendons un système complexe et solidaire qui englobe : structure du parc immobilier, moyens de transport et des déplacements, espaces publics, équipements publics et privés, services et ressources, tout autant que liens sociaux, relations de voisinage, réseaux familiaux ou amicaux...

⁴ Les passages en italique et entre guillemets renvoient à des propos entendus au cours des enquêtes.

2. Les territoires d'observation

Outre l'évaluation d'une OPAH « personnes âgées » réalisée en Gironde⁵, notre exploration s'est concentrée sur trois lieux spécifiques. Tout d'abord, le 16^{ème} arrondissement de Marseille pour sa tradition de peuplement ouvrier et l'importance numérique des petits propriétaires peu fortunés, voire impécunieux. Ensuite, la ville de Cannes en considérant à la fois son quartier de concentration de l'habitat social, la Bocca nord, et un espace central et historique, le Suquet, qui est un quartier d'anciens travailleurs portuaires. Enfin, dans la ville d'Arles, un petit ensemble de logements sociaux qui, dans le quartier des Alyscamps (un ensemble résidentiel de l'OPAC Sud) en bordure du centre ville accueille une population modeste et pauvre dont des personnes âgées. Donc, nous le voyons, aucun lieu dédié aux personnes âgées, mais des espaces où, en proportion, elles sont souvent devenues plus présentes que dans l'ensemble des quartiers de ville :

Classe d'âges	Marseille 16°	Tout Marseille
+ de 65 ans	25 %	17,2 %

Classe d'âges	Cannes	France entière
+ de 75 ans	17,9 %	7,7 %
60 à 74 ans	19,6 %	13,6 %

Classe d'âges	Alyscamps	Arles	OPAC Sud
+ de 75 ans	21,5 %	8,7 %	8,1 %
60 à 74 ans	10,8 %	11,3 %	12,4 %

Les personnes vieillissantes modestes et pauvres, comme les autres, ont des besoins, des envies de consommation, de loisirs, de relations dont les modes de satisfaction dépendent, outre de l'histoire de chacun, de l'environnement urbain dans lequel elles habitent. Il est une évidence que la qualité de cet environnement influe sur la qualité de vie quotidienne, la notion d'environnement étant prise dans un sens large incluant la proximité et l'éloignement, le territoire des pratiques, la possibilité et les moyens de la mobilité, les relations sociales. C'est ce que nous avons cherché à observer dans ces trois villes, proches régionalement mais contrastées tant dans leur organisation spatiale que sociale et économique.

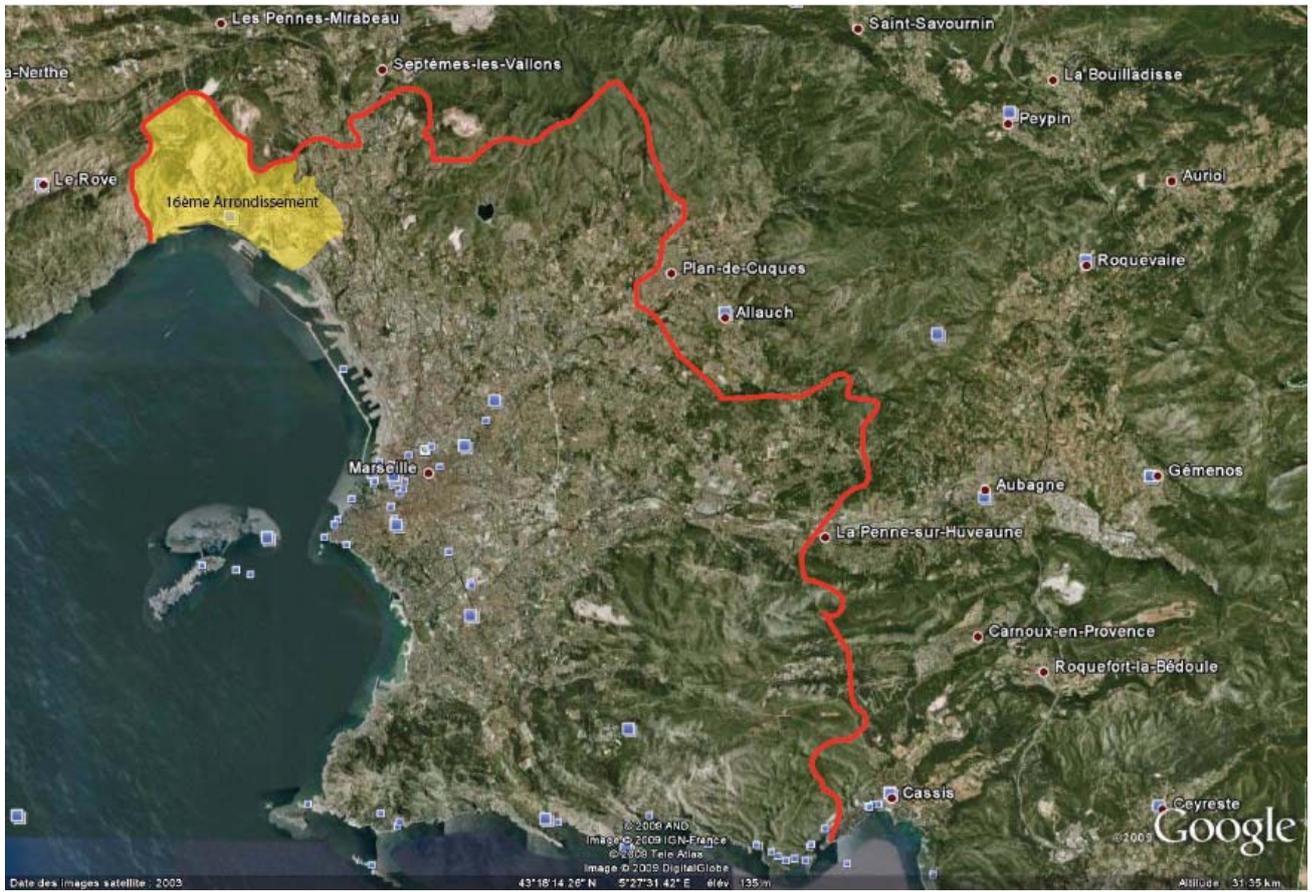
⁵ Dont il est rendu compte en Partie II-2 de ce rapport

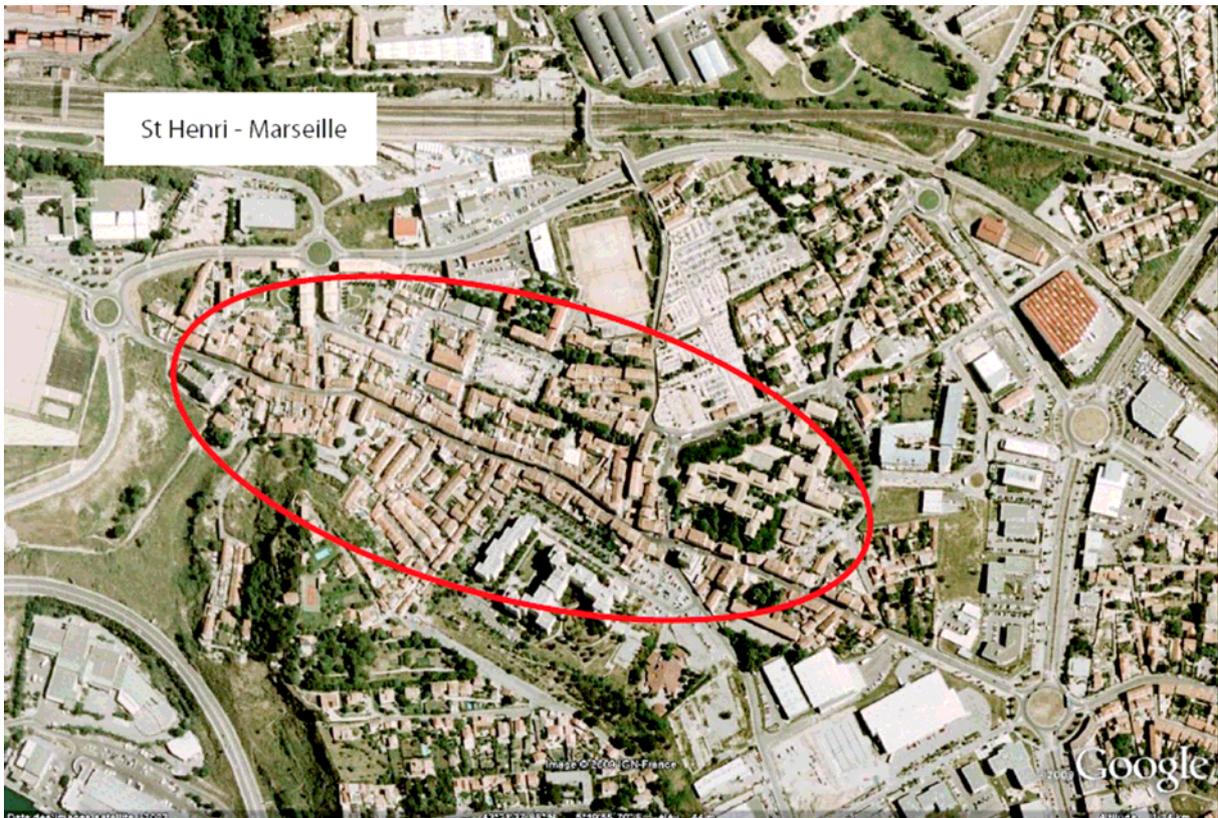
2.1 Marseille : le Bassin de Séon (15^{ème} et 16^{ème} arrondissement)

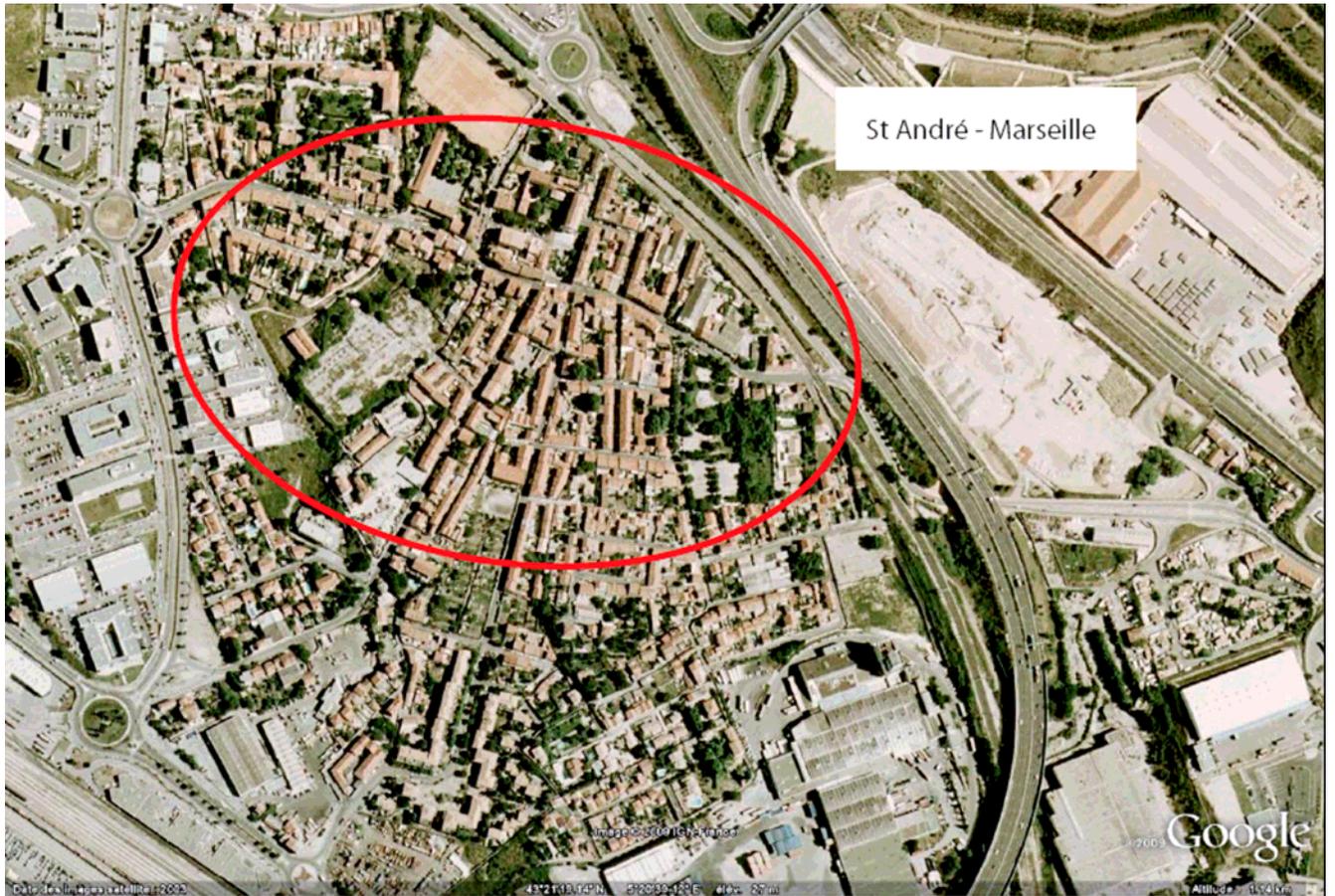
Le Bassin de Séon, du nom d'un cours d'eau qui aujourd'hui n'est plus qu'un souvenir, se situe en bordure littorale des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements marseillais. Il réunit les quartiers de Saint-André, Saint Henri et l'Estaque. Ce sont là, d'anciens quartiers ouvriers où les retraités des anciennes usines et services nécessaires à l'activité de ces dernières sont restés en cessant leur activité. Habitants plus ou moins modestes, plus ou moins aisés –mais jamais énormément –, ceux qui sont locataires logent plutôt dans des « immeubles de rapport » édifiés en cœur de bourg par des investisseurs ou les propriétaires d'usines à la fin du 19^{ème} siècle, au début du 20^{ème}. Les propriétaires sont plus nombreux. Leur logement est plutôt individuel mitoyen et de petite dimension. Certains l'ont acquis à très bon marché au titre de compensation de leur licenciement prématuré ou de leur mise à la retraite d'office à la fin des années 1970 début 1980 qui est la période initiant la fin de l'activité industrielle du site.

Le Bassin de Séon regroupe environ 20.000 habitants parmi les 70.000 que compte les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements qui sont divisés en une quinzaine de quartiers. Le processus d'urbanisation qui s'est développé à Marseille dès la fin du 19^{ème} siècle puis dans les années 1970, a façonné, ici comme ailleurs, une mosaïque dont les différentes pièces se sont imbriquées au fil du temps. Ce qui a conduit à la configuration actuelle faite de situations très dissemblables, aussi bien en matière de densité de population et de bâti que de morphologie urbaine. Dans le Bassin de Séon nous sommes dans un faubourg populaire où le bâti est assez bas (R+2 à R+4) à l'exception de quelques ensembles HLM peu nombreux, la plus grande part du logement social ayant été implanté sur les collines alentour, en arrière de ce secteur. Là, sont quelques un des grands ensemble marseillais qui sont bien connus des spécialistes et acteurs de la politique de la ville : la Bricarde, la Castellane et Plan d'Aou, construits autour d'une vaste carrière d'argile. Restée en déshérence de nombreuses années, celle-ci accueille à présent un grand centre commercial et une zone d'entreprises qui s'est développée sous l'impulsion d'un périmètre « zone franche » à partir de 1995.

Ces mouvements d'urbanisation se sont produits sur des espaces enserrés entre mer et collines et où les fractures naturelles sont nombreuses. Il existe néanmoins, pour qui possède un véhicule, une bonne accessibilité de ce territoire par rapport au centre ville et au reste de l'agglomération en raison de la présence de grandes infrastructures routières. Mais celles-ci, tout comme deux voies ferrées, sont autant de coupures urbaines. Ce qui entraîne que les déplacements internes sont souvent fastidieux. Ici, les transports en commun n'étant pas très performants, pour ceux et celles qui se déplacent à pieds le commerce c'est surtout le petit commerce de proximité. Celui-ci, selon les quartiers couvre assez bien tous les besoins quotidiens. Mais les personnes les moins mobiles qui sont souvent les plus modestes en sont dépendantes et y paient un surcoût qui est le prix de leur manque de mobilité.





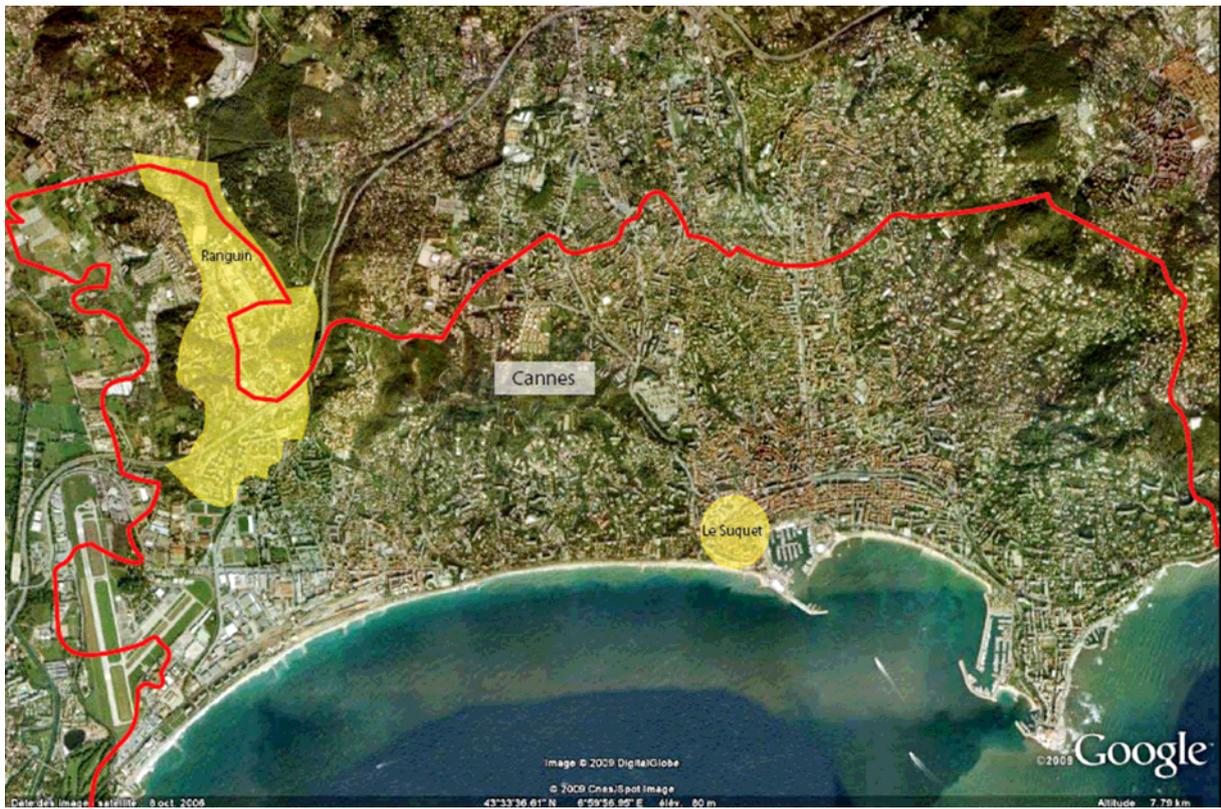


2.2 Cannes : La Bocca nord, le Suquet

A Cannes, dans l'organisation de la vie quotidienne en ce qu'elle dépend de l'accès aux ressources, il est tout à fait différent d'habiter le quartier central du Suquet ou celui, périphérique et de concentration de l'habitat social qu'est le nord de la Bocca. Pour autant, dans l'un comme dans l'autre, les habitants ont à portée de marche à pieds tous les services utiles depuis le commerce alimentaire jusqu'aux services de santé, par exemple. Mais la diversité des offres dans l'espace de proximité n'est pas égale et les histoires collectives divergent. Le Suquet c'est le village dans la ville, un espace devenu privilégié et dont le marché immobilier subit depuis une quinzaine d'année la pression de la demande de villégiateurs plutôt fortunés. La Bocca Nord c'est le lieu de déplacement des familles ouvrières dans les années 1960, lorsque la ville a entrepris d'assainir son centre insalubre. Ne disposant pas d'une réserve foncière accessible, la commune, alors, a acheté à la celle voisine du Cannet un vaste territoire éloigné. C'est là que le logement social a été implanté, puis des opérations d'accession à la propriété. Le Suquet n'a été que peu touché par les déplacements de population qui ont accompagné cet épisode de l'histoire récente de l'urbanisation cannoise. Les personnes qui habitent encore ici se félicitent de n'avoir pas écouté à l'époque les sirènes du développement urbain et social qui leur vantaient les avantages d'un logement moderne. Un ancien du quartier en témoigne : *« partir là-bas c'était accéder à l'eau courante, à la salle de bain, aux ascenseurs. J'ai de la famille qui est partie alors. Ceux-là ne comprenaient pas que je reste. Aujourd'hui je sais que j'ai eu raison. Et pourtant, il n'y a que peu de temps encore, notre quartier avait la pire des réputations et personne de l'extérieur n'y venait à moins d'y avoir de la famille ».*

Depuis, même si la mauvaise réputation teinte toujours les appréciations de quelques cannois, les choses ont bien changé, les ouvriers sont devenus retraités, certains d'entre eux ont vendu leur petite maison à des investisseurs villégiateurs étrangers. Ce qui a contribué, en peu d'années, à transformer ce quartier repoussoir en espace coté et recherché. Un mouvement qui doit être rapproché de la réalisation, au début des années 1980, d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et de ses conséquences dix ans plus tard. Celles-ci sont indéniablement une amélioration de la qualité des logements mais aussi une revalorisation répondant au souhait d'une demande étrangère fortunée (sortie d'OPAH / cession au plus offrant).

Mais, riches ou pauvres, les personnes âgées à Cannes ont un poids et la commune en a pris la mesure. Depuis le début des années 2000, elle développe des politiques spécifiques en matière d'accompagnement social, de loisirs, d'activités, mais aussi prend en compte le phénomène du vieillissement dans la réflexion et l'avancée des politiques d'aménagement : développement de l'offre en transports collectifs, aménagement des espaces publics avec le souci (récent) d'y favoriser la rencontre entre générations. Un espace en déshérence de gestion urbaine au centre de la Bocca Nord a ainsi pu être sauvé, en 2003, de disparition au profit d'un programme immobilier, lorsque la municipalité a compris que là, malgré le peu de confort du lieu, se jouaient les équilibres sociaux et relationnels entre les différents groupes d'habitants du quartier et particulièrement les groupes générationnels. Au Suquet, pour l'aménagement d'un espace de proximité au sein du quartier une réflexion semblable a été proposée pour favoriser les liens entre les « aînés » et les plus jeunes aboutissant à un projet d'aménagement devant permettre en même temps jeux de ballons, jeux de boules, rencontre entre parents à la sortie de l'école...





2.3 Arles : la cité des Alyscamps

A cinq ou dix minutes à pied du centre ville et à cinq minutes d'une grande zone commerciale, la cité des Alyscamps bénéficie d'un environnement urbain paisible dans un secteur résidentiel plutôt voué à la maison de ville. Il s'agit en fait de deux groupes de logements sociaux appartenant à l'OPAC Sud. Le plus ancien est une ancienne cité HBM des années 1930 qui accueille une population modeste à moyenne du point de vue des ressources. Le second est un ensemble édifié en 1957 dit alors « de première nécessité ». Il est bâti dans le fond de jardin du précédent et est constitué de 24 maisons en bande, chacune avec un bout de jardin privatif. Ce petit ensemble, s'il est désigné officiellement comme « Les Alyscamps PN », « PN » pour « première nécessité » et pour en distinguer la cité HBM, est plutôt nommé par ses habitants et ceux du voisinage comme « la cité Abbé Pierre ». C'est un nom d'usage qui correspond plus à un imaginaire des lieux qu'à la réalité de son histoire. Certains, parmi les voisins et les habitants, soutiennent que ces maisons ont été « construites par l'Abbé Pierre ». D'autres imaginent qu'il s'agit d'un ensemble édifié par Emmaüs et qui aurait ensuite été cédé à l'OPAC des Bouches-du-Rhône. Si l'idée est fautive, nous imaginons à notre tour qu'elle est bien postérieure à la construction, et nous la datons volontiers des années 1980 lorsque, après deux décennies d'effacement médiatique, l'Abbé Pierre, face à la montée de la nouvelle pauvreté et de la crise sociale du logement, est (re)devenu une personnalité écoutée. Son histoire et celle du mouvement Emmaüs ont alors été revisitée et il s'est vu attribuer beaucoup de réalisations dont il n'avait été que l'incitateur lointain.

Cette anecdote est significative des évolutions de cet ensemble d'une vingtaine de logements individuels : d'abord habitat d'urgence destiné à une population en attente de logements ordinaires, elle est devenue ensuite un espace de refuge pour des personnes souvent très modestes et pauvres. Son appellation de « cité Abbé Pierre » lui confère une certaine noblesse et par voie de conséquence une protection/acceptation de ses habitants par leur voisinage. Ici, il n'y a pas de rejet, pas d'animosité. Les pauvres sont acceptés, au pire ignorés. Ils sont comme placés sous la protection du « grand homme ».

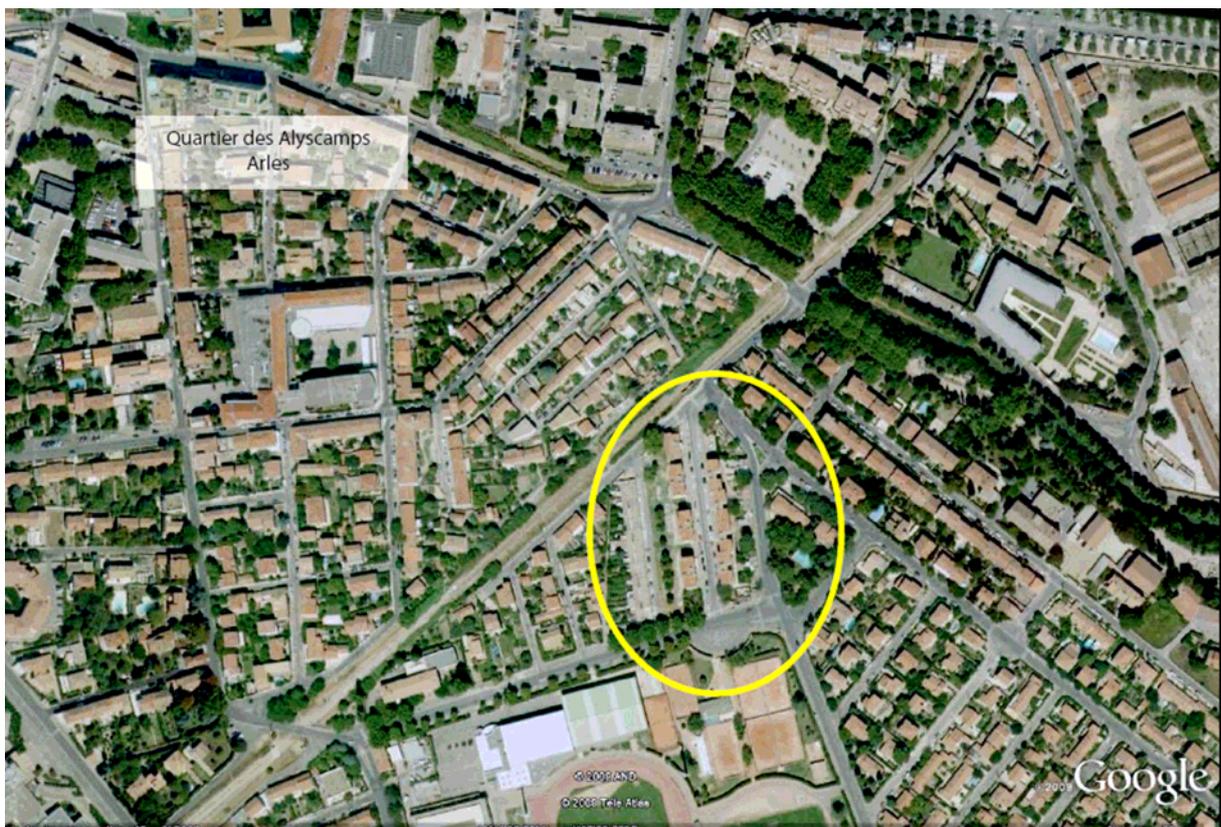
Par ailleurs, si l'on en croit des habitants les plus âgés ayant toujours vécu dans la cité HBM, cette construction réalisée sur des parcelles occupées par des jardins n'a pas à l'époque suscité d'opposition. Peut-être est-ce dû qu'alors, le manque de logement était une évidence pour tous à laquelle il convenait de palier. Nous pouvons y voir aussi l'expression d'une solidarité ouvrière et populaire qui se perpétue en quelque sorte.

Si un habitant sur quatre a plus de 70 ans dans les logements de première nécessité, dans le groupe HBM, les titulaires du bail sont majoritairement des retraités (42 %), ce qui est très au-dessus des moyennes locales⁶. A l'inverse, les actifs en situation d'emploi ainsi que les inactifs sont moins nombreux. Les ressources sont très faibles, plus de 87 % des ménages ont un revenu inférieur à 60 % du plafond d'attribution, ce qui est supérieur à la moyenne OPAC Sud (81 %), mais inférieur seulement de 1% à la moyenne de la ville d'Arles.

Dans cette situation de précarité assez partagée, avec les situations les plus difficiles dans les logements de première nécessité, les personnes âgées ne sont pas nécessairement les plus mal loties. Mais il y a parmi elles quelques cas de grande pauvreté dont la présence ici est facilitée par le très faible niveau des loyers (30 euros de loyer résiduel). L'OPAC Sud envisage de démolir et reconstruire les logements PN, ce qui impose une réflexion sur le devenir de leurs habitants, les logements à leur proposer sur place dans une approche n'excluant aucun des occupants.

6

Age de tous les occupants Alyscamps	Mineurs	18-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Cité HBM	12,9%	6,4%	20,4%	28,0%	10,8%	21,5%
Moyenne Arles	23,6%	11,8%	19,6%	24,9%	11,3%	8,7%
Moyenne Opac Sud	22,7%	10,9%	19,8%	26,1%	12,4%	8,1%





3. Le territoire des pratiques

Les éléments qui suivent reposent sur des entretiens conduits avec des personnes âgées pour la plupart de 75 ans et plus, mais aussi leurs voisins et amis et des observations réalisées dans chacun des espaces et quartiers cités ci-dessus.

Marseille	Cannes	Arles
50 personnes	45 personnes	10 personnes

Sauf aux Alyscamps où nous avons fait du porte à porte, les contacts avec les personnes interrogées ont été établis sur l'espace public (rues, places, abords des commerces, squares et jeux de boules...) et dans des espaces associatifs accueillant un public âgé. Les entretiens à domicile ont tous été convenus lors de telles rencontres informelles.

Ce que nous montrent ces entretiens et les observations réalisées à Marseille, Cannes et Arles, est que le maintien à domicile pour les personnes vieillissantes ne peut pas se jouer que sur la qualité du logement mais aussi de celui-ci dans son environnement urbain, social, économique, voire politique et à différentes échelles spatiales sur lesquelles s'organise une vie quotidienne et un projet de vie.

3.1 Vivre en ville

Vivre en ville c'est d'abord pouvoir s'y déplacer pour accéder à ses ressources, y pratiquer des équipements et des lieux de socialité.

Accéder aux ressources et à l'espace public, mais aussi faire vivre le tissu de relations sociales que chacun possède peut demander à se déplacer loin de son domicile et c'est une problématique de moyens de transport. Les personnes modestes âgées sont moins souvent motorisées que d'autres et pour tous ou presque, avec le « grand âge » il devient plus prudent et confortable de ne plus se déplacer en véhicule individuel. Chacun ne pouvant pas nécessairement compter avec l'appui de proches pour se déplacer, le recours aux transports publics devient incontournable. Leur qualité importe fortement en matière d'offres de destinations, mais aussi de confort d'accès.

Depuis une dizaine d'année, le 16^{ème} arrondissement de Marseille a connu une légère et exceptionnelle amélioration de l'offre par la création d'une ligne de bus desservant les trois quartiers de l'Estaque, Saint Henri et Saint-André, le grand centre commerciale (inauguré le même jour que cette ligne de bus) le centre urbain secondaire de Saint-Antoine et l'hôpital de secteur. Cette ligne transversale qui croise plusieurs autres lignes radiales n'a certes pas été pensée à partir de la demande des personnes âgées mais elle contribue notablement à l'amélioration de leurs possibilités de mobilité. Ceci malgré l'inconfort de la montée dans les véhicules comme en témoignent certaines personnes rencontrées. Ce qui entraîne que lorsqu'elles ont des difficultés de mobilité, les personnes âgées tendent à renoncer au transport en commun sauf à y être accompagnées. Ainsi, il n'est pas exceptionnel de rencontrer des dames par deux ou trois allant ensemble en bus, non pas tant au supermarché, mais dans une association de quartier ou une autre comme un grand nombre affectionne de le faire. Nous le verrons plus loin. A Marseille comme à Cannes, l'usage des transports publics est fortement favorisé pour tous du fait de sa gratuité, à partir de 65 ans.

A Marseille, si le réseau n'est pas le plus performant il est souvent requis, et la longueur des trajets est compensé par la ressource « temps disponible » : « *oh, vous savez, quand je suis dans le bus ça occupe, on voit la ville et arrivée je n'ai pas à chercher une place de stationnement* ». Les personnes que nous interrogeons en 2003 au nord de la Bocca à Cannes étaient plus critiques sur le système de transport collectif à leur disposition et ceci même si une sur deux était contraintes de recourir à ce mode de déplacement. C'est qu'alors, sur un fond de dégradation des espaces publics du quartier, l'organisation du système des transports municipaux contribuait fortement à un sentiment d'enclavement et d'abandon du quartier par la puissance publique locale. Ce phénomène était largement issu des difficultés de déplacements dont nous rendaient compte nos interlocuteurs ne possédant pas de véhicule personnel et qui étaient des personnes âgées ou de jeunes mères de famille. Pour se rendre dans le centre commercial de Mandelieu, pourtant à moins de 10 minutes d'un trajet automobile il leur fallait prendre deux ou trois bus, suivant leur lieu de départ. Il en était de même pour se rendre au centre de la ville. A chaque fois les parcours duraient de 40 à 60 minutes. Cet aspect spécifique (la difficulté des trajets pour les captifs des transports publics) pesait négativement sur les appréciations portées sur le quartier tout particulièrement par les personnes les plus âgées.

Trois années plus tard, la réouverture de la Ligne SNCF de Cannes à Grâce a mis le centre de Cannes à 10 minutes du quartier, la réorganisation des lignes de bus et de leurs fréquences a réduit le nombre de correspondances pour les destinations les plus demandées⁷. C'est un effet de la mise en place du Plan de Déplacements urbains. Celui-ci se traduit, ici, par un renforcement de l'offre de bus entre la Bocca nord et le reste de la ville, ce qui a contribué à raccrocher ce quartier à la ville. De façon très significative il en ressort une valorisation de leur quartier dans les appréciations des habitants les plus âgés, ceux-là même qui portaient le discours le plus négatif auparavant. Phénomène directement lié au désenclavement de ce secteur excentré de la ville et au développement de son accessibilité pour tous, mais aussi à la valorisation des espaces publics et des lieux de services.

En 2003, lors de nos premières enquêtes, une personne sur deux disait souhaiter quitter le quartier et s'y sentir en insécurité. Tout le monde n'ayant pas la possibilité de partir effectivement, particulièrement les plus âgés. En 2006 cette opinion n'était plus portée que par une personne sur trois. Les plus âgés, outre l'amélioration de la qualité de tenue des espaces publics et des cheminements soulignaient fortement comme facteur de requalification du quartier son

⁷ Au cours de l'enquête réalisée dans le cadre de la préparation du Plan de Déplacements Urbains

accessibilité, l'augmentation des possibilités de se s'y déplacer et de ce déplacer dans différents quartiers ou villes alentour.

Ici, ce qui est le plus remarquable n'est pas la propension, au début des années 2000, des plus âgés parmi les habitants de la Bocca nord à décrire de la façon la plus négative ce que leur quartier était devenu depuis leur arrivée - un phénomène classique, du reste : « avant c'était mieux »-. Ce qui est le plus remarquable, c'est le revirement d'opinion constaté trois ans et quelques opérations d'aménagement plus tard. Preuve, si elle est utile, que la prise en compte des besoins, l'analyse et la compréhension de l'expression des habitants sur leur cadre de vie sont des éléments d'une expertise globale à prendre en compte dans toute opération d'aménagement et de gestion de la ville. La part la plus âgée de la population, dans cet esprit, n'étant pas portion négligeable, mais bien centrale pour ce qu'elle révèle dans sa pratique ou absence de pratique de la ville, sur les capacités d'aide à l'intégration urbaine et sociale, ou de frein à celle-ci, dont les aménagements peuvent être porteurs et tout particulièrement le système de transport.

La qualité de l'offre en transport public (réseau, fréquences, type de matériel roulant) est première pour que chacun garde la possibilité d'un accès ouvert aux ressources urbaines. Ce qui est particulièrement important pour les personnes modestes et pauvres de tout âge qui mobilisent leur connaissance du territoire de la ville et l'étendue de leurs réseaux sociaux pour contourner leur faiblesse économique. « Aux réseaux sont invariablement liés des échanges de biens, de services, d'information qui dans les milieux défavorisés marquent souvent la différence entre la misère et la pauvreté »⁸. Les plus anciens ont intégrés cette pratique depuis longtemps, c'est un élément de leur mode de vie, une composante de bonne gestion : « *je vais là où ça coûte moins pour ne pas perdre mon argent, et puis je ne prend que ce dont j'ai besoin, si non ce serait gaspiller* ». Mais, avec le vieillissement, avec le grand âge, le confort physique du déplacement devient indispensable, bien plus que sa rapidité qui n'a plus guère d'importance. À défaut et à moins d'être accompagné, chacun, peu à peu, rechigne à s'embarquer pour un trajet de bus manquant de confort. Et le déplacement comme ressource économique s'efface ne serait-ce que parce que « *le cabas devient trop lourd* », l'attente entre les correspondances plus insécurisante... Et, alors, ceux-là sont contraints d'accepter de payer le surcoût de leur manque de mobilité.

⁸ A. FORTIN, *Histoire de famille et de réseaux, la socialité au Québec d'hier à demain*, Montréal, Saint-Martin, 1987

3.2 Vivre dans son quartier

Vivre dans son quartier, c'est y développer « un entourage » fait de réseaux sociaux, d'une connaissance des autres, d'habitudes de fréquentation d'espaces publics, de lieux d'activités, de commerces...

3.2.1 Confort urbain et qualité des déplacements

Au sein de son quartier, mais plus généralement dans les espaces autour du logement accessibles à pied, la possibilité de la mobilité est d'abord une question de confort urbain : qualité des trottoirs et des cheminements, possibilités de s'asseoir en chemin, bonne gestion de l'interface piétons/véhicules... En la matière les villes au sein desquelles nous avons mené nos observations sont plus souvent défaillantes qu'exemplaires. La pratique des lieux et l'analyse de choix d'aménagement montrent les limites des corrélations linéaires ici comme ailleurs : Un aménagement ne peut être conçu sans prise en compte, pour autant qu'elles soient licites, de l'ensemble des pratiques qui s'y exercent, ceci afin de proposer des espaces capable d'offrir la possibilité de leur cohabitation et non pas répondant qu'à une part d'entre elles. Le risque, si non, est de générer et d'entretenir des conflits porteurs d'inconforts et de dégradations.

Dans le quartier de Saint Henri, à Marseille, par exemple, la rue centrale concentre l'ensemble des commerces du quartier. Elle a longtemps été à double sens et était toujours bloquée aux heures de pointe, voire à n'importe quelle heure dès que des bus devaient se croiser. Ce fait était généralement la conséquence de stationnements non autorisés sur une chaussée à simple voie dans chaque sens. La rue a été mise à sens unique, ce qui a libéré un côté pour garer les voitures. Le trafic est redevenu fluide mais, les stationnements illicites se sont perpétués, facilités du fait du sens unique (mise à cheval sur le trottoir une voiture ne gêne pas la circulation des véhicules). Le trottoir étroit est devenu impraticable pour certains, la marche à pieds inconfortable pour tous...

Dans un carrefour très pratiqué du nord de la Bocca, pour fluidifier la circulation automobile, encore, un rond point est installé, les passages piétons protégés supprimés. A présent les personnes âgées, les parents avec jeunes enfants ne parviennent plus à traverser sans crainte et ont été contraint d'organiser des itinéraires allongés afin d'éviter ce carrefour.

Les exemples de ce type sont nombreux. Ils ne renvoient pas spécifiquement à des questions d'accès de l'urbain par les personnes âgées, mais posent les conditions de cet accès et du confort des aménagements pour tous. La qualité d'un aménagement ne devant pas être mesurée à l'aune de son appropriation par une catégorie de population (dans les deux exemples cités : les automobilistes) mais à celle des possibilités de partage de l'espace, de cohabitation de pratiques différentes et de capacité à gérer les conflits d'usages.

3.2.2 Commerces et services de proximité, facteurs de qualité de « l'entourage »

Lorsque la capacité physique à se déplacer diminue, les personnes âgées les plus modestes se retrouvent pénalisées dans la mesure où elles ont moins que d'autres, la possibilité d'aller chercher ailleurs les qualités qui font défaut à leur environnement. Le quartier, peu à peu, devient leur unique espace d'accès direct aux ressources, ne serait-ce que pour l'alimentation. Il peut y avoir un accès indirect, par exemple, par la famille qui apporte des biens, réalise les courses ou par les systèmes d'aide, institutionnels ou non, que nous abordons plus en avant.

Ceux qui habitent des quartiers où sont implantés des commerces alimentaires discount (la Bocca nord) ou des quartiers centraux bien pourvu en commerces et services de tout genre (Le Suquet à Cannes et les Alyscamps à Arles) sont moins désavantagés que ceux dont l'environnement commercial se limite à quelques petits commerces d'autant plus chers qu'ils ont moins de clientèle (Saint Henri et Saint André à Marseille). Et même, comme c'est le cas dans ces deux derniers quartiers, s'il existe une grande surface à portée de bus, il n'est pas certain que tous soit prêts à s'y rendre. Ceci, pour des motifs plus psychologiques ou culturels parfois que d'accessibilité physique. Une attitude que nous avons rencontrée plutôt chez d'anciens ouvriers très modestes. Face au nouveau grand centre commercial avec son clinquant et tout l'apparat des boutiques qui le constituent autour de son supermarché, ils expriment plutôt un malaise qu'une attirance. Ils nous disent que ce n'est pas leur univers, qu'ils ne s'y sentent pas à l'aise, en insécurité d'une certaine

façon. A l'inverse, dans le quartier ils sont connus, acceptés, voire soutenues. Ils préfèrent s'arranger avec les désordres urbains, bricoler leurs solutions quotidiennes, qu'avoir à se confronter à une trop grande différence et surtout avec un espace qu'ils assimilent à celui d'une pratique de consommation qui leur est étrangère, alors qu'avec des commerçants fréquentés de longue date, *« on peut toujours s'arranger si je n'ai pas pris assez ou si je dois attendre les allocations pour payer »*. De fait, il n'est pas rare que les commerçants *« arrangent le client, surtout les vieux clients qu'on connaît depuis longtemps »*. Ceci même lorsqu'il est inscrit, bien en vue près de la caisse, que *« la maison ne fait pas de crédit »*.

Ces petits arrangements avec la vie quotidienne, ne sont pas stables, changent dans le temps, avec l'arrivée de nouveaux commerçants ou leur disparition, avec l'avancée en âge de nouvelles générations moins insérées socialement dans le quartier. La vie ouvrière et travailleuse qui faisait *« culture commune »* disparaît sans être remplacée ou alors au sein de groupes plus morcelés de nouveaux habitants.

Ces faits constatés n'en montrent pas moins l'importance de la prise en compte dans tout projet d'aménagement d'une réflexion sur l'accès aux services de proximité et aux commerces. Ce qui n'est pas notre objet et a déjà été bien travaillé par ailleurs. Cependant, ils nous montrent aussi que rendre plus aisés les déplacements dans le quartier ne résout pas toute la problématique de l'accès aux ressources urbaines pour laquelle les plus fragiles économiquement, les plus précaires se trouvent nécessairement en situation défavorable. Lorsqu'ils deviennent captifs des commerces de quartier leur pouvoir économique baisse nécessairement, ceux-ci étant plus onéreux que d'autres. Comme nous l'avons vu, ci-dessus, ce n'est pas une situation systématique. Elle dépend de la structure de l'offre commerciale et de l'environnement immédiat du quartier.

Malgré le coût du recours au petit commerce de quartier, celui-ci possède une valeur irremplaçable. Celle de la familiarité inscrite sur l'espace urbain, celle du repère quotidien pour l'ancien isolé, celle de la conversation anodine qui permet de prendre part à la vie du quartier, d'exister de se sentir accompagné...

Cependant, tous les magasins ne présentent pas nécessairement le même type d'accueil. Celui-ci dépend pour beaucoup de la personnalité du commerçant, bien sûr, mais aussi du contexte urbain. Dans les quartiers les plus fréquentés comme l'Estaque ou le Suquet, à côté de commerces dont il est perceptible que leurs employés, leur patron vivent avec leur quartier et ses habitants d'autres sont plus anonymes. Ce qui semble ne pas pouvoir être dans des quartiers vivant pratiquement qu'avec leurs habitants. Là, les maisons sont le plus souvent tenues par des gens du quartier, et qui valorisent la notion de service et de convivialité. Les commerçants connaissent par leurs noms leurs habitués et parfois les appellent familièrement *« papi »* ou *« mamie »*. Il est à noter qu'ici l'usage de ces termes est accepté comme une marque de la proximité sociale qui peut être emprunte de déférence affectueuse, alors que dans un contexte anonyme il sera souvent reçu comme quasi injurieux. Cette familiarité existe entre familiers, justement, et un commerçant étranger au quartier ne doit pas s'y risquer. Cependant chez les uns ou les autres, la qualité de l'accueil, les aides occasionnelles ou quotidiennes sont quasiment de rigueur avec les personnes âgées. Ces aides vont de la livraison à domicile, à simplement garder un moment un cadri trop lourd au magasin le temps que le mari vienne le chercher, ou encore le temps d'aller faire une course chez un autre commerçant. Parfois, un tabouret, une chaise sont à disposition pour que le client, la cliente puisse s'asseoir quelques minutes. Ces services et attentions participent à l'entourage de la personne âgée dans son quartier, à son respect et à sa reconnaissance et dépasse la simple relation commerciale.

Un boucher témoigne : *« C'est comme une famille. Ils n'ont que ça. Le week-end il y'a leur famille, mais tous les jours c'est ici, c'est systématique, même pas ils se posent la question, ils viennent, ils s'installent un peu, discutent, laissent passer les clients avant de se faire servir, ça les occupent »*.

Dans un autre commerce, un marchand de légumes de l'Estaque, *« c'est le père à la retraite qui fait les livraisons, comme ça il a le temps de prendre le café et de discuter avec les personnes qu'il livre, que des personnes âgées, des gens qu'il connaît depuis toujours »*.

Le coiffeur du Suquet un homme lui-même déjà bien âgé, fait salon tous les jours, c'est bien sûr réservé aux hommes du quartier qui viennent là non pas tant pour une coupe ou se faire raser, mais pour discuter de tout et n'importe quoi, lire le journal, comme au café.

Dans cette suite d'exemples, les commerces du quartier Saint Henri méritent ensemble une mention particulière. Tous les commerçants ou presque sont nés dans le quartier, et de ce fait ils connaissent leurs clients. Cet état de fait se retrouve dans les autres quartiers où nous avons fait nos observations, mais ici, plus qu'ailleurs, les commerçants sont conscients et fiers de leur rôle vis-à-vis des personnes âgées. Ce que résumait les propos d'une boulangère parlant de ses clientes âgées et que pourrait tenir bien d'autres commerçants du quartier : « elles me racontent ce qu'elles vont manger, ce qu'elles ont fait, le temps, si elles ont mal quelque part, leurs enfants, je suis un peu leur confidente ». Elle ajoute plus tard que plusieurs de ses clientes ont le numéro de téléphone de la boulangerie, « au cas où ».

Ces attentions, importantes dans l'organisation de la vie quotidienne, participent aussi d'une veille spontanée : quand une personne âgée ne vient pas plusieurs jours, nombreux sont les commerçants qui cherchent à se renseigner auprès d'autres personnes, des voisins.

Nous le voyons ainsi toute l'importance des commerces de quartier pour une qualité de vie des plus âgés, spécialement pour les femmes seules, qui parfois ne conduisent pas, et parfois n'ont plus de voiture parce que « *c'est trop cher à entretenir avec une seule retraite* ». En matière de pratiques commerciales dans le quartier, les plus âgés ont des habitudes souvent fixées. Les courses c'est le matin, en général. Avant, ou après on s'arrête un moment sur la place du quartier pour discuter entre connaissances. Bien sûr c'est une pratique plutôt féminine, un rituel qui permet de rencontrer les amies, et surtout de sortir. La majorité choisissent de venir tous les jours, et non d'emmagasiner de la nourriture pour quelques jours. Cette promenade, parce qu'au fond c'est le but de leur venue si fréquente dans les commerces (en plus de la peur de porter des paquets trop lourds), leur est indispensable, nous disent-elles. Elle est source d'exercice et de rencontre. Elle est également un moyen de « rigidifier le quotidien », les habitudes rassurent et solidifient la réalité, permettent de ne pas avoir à se questionner trop souvent sur les activités à faire, sur l'organisation d'un programme quotidien.

3.2.3 L'espace public support de vie sociale

Pour l'ensemble des personnes rencontrées il est essentiel au-delà des relations familiales, de développer une vie sociale, plus moins intense selon la personnalité de chacun. Cela passe par des activités associatives, éventuellement, nous y venons plus loin, cela passe d'abord, par des rencontres ordinaires qui ont pour lieux l'espace public. Cette convivialité de quartier ne s'exprime pas chez les uns ou chez les autres mais dehors. Il est possible de reconnaître ici la marque d'une culture méditerranéenne, mais aussi, ouvrière au sein desquelles, les collègues, les connaissances, les voisins s'ils ne sont pas intimes ne pénètrent pas l'espace domestique. D'où toute l'importance de l'aménagement des espaces publics de façon à ce qu'il puisse recevoir ces rencontres. Cependant, les places, les squares et jardins, les terrains de boules n'en possèdent pas l'exclusivité.

Ces conditions sont plutôt bien remplies dans les trois quartiers du 16^{ème} marseillais, et au Suquet qui tous quatre forment « village » si l'on peut dire. Dans chacun de ces quartiers nous pouvons observer avec la régularité d'une horloge les rencontres quotidiennes dans la rue, sur les places, devant les commerces entre personnes âgées, généralement sans mélange entre hommes et femmes. Sauf Saint Henri, cas unique rencontré où le devant de l'église et ses bancs placés comme « en salon » voit chaque jour se rassembler de vieilles personnes des deux sexes pour discuter avant ou après les courses. Quelques plus jeunes se mêlent aussi à ces conversations faisant de cet espace un véritable lieu d'échange et de familiarité, accueillant, y compris à de nouveaux venus. Dans ce même quartier, il n'en existe pas moins un espace dédié aux rencontres masculines qui est une vaste place dédiée au jeu de boules et accueillant deux cafés et un « salon associatif »⁹. Les femmes quant à elles, si elle se rencontre sans hommes ce sera plutôt dans le cadre d'activités associatives. De fait, hormis les jardins publics, les espaces extérieurs appropriés spécifiquement par les femmes âgées sont rares. Au Suquet, un même groupe de femmes, presque toutes femmes d'anciens travailleurs du port, se retrouvent, le matin sur la place des commerces et les après-midi d'hiver sur des bancs ensoleillés en arrière de l'église au sommet du quartier. L'été elles délaissent cet espace pour se réfugier à l'ombre de grands arbres de l'autre côté de la

⁹ Nous appelons « salon associatifs » des espaces de rencontre et d'animation qui existe depuis que le monde ouvrier s'est développé et qui étaient comme des salles de « patronage laïc ». Les anciens racontent souvent la querelle et la concurrence qui se jouaient entre ces lieux tenus par des syndicalistes et le patronage paroissial.

même église. A Saint André sur la place de l'église les bancs sont disposés de telle manière que des groupes distincts peuvent se rencontrer. D'un côté il y a le banc des femmes, de l'autre, celui des hommes européens, plus loin celui des hommes turcs et, plus souvent libre, celui des adolescents.

A l'Estaque c'est le devant d'une pharmacie que les hommes se sont réservés, au début d'une petite esplanade commerciale. C'est un lieu stratégique par où tout le monde passe. Il y a peu, la municipalité leur a offert un banc, mais ils préfèrent continuer à se tenir debout de longues heures de la matinée ou s'asseoir sur le rebord de la façade de la pharmacie, d'un côté les européens, de l'autre les magrébins. Tous retraités, ils perpétuent une occupation de cet espace précis qui s'est instaurée, dès les années 1920 à l'époque où les militants syndicaux ou les militants des partis de gauche s'installaient chaque samedi pour diffuser tracts et vendre leurs journaux. Avec la fin des usines, si l'Humanité, mais surtout La Marseillaise sont toujours vendus ici le samedi, jour de marché, la rencontre des retraités est devenue quotidienne depuis bien longtemps.

Les rencontres selon les conditions se passent le matin ou l'après-midi mais toujours de la même façon, avec le même rythme que seul modifient le temps et les saisons. Ces rencontres informelles quoique très codifiées sont bien sûr pour le plaisir et l'échange mais, aussi, pour l'information sur les uns et les autres. Et lorsque l'une ou l'un vient à manquer un jour ou deux on va s'enquérir de son état de santé, de soucis qu'il a pu rencontrer. Il y a là un véritable système de veille et d'alerte spontané qui sécurise chacun même s'il vit seul. Nous sommes, ici, face à une forme de socialité particulière quasi villageoise et qui repose sur une interconnaissance issue de plusieurs décennies de voisinage. Dans ces quartiers, il n'est pas exceptionnel que des personnes âgées se soient connues au cours de leur petite enfance, sont d'anciens compagnons d'école puis d'atelier et partagent les mêmes activités de loisirs de puis longtemps.

Dans les ensembles HLM des Alyscamps et de la Bocca nord, les socialités s'organisent différemment. La rue, la place de l'église ou celle du marché ne sont pas au pied de l'immeuble, pour les atteindre il faut sortir de l'espace commun. Sur l'espace commun s'opèrent des socialités plus distantes. Dans un petit ensemble comme les Alyscamps et tout particulièrement dans les logements « de première nécessité », chacun dans son isolement reste malgré tout attentif à ce qui se passe chez le voisin et pourra intervenir en cas de besoin. Dans les grands ensembles de la Bocca nord des difficultés peuvent provenir de la « sur densité » des relations de voisinage. Ce qui peut entraîner heurts, angoisse, sentiment de rejet. Pourtant c'est aussi là –comme aux Alyscamps- et donc dans le monde des quartiers HLM, que nous avons rencontrés plus facilement des personnes âgées se mobilisant spontanément pour entraider les voisins, les soutenir en cas de coup dur, s'occuper des enfants de la cage d'escalier ou de la cour...

3.2.4 La vie associative entre ouverture aux autres et renfermement sur l'âge

Dans de nombreux quartiers populaires, tels que le sont ceux où nous avons conduit nos investigations, un des aspects importants de l'organisation des socialités, tout particulièrement pour les personnes âgées est celui des activités associatives. Ces activités peuvent être de simples loisirs, les plus nombreuses, ou bien proposer un investissement dans la vie de la cité. Les retraités âgés que nous avons rencontrés sont tous plus ou moins issus de milieux ouvriers. Ils ont connu la vie syndicale, la solidarité pendant les luttes salariales et plus mais aussi certaines désillusions. Il en reste quelque chose, un goût des autres, de l'échange, de la discussion autour d'une partie de boules, d'un bal d'après-midi, d'un loto ou d'une partie de cartes presque tous les jours de la semaine. Mais ce goût des autres peut-être aussi celui de la transmission et de l'échange avec les générations plus jeunes.

Parmi les associations il faut distinguer celles qui sont issues d'initiatives d'habitants, souvent anciennes, de celles qui sont encadrées institutionnellement comme le Bel Age à Cannes (Groupement d'intérêt public municipal) ou de la Solidarité des Bouches-du-Rhône à Marseille et Arles (association du Conseil Général) qui essaient sur l'ensemble de leur territoire. Les premières sont plus ouvertes à la rencontre entre générations, ou plutôt non dédiées aux personnes âgées, alors que les secondes ont une vocation d'animation et d'occupation « du troisième âge ».

Dans l'ensemble, la plus grande offre associative est ludique ou festive. Certaines par ce truchement proposent des activités permettant de conserver mémoire et santé physique. « Mais, se lamente une présidente d'association, *ils sont paresseux et préfèrent toujours le loto à des jeux*

de réflexion ». C'est que le loto est une activité populaire bien enracinée dans les pratiques locales et sur l'ensemble du bassin de Séon il y a entre les différentes structures d'animation de quartier et association un loto pour chaque jour de la semaine. Nombreux sont ceux qui vont de l'un à l'autre pratiquant ainsi le territoire à pied, en bus ou en covoiturage. Pour autant, tous ne fréquentent pas le loto par goût de ce jeu, mais souvent, parce que c'est un moyen facile de rencontrer des connaissances, particulièrement pour les femmes, les hommes préférant souvent le bar et le terrain de boules. « *Je n'aime pas le loto, mais c'est une occasion de sortir et de rencontrer mes amies* » témoigne une habitante de Saint André. Une autre, parlant du CIQ (Comité d'Intérêt de quartier) énonce que : « *j'y vais surtout pour voir du monde, et puis, il y a une bonne ambiance, on se connaît tous* ».

Ces témoignages représentatifs d'un grand nombre de nos interlocutrices soulignent l'importance des ces espaces de rencontre, d'autant plus important s'il s'agit de femmes très âgées, souvent veuves et vivant seules. Ce qui pose un problème l'été, lorsque les structures associatives se mettent en vacances, une période où beaucoup d'entre elles se sentent seules et isolées, même si les plus fragiles expliquent que c'est aussi une période où elles sortent peu pour éviter la chaleur.

Ces structures d'accueil et d'animation des plus âgés sont importantes pour le maintien des liens sociaux, mais certains leur reprochent des activités souvent uniquement occupationnelles et qui ne valorisent pas les personnes et leur limite générationnelle. Comme s'il était nécessaire que les vieux soient avec les vieux et non plus avec tout le monde. Et un animateur social de préciser : « *les retraités qui ont un minimum d'intelligence se mettent dans quelque chose* ».

L'offre associative ouverte à tous les âges existe, mais n'est peut-être pas non plus très bien organisée pour accueillir les plus âgées. L'association des Femmes de Séon, par exemple, est ouverte à tous les âges. La moitié des adhérentes sont des femmes de plus de 65 ans mais peu nombreuses sont celles qui ont au delà de 80 ans. « *C'est plus dynamique que les associations du troisième âge avec leur loto... ici nous sommes actives on danse le country, nous avons une chorale, des cours d'informatique* ». Avec une volonté d'ouverture l'association organise les vides greniers du quartier et une fois par an un marché provençal. La prise en compte des plus modestes se traduit par des cotisations très faibles et un accueil de la banque alimentaire pour ses distributions.

Dans les grands quartiers d'habitat social, l'offre associative est structurée différemment. Les clubs de troisième âge existent, mais aussi plus d'associations identitaires. Et puis, surtout c'est là que nous avons rencontré la plus grande part de retraités investis dans des démarches et des associations à vocation d'amélioration du cadre vie, de solidarité sociale et finalement engagés politiquement. Nous faisons l'hypothèse que cela tient pour partie à « l'esprit des lieux », celui du « mouvement HLM » qui, s'il s'est estompé depuis longtemps n'en demeure pas moins vivant pour quelques uns des plus anciens habitants : « *le logement social, les HLM ce n'est pas rien, c'est un espace de solidarité et d'intégration qui permet à chacun de vivre dans la décence et d'offrir à ses enfants une sécurité* » nous dit un vieil habitant de la cité Ranguin dans la Bocca Nord. Dans ce même quartier, d'autres se mobilisent avec la régie de Quartier et l'Office Public de l'Habitat dans un projet de jardins collectifs par lequel est recherché « *la rencontre entre les personnes de différentes générations et de différentes origines* ». Dans les logements « de première nécessité » des Alyscamps à Arles, nous avons rencontré une dame de plus de 80 ans militante du syndicat des chômeurs en même temps qu'animatrice des restaurants du cœur.

De telles figures sont beaucoup plus rares dans les quartiers de petits propriétaires même impécunieux, même d'origine ouvrière tels que ceux du bassin de Séon à Marseille (Saint André, Saint Henri et l'Estaque). Et à ce titre, un autre quartier de Marseille, espace de concentration du logement social, l'ancienne ZUP N°1, « le Grand Saint Barthélémy » tel que ses habitants souhaitent l'entendre nommée dorénavant, est sans doute le quartier de la ville le plus inventif socialement et politiquement. Une caractéristique qui doit beaucoup à la mobilisation des plus âgés pour soutenir les initiatives des plus jeunes.

Les choses, heureusement, ne sont pas si tranchées. A Marseille, Arles ou Cannes, en dehors des territoires de l'habitat social, il existe des retraités qui s'engagent dans des associations dont la vocation est citoyenne locale mais d'une façon souvent plus classique, tel que des clubs sportifs dont l'effet, sinon l'objectif, est de favoriser les rencontres et les échanges générationnels et sociaux.

A l'Estaque, il en est une qui est emblématique, ou plutôt dont le créateur/Président a été une référence pour beaucoup d'enfants, d'adolescents et de jeunes du quartier. Ancien responsable du comité d'entreprise des usines Kuhlmann de l'Estaque (fermées au début des années 1980) il a maintenu en place l'amicale sportive qui perdure encore aujourd'hui dans une volonté de formation des enfants et des jeunes du quartier en même temps qu'elle organise des voyages ou des sorties culturelles pour les plus âgés. Le club de foot du Suquet et les différentes Harmonies qui existent dans nos quartiers de référence, sont d'autres exemples d'associations qui reposent sur la mobilisation des anciens envers les autres générations.

Mais, avec le temps et l'arrivée plus importante de nouveaux habitants, avec une tendance politique déjà ancienne de sectorisation des actions et des catégories sociales (perceptible à travers les contraintes des financeurs, par exemple), ces figures de référence, enracinées dans le monde et la culture ouvrière ont du mal à faire perdurer leur message et leurs pratiques de solidarité. Au Suquet ou à l'Estaque, les habitants leur témoignent toujours beaucoup d'estime et, si les passages de relais comme encadrants de leurs associations ont pu s'opérer, ce sont les jeunes qui viennent moins facilement. Les plus jeunes générations semblent moins réceptives à un système de valeur qui a été longtemps le socle d'une construction identitaire territoriale et sociale capable d'englober les différences d'origines. Lorsque le monde ouvrier sur le port ou dans les usines était une réalité, la vie était rythmée par le travail, le militantisme et l'organisation bénévole des activités sportives destinées aux enfants au sein desquelles les aînés transmettaient un sens de l'effort collectif dont le moindre mérite n'est pas celui d'avoir produit une certaine intégration sociale.

Ces quelques exemples montrent toute l'importance de réflexions et d'actions qui, face au vieillissement de la population, envisagent des modes de développement de « la transversalité des âges ». Que le lecteur excuse cette expression qui nous semble toutefois plus pertinente que « intergénérationnelle », le terme, comme nous le verrons plus loin étant de plus soumis à des tentatives de captation par des approches médicalisées de la vieillesse. Ce dont il faut sortir.

3.3 Vivre chez soi

« *Rester à la maison jusqu'au bout* » est le souhait le plus partagé de toutes les personnes rencontrées. A peu d'exception, aucune ne souhaite changer de logement et rares sont celles qui parlent concrètement d'adaptation. Beaucoup imaginent bien que le logement ne sera pas adapté à long terme, mais personne ne veut y penser et encore moins mettre en œuvre quoi que ce soit. Les problèmes sont anticipés, mais pas les travaux « *ça posera sans doute un problème un jour, mais pour le moment ça va* ». Ce n'est pas tant, ici, l'expression d'un déni du vieillissement que celui de la perte d'autonomie que l'on souhaite reculer le plus possible. C'est aussi de cette manière qu'il faut comprendre le peu d'empressement à solliciter une aide ménagère. Car dans un milieu peu habitué à la domesticité, faire appel à un tiers pour effectuer les tâches ménagères c'est reconnaître une incapacité, une dépendance. voire se déclarer handicapé. Avant d'en arriver là, il y a d'autres moyens, à commencer par l'entraide.

Pour ceux qui sont le plus en forme parmi les personnes interrogées, l'entraide est courante, ils aident et sont aidés à leur tour le plus souvent par les voisins qui sont souvent des connaissances de longue date.

L'entraide est une forme d'échange. Ce n'est pas encore l'aide que les plus valides peuvent accomplir envers les moins alertes. En vieillissant, l'aide dont on a besoin devient plus importante que celle que l'on peut proposer.

Le service alors apporté par le voisin est souvent considéré comme un « coup de main », un dépannage éventuel. Les tâches les plus régulières et les plus pénibles étant le plus souvent réservées à la famille quand elle est à proximité. Ainsi, les « grandes courses en supermarché », les « grands ménages » sont principalement destinés aux sœurs, enfants, petits enfants.

On peut considérer l'entraide, la solidarité et l'aide comme des étapes qui suivent celles de la dépendance, et ainsi comprendre la difficulté que pose chacun de ces passages. Il faut accepter de passer de l'entraide à la solidarité puis à l'aide. Apprendre au fil du temps à accepter de donner moins qu'on ne reçoit (d'un point de vue pratique). Accepter sa dépendance c'est aussi mettre en œuvre un système adapté pour éviter d'en subir les conséquences les plus graves : isolement, accidents domestiques...

Ce phénomène explique pour partie que parmi l'ensemble des personnes interrogées, une minorité bénéficie actuellement d'un service d'aide à domicile

Les femmes rencontrées se considèrent le plus souvent « capables » d'assurer l'ensemble des tâches ménagères et estiment même que cela fait partie de leurs activités quotidiennes. Certaines vont même jusqu'à dire que cette activité les maintient en forme et que sans ça, elles ne feraient plus rien. Les tâches ménagères sont systématiquement citées comme une activité quotidienne qui fait partie du déroulement de la journée. Au-delà des capacités physiques réelles et donc de la nécessité /non nécessité d'une aide, il semble que cet effort physique représente une sorte de repère des capacités propres, ainsi, « *tant que je peux le faire, je le fais* », « *si je ne fais plus le ménage, je ne bouge plus* »...

Et puis, l'aide souhaitée, c'est celle qui serait destinée à faire les tâches les plus difficiles, comme le fameux « grand ménage » qui suppose de chercher la poussière jusque dans les endroits les plus inaccessibles. Mais là, par convention, les aides ménagères professionnelles sont défaillantes. Ce qui discrédite leur fonction auprès des personnes âgées les plus autonomes mais en perte de capacités physique. Ainsi, l'aide à domicile souffre d'une image négative auprès de nombreuses personnes âgées qui ne voient pas l'utilité d'une femme de ménage qui, par exemple, ne peut monter sur un escabeau.

Cependant, ne plus faire le ménage marque une incapacité qui effraye un peu puisqu'elle représente l'inaptitude à tenir son intérieur, le début d'une dépendance qui s'installe et que l'on refuse le plus longtemps possible. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles les dossiers de demande d'aide sont souvent montés par les enfants. Ce qui peut laisser supposer que les personnes les plus isolées si elles ne sont pas en lien avec l'assistance sociale sont aussi celles qui ont un accès plus difficile aux aides.

D'autres ne font pas la démarche car le dossier leur semble trop compliqué : « *on nous demande trop de choses* », « *quand on a demandé l'aide du conseil général, c'était tout le temps repoussé ...* »

même avec l'intervention de l'élu ça a été repoussé une 7ème fois et enfin le médecin (du conseil général) est venu pour vérifier, ça lasse ! ».

Malgré le rejet a priori du système d'aide, rejet pour soi, mais pas pour le voisin, souvent, les personnes âgées rencontrées semblent avoir une relative bonne connaissance des dispositifs, elles ne seront pas prises au dépourvu, si nécessaire, et savent à qui s'adresser ou du moins qui saurait les aider à monter un dossier (famille, voisins qui ont déjà une aide, infirmière, médecin ...).

La question de l'aide pour les aménagements intérieurs n'est pas plus simple. Beaucoup refusent pour les mêmes raisons : une rampe dans la maison, une poignée pour la douche, c'est autant de marquage du handicap rejeté. Et puis, dans ce milieu ouvrier, nombreux sont ceux qui préfèrent réaliser eux-mêmes ces petits travaux, sans demander d'aide.

De fait, les réalisations financées sont assez peu nombreuses : une vingtaine par an dans le 16^{ème} arrondissement marseillais réalisées par le PACT ARIM qui en a la charge.

3.4. Les mobilités résidentielles

Outre la réalisation d'aménagements internes destinés à faciliter la vie quotidienne, le changement de logement est une autre manière de mettre en adéquation l'évolution de nos capacités physiques ou celle de nos besoins d'espace domestique avec notre environnement quotidien. En la matière il convient de distinguer les locataires du parc HLM des habitants du secteur privé, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

3.4.1 Dans le parc privé

Dans le parc privé, parmi les personnes que nous avons rencontrées, celles qui ont accompli une telle démarche sont très peu nombreuses et aucune n'a changé de logement après 70 ans à moins que se soit pour aller habiter chez les enfants. Ce dernier cas est rare et d'autant plus que les enfants habitent loin du quartier, de la ville, de la région de la personne vieillissante. Sur ce sujet, il n'est pas exceptionnel, du reste, que les personnes avec lesquelles nous sommes entretenues évoquent tel ou tel cas de unetelle ou unetelle, plutôt unetelle d'ailleurs, qui parti habiter avec ses enfants à leur demande dans une autre région, une autre ville, un autre quartier ne l'ait pas supporté et soit tombée malade « *dépressive* » ou « *décédée trop rapidement* ». Nous n'avons pas cherché à vérifier ces histoires qui, quelque soit leur réalité, souligne si non un refus, du moins une crainte de quitter un environnement social et urbain qui a été celui d'une vie entière, la plupart du temps au profit d'un autre inconnu ou mal connu et surtout sans réseaux de relations, sans amitié, sans possibilités de projection d'un projet de vie.

Certaines ont réalisé un déménagement dans les premières années de leur retraite. Généralement, c'était pour se rapprocher de la famille ou des réseaux sociaux, pour s'installer dans un environnement choisi. Le constat semble devoir être fait, de toute façon, qu'il est difficile de changer de logement après un certain âge pour les personnes qui ne souhaitent pas une prise en charge institutionnelle et veulent continuer à vivre dans un logement ordinaire. Ceci pour des raisons qui tiennent à l'histoire même des personnes et à la difficulté de rompre avec un environnement familial, mais aussi, pour des raisons qui tiennent au fonctionnement du marché immobilier et à son accessibilité économique. Plus on avance en âge et moins les organismes financiers acceptent de prêter pour acheter un logement. Si la personne est impécunieuse il n'est même pas question d'envisager une telle solution. Et ceci y compris pour un propriétaire auquel il n'est bien souvent proposé que de vendre son logement et de se retourner vers une solution locative. Travaillant avec une population modeste et pauvre, nous n'avons pas rencontré de multi propriétaires, de propriétaires bailleurs et ceci même si il existe, particulièrement à Marseille, des propriétaires bailleurs impécunieux

La question de la mobilité résidentielle des plus âgés est assez peu prise en considération par les acteurs en matière de marché privé. C'est un peu différent dans le parc public au sein duquel des organismes tentent des expériences au delà de la simple adaptation au cas par cas.

Ce qui peut paraître à peu près simple ou évident, en dehors des aspects affectifs, pour des ménages ayant quelques ressources, l'est beaucoup moins dès lors qu'en matière de capital on ne dispose que des murs qui nous abritent et dont l'avantage principal tout en sécurisant ses occupants est de ne plus trop grever des ressources déjà faibles.

Car il y a fort à parier - et nous l'avons observé très souvent - que le logement qui pourrait être quitté soit déprécié du simple fait de son usure, par rapport à celui auquel on pourrait accéder. De surcroît, lorsque le bien ne représente pas de qualités particulières, n'est pas situé dans un espace valorisé, la perspective de sa vente n'ouvre que difficilement des possibilités économiques suffisantes.

Dans le 16^{ème} arrondissement marseillais il n'y a qu'à constater l'état des offres présentes sur le marché pour se convaincre de ce phénomène. Elles sont quasi inexistantes, tout juste un peu plus présentes que lorsque le marché local était déprimé. Ceci est dû à deux phénomènes : les propriétaires impécunieux ou modestes ne voient pas un intérêt à vendre (« pour aller où et à quel prix » ?). Et lorsque des biens se vendent, c'est encore bien souvent sur un marché confidentiel qui passe plus par le bouche à oreille et la cooptation que par les agences ayant pignon sur rue. Ce phénomène est bien connu et a été repéré depuis les années 1990. Avec « la fin des usines », ce secteur de la ville de Marseille qui auparavant présentait un des plus hauts taux d'emplois du département et devenu l'un de ceux qui présente un des plus faibles taux d'emplois. La population

des anciens travailleurs et ouvriers est restée sur place, dans le logement parfois reçu en propriété au titre des compensations lors des licenciements collectifs.

Au Suquet, avec des produits semblables et une population propriétaire d'origine comparable, les choses sont différentes. Là, des investisseurs sont aux aguets, prêt à saisir le moindre petit deux pièces mal éclairé ou en étage et sans ascenseur. Mais, si il y a dix ou quinze ans les ménages se sont laissés convaincre, aujourd'hui ceux qui sont restés et qui ont vieillis, ne voient plus trop l'intérêt de céder un logement bien situé et qui, de fait, représente un capital important à transmettre aux enfants ou petits-enfants. « *Nous sommes bien ici, pourquoi partir* », « *j'espère mourir ici* », « *j'ai eu l'occasion ... mais non !* », « *Nous sommes trop vieux. Si nous pouvons améliorer notre logement nous le ferons, et peut être l'adapter* ». « *Nous n'allons pas partir dans un quartier que nous ne connaissons pas, ici nous nous sentons en sécurité* »,

Mais d'autres, habitants des logements en étage et sans ascenseur s'inquiètent : « *si un jour je pars, ce sera à cause de l'escalier, quand je ne pourrai plus monter* » ;

Enfin, quelques uns s'interrogent devant la montée des prix sans passer à l'acte pour autant : « *c'est la grande question : vendre et partir, avec le prix que ça vaut, mais on devrait payer aussi cher ailleurs et pour moins bien peut-être* », « *Je vendrais bien mais nous sommes en indivision, et puis ça ennuerait les petits enfants de ne plus pouvoir venir. Ils sont attachés au quartier* ».

Chacun perçoit que le changement les amènerait le plus souvent vers un logement plus cher que celui qu'il quitterait, ou moins bien situé et plus petit. Ou alors, pour aller « *en maison de retraite. Mais ça je veux l'éviter à tout prix* ». Mais surtout c'est la crainte de la perte des repères sociaux, des habitudes de rencontres, du confort d'un environnement urbain connu qui fait repousser toute idée de déménagement « *au loin* ».

Il n'en demeure pas moins, et quelques remarques restituées ci-dessus en témoignent, que des aménagements, des adaptations pour mieux vivre chez soit sa vieillesse pourraient être utilement favorisées. Des opérations d'amélioration de l'habitat peuvent ainsi être l'occasion de sensibiliser les uns et les autres (les personnes âgées mais aussi les personnes intervenant auprès d'elles : infirmiers, médecins, aides ménagères...) aux solutions pratiques possibles et aux aides pouvant éventuellement être sollicitées auprès de l'ANAH ou du Conseil Général, par exemple.

D'où, toute l'importance de la mise en place de politiques locales ciblées, non pas tant sur le groupe « *personnes âgées* », mais sur l'ensemble des améliorations à apporter à un territoire donné en matière de développement d'une offre de logement qui ne laisse personne en chemin.

L'exemple cannois sur le quartier du Suquet est intéressant en la matière. Celui de la mise en place d'une OPAH pour contrer un mouvement de spécialisation sociale au détriment des habitants actuels, particulièrement de ses habitants historiques qui sont des personnes âgées et, si non pauvres, pour la plus part, du moins souvent modestes et dont le seul bien est la maison qu'ils ont pu acquérir à un moment où personne en dehors des habitants du quartier eux-mêmes n'en voulait.

Mais, la population du Suquet est une population vieillissante, qui ne s'en renouvelle pas moins. L'enjeu actuel est que ce renouvellement se fasse en maintenant une certaine mixité sociale et générationnelle. Ce qui demande la mise en place d'une intervention publique dans cette perspective et pour que les investisseurs villégiateurs n'expulsent pas, à termes, non seulement les ménages retraités, mais aussi les nouveaux ménages et les ménages modestes et pauvres, souvent travailleurs migrants qui trouvent ici une offre abordable grâce aux aides au logement.

Nous assistons ici à la possibilité¹⁰ de la mise en place d'une politique et de principes d'intervention, qui ne se jouent pas sur les personnes âgées, mais dont l'entrée personnes âgées permet de faire bouger les positions respectives des différents intervenants impliqués dans le marché.

La même chose est en jeu lorsque le politique commande des espaces publics capables de favoriser la rencontre entre les générations à la Bocca nord, par exemple, et aussi au Suquet dans la

¹⁰ « Possibilité » car à présent il ne s'agit que d'une intention de la Ville qui doit encore effectuer un passage à l'acte...

réflexion sur un espace de jeu et de rencontre permettant que se côtoient les joueurs de boules, les enfants de l'école et leurs mères (souvent d'origine étrangère), les adolescents.

3.4.2 Dans le parc social

Dans les ensembles locatifs sociaux, les conditions d'adaptation des logements pour les personnes vieillissantes sont toutes autres que dans le parc privé. Ne serait-ce que parce que l'adaptation n'est pas posée à l'occupant mais à son bailleur, à son propriétaire.

Ici aussi, l'enjeu, en même temps que d'adapter l'offre de logements aux évolutions démographiques¹¹ est de maintenir, voire renforcer, la mixité des générations plutôt que la spécialisation du parc. Si non, le risque est celui déjà constaté sur de nombreux ensembles, généralement de taille moyenne, une cinquantaine de logement, dans lesquels les ménages sont entrés au début et ne sont pas partis. C'est le cas, par exemple dans un ensemble situé à l'Estaque et dans lequel quatre ménages sur cinq ont plus de 70 ans. Face à de tels phénomènes la réactivité des organismes, au moins dans nos villes, demeure frileuse. Presque tous se contentent bien souvent de n'intervenir qu'au cas par cas pour réaliser des adaptations logement par logement. Pourtant les bailleurs ont la possibilité d'autres pratiques mais ne commencent qu'à présent à réaliser que le vieillissement de leur population est un fait majeur et non réversible qui impose de dépasser les habitudes anciennes pour favoriser la mobilité résidentielle des personnes âgées.

Ils n'en demeurent pas moins comme tétanisés à cause, d'une part, de la saturation du marché et de l'absence d'offre simplement disponible, d'autre part, parce que les énergies et moyens sont souvent monopolisés par les opérations de rénovation urbaine. Pourtant, celles-ci pourraient être l'occasion d'une réflexion de fond intégrant les aspects sociaux et dynamiques du vieillissement, alors que le constat est que sa prise en compte est partout confondue avec celle du handicap. Nous revenons sur ce thème dans cinquième partie de ce rapport.

En matière de fluidification du marché, la mise en place de bourses aux logements adaptés, expérimentée dans la Drôme par exemple par différents organismes de logements HLM est une piste possible. Elle n'en demeure pas moins, là, limitée elle aussi à une approche de la vieillesse comme facteur de développement d'handicaps physiques dans la mesure où il ne s'agit que de mettre en commun la liste des logements « adaptés ». Ceci est sans doute nécessaire mais devrait, partout, être complété ou intégré à une bourse d'échange de « logements ordinaires » avec la perspective de promouvoir la corrélation entre taille des ménages et taille des logements quelque soit l'âge des locataires. Pour favoriser une cohabitation dynamique entre générations il ne semble pas inopportun, en effet, de réduire les décalages observés très souvent là où, par défaut d'offres en général, les ménages ne bougent plus dès qu'ils ont obtenu un logement entraînant des phénomènes de sur occupation dès qu'une famille grandit.

D'autres possibilités existent comme la réflexion menée par certains organismes sur le « commodat » qui permet à une personne âgée de prêter une part de son logement à un jeune célibataire - une pratique déjà développée dans le parc privé - et qui est différente de la sous-location. Mais pourquoi pas envisager, aussi, des possibilités de sous-location ? Les questions juridiques ne sont pas insurmontables contrairement aux avis donnés par les organismes interrogés.

Promouvoir des ensembles résidentiels non ségrégatifs permettant à différentes catégories de population de vivre cote à cote, tel est aussi le sens et la perspective du projet qui est entrain de s'élaborer aux Alyscamps à Arles : construction sur le site des anciens « logements de première nécessité » d'un ensemble adapté, à la fois, à des ménages aux ressources moyennes et à d'autres, dépourvus de ressources dont des personnes âgées pauvres. Les seules deux conditions indispensables pour réussir cela sont la volonté politique locale et celle de l'organisme propriétaire.

¹¹ A titre d'exemple, notons que pour l'OPAC Sud (Office départemental des Bouches-du-Rhône), la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus est de 36% des locataires, 25% sont âgés de plus de 75 ans, 10% de plus de 80ans.

Ces quelques exemples montrent que ce qu'il manque, surtout, c'est une réflexion des acteurs qui viserait à se saisir des enjeux sociétaux du vieillissement de la population, de l'apport que le phénomène peut imposer de redéfinition des liens sociaux, de participation des individus à la vie de « la cité » non pas tant entendue comme « la résidence » mais surtout comme « l'espace d'expression de la citoyenneté ».

4. Aides au maintien à domicile et personnes vieillissantes modestes et pauvres

« Aider », peut se définir comme «une action qui permet à quelqu'un de faire quelque chose qu'autrement il ne pourrait pas accomplir ou avec des difficultés... ». Dans ce chapitre nous chercherons à comprendre les aides qui permettent à des personnes modestes et pauvres de continuer à vivre chez elles. Continuer à vivre chez elles alors que leurs ressources s'amenuisent, à cause de l'avancée en âge, à cause de la disparition du conjoint, particulièrement sensible pour les femmes. Et particulièrement pour celles qui ne travaillaient pas ou, cas plus souvent rencontré, qui travaillaient sans être déclarées. Elles travaillaient sans être déclarées pour différents motifs qui ne sont pas notre sujet, ici, mais sont une réalité qui perdure et peut-être même se développe à nouveau dans les milieux, non pas seulement pauvres mais moyens et sous la pression de nouvelles contraintes économiques.

Les personnes modestes et pauvres, comme tout le monde, organisent leur existence quotidienne à partir de leur logement, de leur quartier et dans la ville. Pour elles, la première des aides est celle qui permet d'accéder aux ressources urbaines et sociales et qui donc vise la capacité de se déplacer. Les transports en commun, et leur gratuité quand elle existe, sont alors une aide de première importance. Si la capacité de mobilité des personnes vient à s'amenuiser ou disparaître pour différentes raisons qui ne sont pas uniquement de capacités physiques, la famille, les voisins peuvent plus ou moins se substituer, mais jamais totalement.

Le système des aides institutionnelles, celui des politiques d'aménagement et d'offre de déplacements peut-il alors intervenir pour palier aux carences nouvelles, pour continuer à vivre la ville et son quartier ? Sans aucun doute, mais il n'est pas souvent abordé selon cet angle de vue. Et puis, lorsque quelqu'un commence à avoir des difficultés à se déplacer loin, puis moins loin, à se sentir en insécurité dans la rue. Que ce faisant il renonce peu à peu à sortir, à fréquenter les autres au dehors, à l'exception des solidarités de voisinage ou bien de celles développées par quelques associations locales ou non comme le sont respectivement la Solidarité Saint Henri, par exemple, ou les Petits Frères des Pauvres, peu de choses existent, tant les aides pour « le maintien à domicile » sont pensées avant tout par rapport à la possibilité d'un handicap physique, jamais social, jamais économique...

Il ne s'agit pas ici de réaliser une description fine du système institutionnel de l'aide aux personnes âgées, mais d'en comprendre les logiques et les éventuelles carences en considérant, d'une part, les aides pour l'amélioration de l'habitat et d'autre part les aides à domicile (aides ménagères et soins).

4.1 Amélioration de l'habitat

Lorsque l'on habite depuis longtemps dans le même logement il n'est pas exceptionnel que celui-ci demande des travaux d'entretien et de réparation, le changement d'un système de chauffage devenue vétuste... Avec l'avancée en âge, lorsque l'agilité des gestes ordinaires se modifie, s'amenuise la modification d'équipements ou l'installation d'aides physiques au déplacement peuvent être utiles. Mais, adapter un logement, cela peut-être aussi d'en réduire la surface occupée en la partageant matériellement, en acceptant un colocataire, par exemple, ou en dédoublant son logement pour en créer un à louer lorsque l'on est propriétaire. Et là, il ne s'agit pas seulement d'une adaptation du logement pour lui-même, pour le confort de son ou ses occupants, mais d'un moyen de renforcer un pouvoir économique qui peut avoir faibli avec l'avancée en âge. Pour toutes ces améliorations, ses adaptations petites ou grandes, il est nécessaire de réaliser des travaux, contacter des entreprises, éventuellement rechercher des financements. Tout un travail que toutes les personnes âgées ne sont pas nécessairement en capacité d'accomplir et non uniquement parce qu'elles sont âgées. Certaines aides existent pour cela. Elles ne sont pas nécessairement forcément connu ni faciles à obtenir.

4.1.1 L'anticipation du changement

Parmi les personnes âgées que nous avons rencontrées, il est possible d'identifier quatre grandes catégories d'attitudes face à la question de l'adaptation du logement :

- Le souhait de changer de logement, plus fréquent dans la population locataire que des propriétaires, nous l'avons déjà abordé ;

- L'anticipation des besoins à venir (en matière d'équipements spécifiques ou de transformation de la maison) ; En fait, parmi les personnes rencontrées, cette attitude en concerne peu à deux exceptions : des propriétaires occupants résidants dans un périmètre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'une part, et d'autre part, des personnes ayant installées elles-mêmes des aides au déplacement à leur domicile (rampes et poignées).

- La réaction lorsque le problème est déjà là est l'attitude la plus fréquente aussi bien en matière d'équipement que de modification de l'usage de la maison ou de l'appartement comme, pour ce dernier cas, la descente de la chambre en rez-de-chaussée lorsque monter un escalier devient trop difficile. Mais d'une façon générale, ces changements, installation ou modification des équipements (essentiellement sanitaires) ne se font que sous l'impulsion d'autrui : une aide médicale, une assistante sociale, un médecin ou la famille.

- L'absence d'intervention. Il ne s'agit pas nécessairement d'un déni des besoins et nécessité nouvelles, mais plutôt d'une adaptation de la propre personne, vaille que vaille, qui peut aller jusqu'à l'enfermement, mais aussi la contraindre à continuer de surmonter quotidiennement et coûte que coûte, les obstacles et difficultés apparues. « *Tenir de toute façon* ». Nous avons pu observer, du reste, et de telles histoires nous ont été d'autres fois rapportées, que certaines personnes face à une diminution de leurs capacités physiques n'ont continué à vivre que le temps qu'elles ont pu refuser les aides et les soins. Ce refus n'est pas nécessairement une attitude liée à un trait de caractère mais peut provenir d'une crainte des dossiers à faire, des demandes à accomplir et d'une méconnaissance des possibilités de recours aux aides. Ce qui est plus problématiques pour les personnes isolées que pour celles dont la famille ou l'assistance sociale peut prendre le relais et pallier à ce qui, alors est plus une défaillance personnelle qu'un choix.

Toutes ces attitudes soulignent, chacune à sa manière, que modifier son logement, ce qui est une reconnaissance de son propre vieillissement, n'est pas un acte simple. Certains le refusent, d'autres l'accomplissent comme à reculons en attendant le dernier moment. Pour ce faire, on bricole des arrangements avec les gestes habituels : en cessant de nettoyer le dessus de ses armoires pour ne pas avoir à monter sur une chaise, en ne s'asseyant plus dans la baignoire de peur de ne pas pouvoir se relever, en sortant moins souvent pour ne pas avoir à monter les

marches devant sa porte. En disposant, pour pouvoir s'y appuyer, des chaises ou d'autres meubles le long des parcours dans la maison ...

4.1.2 Les aides à l'adaptation

Lorsqu'une personne âgée envisage de mettre en oeuvre des modifications dans son logement elle peut bénéficier d'aides à condition de passer d'abord par une assistante sociale, mais tout le monde ne connaît pas d'assistante sociale, y compris dans la population modeste, et puis toutes les assistantes sociales ne sont pas égales si l'on considère leur rattachement institutionnel. Si la personne est en situation de dépendance (GIR 1 à 4) elle peut aller voir une assistante sociale du Conseil Général qui gère l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et prendra soin de son dossier. Pour les personnes en situation de faible dépendance (GIR 5 ou 6) l'orientation dépend des revenus. Celles dont les revenus sont inférieurs à 796 euros peuvent s'adresser aux services sociaux municipaux, généralement un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), alors que les personnes dont les revenus sont supérieurs à 796 euros doivent s'adresser à leur caisse d'assurance maladie. En matière d'efficacité et de réceptivité des assistantes sociales la situation est variable. Elle ne dépend pas de la nature du rattachement à une administration ou une autre, mais plutôt du contexte d'exercice du métier. Les services municipaux, plus facilement repérables, sont souvent plus sollicités, y compris à tort. Les assistantes sociales dans les Conseils Généraux ne disposent pas toujours d'un espace de travail adapté à la constitution et au suivi des dossiers (nous avons rencontré un service social au sein duquel les assistantes sociales sont contraintes à organiser des rotations pour l'utilisation de leur unique bureaux encombré de piles de dossiers). Dans les Caisses Régionales d'Assurance Maladie, les choses semblent mieux posées.

En observant le système des aides dans ses lieux d'attribution, la présentation succincte faite ci-dessus lui donne à tort une allure bien établie, nous avons pu constater qu'il reste confus, y compris pour les acteurs eux-mêmes.

Alors qu'en est-il pour les personnes âgées ? Parmi celles que nous avons rencontrées il apparaît trois situations générales.

La première, concerne plutôt des personnes qui, à un moment donné, suite à un accident de santé, par exemple, ont vu surgir un besoin important de modification d'un équipement (remplacement d'une baignoire par une douche, par exemple) ou de pose d'aide au déplacement. L'initiative du dossier, alors, revient le plus souvent au médecin ou à une infirmière. Dans ce cas, les bénéficiaires ne savent pas vraiment qui a financé les travaux, ni comment. Ils ne peuvent donc pas, non plus, transmettre l'information à un voisin ou une connaissance qui pourrait en avoir besoin.

La seconde situation concerne des personnes à qui il a été conseillé, ou qui ont souhaité réaliser de petits travaux d'adaptation sans qu'il s'agisse d'une transformation majeure. Ces personnes, généralement, ne savent pas à qui s'adresser. Elles savent vaguement qu'il existe des possibilités aides, mais ne savent pas pourquoi, ni pour quel montant. Si une personne de la famille ne prend pas l'initiative d'initier la constitution d'un dossier, alors ces personnes auront tendance à se débrouiller seules. Tel est le cas, par exemple, d'une dame qui en nettoyant ses carreaux est tombée par la fenêtre heureusement sans se blesser. Malgré des revenus très modestes, elle a pris l'initiative de faire installer une grille pour que l'évènement ne se renouvelle pas.

La troisième possibilité, enfin, concerne des personnes bénéficiant d'une aide à domicile par l'intermédiaire d'une association. Certaines d'entre-elles vont, en effet, au delà de la simple gestion des interventions de leurs employés. C'est le cas d'une association domiciliée dans le Bassin de Séon. Car, en travaillant chez les gens il est aisé de repérer les problèmes du logement, ceux qui compliquent la vie quotidienne, l'intervention des aides à domicile, voire être générateurs de risque pour la santé des occupants :

« L'un des gros problèmes c'est la salle de bain. Ils ont tous des baignoires ! La mise en place d'une planche ou d'un fauteuil dans la baignoire ça coûte environ 60 euros et ce n'est pas remboursé par la sécu » de plus, « l'infirmière est obligée de porter la personne, au final le plus souvent on lave au lavabo et au gant... Ce serait tellement plus simple avec des douches à l'italienne ».

Et puis, si c'est dans un logement social, *« il faut demander des autorisations au logeur, il faut les bouger, c'est pas gagné d'avance ».*

Dans les logements privés, les plus fréquents problèmes concernent la vétusté. Mais, souvent, face à la suggestion de faire réaliser des travaux, l'intérêt du propriétaire occupant n'est pas perçu, ou plutôt, l'arbitrage dans le choix des dépenses porte ailleurs : *« elles disent qu'elles préfèrent garder leur argent pour leurs enfants ».*

Une autre limite à des démarches d'amélioration du logement pour le propriétaire occupant, c'est que le coût de dossier au départ et la participation nécessaire (en principe 20%) du montants des travaux. *« Avec le Pact Arim¹² il y a des frais de dossier qui s'élèvent à 100 euros et pour l'APA, il reste toujours une franchise ».* Ce qui peut être rédhibitoire, nous pouvons le comprendre, lorsque les revenus sont faibles et que l'on préfère dépenser pour les enfants que pour soi même.

Si les petits aménagements sont souvent refusés pour ces raisons, alors les travaux plus importants le sont d'autant plus. Surtout que les associations, là, ne se proposent plus pour accompagner les personnes âgées dans le montage de leur dossier.

Celles qui entament la démarche, souvent avec l'appui d'un enfant, l'abandonneront souvent avant son terme. En 2007, par exemple, dans les Bouches-du-Rhône huit cents dossiers ont été ouverts dont seuls cinq cents se sont conclus par une réalisation effective.

C'est que pour y arriver, la personne âgée doit faire elle même les démarches afin de choisir une entreprise et demander des devis. Ensuite, le Pact Arim fait une visite à domicile et vérifie que les devis sont en correspondance avec le projet. Le Pact Arim fait alors l'avance des travaux pour la part subventionnée. Une procédure parfois trop lourde et des difficultés à mobiliser la part restant à la charge du propriétaire explique une bonne part des abandons de dossiers.

Et puis, la question de la qualité des logements possède une dimension culturelle. Lorsque l'on a vécu toute sa vie ou depuis longtemps en tout cas dans des conditions précaires la perception de l'état du logement n'est pas la même que pour des professionnelle de l'action sociale et sanitaires, d'un spécialiste de l'amélioration de l'habitat ou pour toute autre personne vivant dans d'autres conditions, avec plus de moyens. Les logements visés, souvent, n'en sont pas moins bien tenus, décorés avec soin de façon bien personnelle, mais ils ont vieilli, possèdent des déficiences à cause de leur ancienneté. Ce qui ne gêne pas toujours leurs occupants, ou alors à certains moments, quand il fait trop froid, ou trop chaud ou trop humide. Ce qui est le cas, par exemple, dans de nombreux logements privés loués ou occupés par leur propriétaires dans le bassin de Séon, et ceci, qu'il s'agisse d'anciens immeubles de rapport du début du vingtième siècle, ou de petites autoconstructions ouvrières des années 1920. C'est le cas également de l'ensemble de logements de « première nécessité » des Alyscamps. Construits dans les années 1950 pour permettre à quelques familles d'attendre la construction d'autres logements. Depuis, il héberge des personnes cabossées par la vie, lui-même ayant souffert, non pas tant de dégradations, mais plutôt d'une obsolescence du bâti et de ses équipements dû à son mode constructif et à sa destination de départ.

En matière d'occupation et de perception de l'inconfort et de l'insalubrité, les habitants n'ont pas le même avis que leur propriétaire et ne comprennent pas qu'il envisage de démolir l'ensemble pour le reconstruire. Et s'il existe quelques cas limites dans la qualité d'entretien des logements, comme

¹² Le détail des aides gérées par le Pact Arim des Bouches-du-Rhône est renvoyé en annexe.

celui d'un vieux garçon célibataire de près de 80 ans, vivant avec quantité d'animaux (chiens, chats, oiseaux) et qui, depuis longtemps, a laissé son logement se transformer en cloaque (ce n'est pas une image), ses voisins, la plupart plus modestes que lui qui touche une retraite, n'en tiennent pas moins leur intérieur avec le plus grand soin.

Mais bien entendu, lorsqu'on a eu des difficultés à se loger, à survivre tout simplement, que l'on s'est reconstitué un espace protégé, personnel, à l'abris, le déplacement pour démolition, particulièrement quand on est une personne âgée semble un risque que l'on ne désire plus affronter.

4.1.3 Les aides à domicile

Ici nous traiterons de deux types différents d'intervention à domicile : les auxiliaires de vie et l'assistance médicale. Il existe également d'autres types d'aide à domicile comme le portage de repas ou la télé alarme, mais n'ayant pas rencontré de bénéficiaires de tels services nous ne les traitons pas. Une hypothèse du reste est que si nous n'avons rencontré personne bénéficiant de ce type de service, c'est probablement dû au fait que leur recours est plus fréquent dans des catégories de population moins modeste que celles que nous avons interrogées.

Les auxiliaires de vie

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est destinée à permettre à des personnes ayant des difficultés à réaliser seules certaines activités quotidiennes de bénéficier d'une aide à domicile pour un certain nombre d'heures par semaine. L'octroi de cette aide est fonction d'un degré de dépendance (GIR¹³ 1 à 4 sur une échelle de 6 GIR. Le GIR 1 étant la catégorie des personnes les plus dépendantes. Très peu de personnes en GIR 1 bénéficient de l'aide à domicile. S'agissant de personnes devant rester alitées, un grand nombre est en institution. Mais ce n'est pas systématique.

La procédure d'attribution est très codifiée, elle démarre par le médecin traitant qui remplit un dossier qui doit être transmis au médecin du service de l'APA au Conseil Général qui est chargé de définir le niveau de GIR de chaque personne avec le soutien des travailleurs sociaux.

Le montant de l'aide est personnalisé en fonction d'une évaluation médicale et d'une autre sociale. L'évaluation peut être révisée quand le niveau d'aide ne semble plus adapté. On sollicite alors un « certificat d'aggravation ».

Pour un couple dont les deux conjoints peuvent bénéficier de l'APA, les travailleurs sociaux disent avoir l'habitude de réaliser deux dossiers. Ainsi, en cas d'hospitalisation ou de tout autre événement conduisant à l'absence du domicile de l'un, l'autre bénéficie toujours de son aide à domicile.

Au-delà d'un niveau de ressources équivalent au minimum vieillesse les bénéficiaires participent à la rémunération de l'auxiliaire de vie.

Cette aide à domicile n'est pas spécialisée. Elle peut, en fonction des besoins de la personne être destinée à lui préparer ses repas, faire ses courses, lui faire faire des sorties, faire le ménage, etc. La personne âgée qui obtient une aide à domicile, l'obtient pour un nombre d'heures précis, puis décide de quelle manière elle souhaite employer ce temps de service. Mais souvent dans un souci de « professionnalisation » de la profession, lorsque l'embauche passe par une association celle-ci demande une définition préalable des tâches et de leur calendrier.

L'embauche de l'aidant par l'intermédiaire d'une association peut se faire de deux façons différentes :

¹³ GIR : Groupe Iso Ressources est une classification du degré de dépendance de la personne âgée.

- En prestataire : le Conseil Général paie le montant de l'aide octroyée au bénéficiaire à une association qui choisit elle-même l'aidant dont elle est l'employeur.

- En « mandataire », le Conseil Général paie le montant de l'aide octroyée au bénéficiaire à une association, mais l'aidant est choisi par le bénéficiaire qui, s'il ne le rémunère pas directement n'en est pas moins l'employeur.

Il existe une possibilité pour le bénéficiaire de ne pas avoir recours à l'intermédiaire d'une association. Dans ce cas, l'aidant est choisi par le bénéficiaire qui est donc son employeur. Celui-ci rémunère son aidant au moyen de chèques emploi service. Dans ce cas il n'y a pas de contrôle des heures, le service de l'APA du Conseil Général n'effectue que des contrôles auprès de l'URSSAF afin de vérifier le bon usage des financements versés sur le compte du bénéficiaire. Cette possibilité a été maintenue car certaines associations refusent de faire du mandat, alors que nombre de personnes âgées souhaitent choisir leur auxiliaire de vie. Celui-ci, du reste, dans la région, peut-être un membre de la famille, mais pas le conjoint.

A chacun de ces cas de figure correspond un niveau de financement différent, le plus élevé, bien entendu, étant celui où la personne âgée sollicite une association en tant que prestataire.

Les associations qui offrent ces prestations de service à domicile militent souvent pour la situation de prestataire. Elles argumentent que cela permet de « rationaliser », voire « désensibiliser » la relation entre le client et l'employé. Ce dernier étant interchangeable avec ses collègues autant que de besoin. Ce qui peut ne pas aller sans problème car, souvent il est attendu des aidants qu'ils remplissent un rôle qui dépasse celui de la fonction qui leur est assignée. Tout particulièrement en matière d'écoute et de présence attentive.

Les témoignages ne sont pas exceptionnels de personnes déçues par une première expérience où elles ont confié l'embauche et le suivi de leur aidant à une association de service à la personne. Car, bien souvent la personne âgée souhaite établir une relation de confiance avec son employé, une relation sinon amicale du moins de complicité et au sein de laquelle chacun reconnaît l'autre, peut l'écouter, le soutenir. Ce qui demande de la part des employées, non pas des qualifications mais des compétences humaines : qualité de l'écoute, capacité à adapter les façons de faire, réactivité à des demandes non prévues nécessairement comme, par exemple, celle d'un accompagnement en promenade plutôt que le ménage, ce jour-ci, ou pour aller faire les courses et porter le sac. Toutes choses importantes au quotidien et qui peuvent être pour certaines personnes âgées l'aide principale pour continuer à sortir, pour avoir de la compagnie et faire la conversation, une partie de cartes, etc. Pour l'employé, au-delà des tâches codifiées par le contrat de travail, l'activité est aussi constituée d'attentions et de services qui constituent une valeur ajoutée spécifique.

Contrairement à ce que tente d'instaurer la codification et la dépersonnalisation trop stricte d'une profession qui doit encore s'organiser, entre la définition des fonctions par celle de tâches techniques et la nécessaire gestion quotidienne d'une relation humaine, ce qui contribue au « métier » (au sens noble) n'est-ce pas également, un ensemble « d'aménités » construit au fil d'une relation à laquelle il est laissé le temps de s'établir ou non ?

C'est du moins une interprétation qu'il est possible de faire à partir, à la fois, des témoignages recueillis et de l'expression de certains refus de recours à l'aide ménagère.

Sans nous écarter longtemps de notre objet, il est légitime alors de pointer une tension entre une demande sociale qui fait appel à des compétences bien plus qu'à des qualifications et à laquelle il est répondu par des emplois qui sont le souvent confinés dans l'insertion, le mal payé, les basses qualifications. Et ceci même s'il est demandé aux employés des associations d'avoir le Diplôme d'Etat auxiliaire de vie sociale ou bien d'entreprendre une démarche de valorisation des acquis de l'expérience.

Et pourtant, des personnes âgées et, sans aucun doute d'autres moins âgées, peuvent rendre compte de l'utilité sociale des aides ménagères. Certaines de ces personnes sans qualification,

pourvu qu'il leur soit laissé la possibilité de le développer, ne sont pas démunies de compétences, tout particulièrement des compétences requises face à des demandes « d'humanité ». Ce qui n'est jamais pris en compte dans la définition des postes.

Et certain de formuler une interrogation et un projet : « Comment, à partir de la rencontre de deux formes de risques de désinsertion, proposer des projets de valorisation réciproque des personnes » ? Ce qui concerne, tout à la fois et de façon symétrique, les candidats auxiliaires de vie et les personnes ayant besoin de leurs interventions.

L'assistance médicale

Lorsque l'on possède que des revenus modestes, voire moins, et que l'on a des besoins de soins temporairement ou plus longtemps, les infirmiers et infirmières libéraux sont parfois hors de portée. Le système d'aide médicale ne dispose pas d'outils pour répondre à cette demande impécunieuse à moins qu'elle ne puisse être classée dans un GIR éligible à la prise en charge par un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

Les SSIAD sont des structures rassemblant des infirmiers et des aides soignants qui sont rémunérés par leur DASS et la CRAM. Les patients ne payent pas. Ce n'est pas le revenu du patient qui est pris en compte, mais son niveau de GIR : un SSIAD prend en charge les personnes en perte d'autonomie. Théoriquement il pourrait prendre en charge tout le monde pour de la prévention mais cela demeure exceptionnel. Les activités principales d'un SSIAD sont la prise en charge de la toilette et des soins infirmiers. Le forfait journalier est de 33 euros (2008). Un infirmier libéral demande 5 euros pour une injection, les infirmiers SSIAD doivent donc prendre en charge des patients nécessitant plus de tâches pour justifier des 33 euros journaliers par patient. « Tous les patients n'ont pas de soins infirmiers, pour certains c'est juste la toilette ». « Ce qui attire les infirmiers ou aide soignants dans ce service c'est d'être au plus proche du patient, le prendre dans sa globalité. A l'hôpital ils ne voient les patients que dans la phase aiguë de la maladie, là ils peuvent les suivre » précise la coordinatrice d'un SSIAD marseillais.

Pour les personnes pouvant avoir un besoin de soins, accéder à une prise en charge par un SSIAD n'est pas la démarche la plus spontanée qu'il puisse être donnée de réaliser. La plupart du temps nous avons constaté que l'intervention d'un tiers avait été nécessaire, que ce tiers, y compris, avait été à l'origine de la démarche (une assistante sociale, l'hôpital, le médecin, la famille, ...) Mais, toujours, l'intervention du médecin est indispensable afin de déterminer le niveau de dépendance (GIR).

4.1.4 La coordination des acteurs

La dernière partie de ce rapport est largement consacrée à la coordination des acteurs, mais nous ne pouvons pas ici, achever ce chapitre sur les aides au maintien à domicile sans évoquer les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) qui sont des structures destinées à mettre en réseau les différents intervenant auprès des personnes âgées sur un territoire donné. Ces CLIC, font suite aux coordinations gérontologiques mise en œuvre dès les années 1950 et ont été mis en place au tournant des années 1990 et 2000. En 2004 la responsabilité des CLIC est passée de l'Etat au Conseil Général. Ce transfert de compétences n'a pas été sans effets pour la plupart de ces coordinations qui, par exemple à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, attendent encore que leur soit proposées des directives, une organisation et leur propre mise en cohérence. L'un des CLIC marseillais dépendant du CCAS n'a pas eu trop à souffrir de ce changement, mais d'autres plus fragiles, car non adossés à une collectivité locale ou une institution ont pu à certains moments envisager leur disparition. Ce qui est le cas du CLIC oeuvrant sur le territoire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de la ville, où se trouve le Bassin de Séon et les trois quartiers qui ont retenus notre attention. En 2004, ce CLIC fortement impliqué dans des démarches quasi humanitaires à destination de groupes de population très précarisés, a vu son budget amputé de moitié et son équipe passer de six à deux intervenants. Ce qui a diminué de façon significative sa capacité d'action.

La situation, semble-t-il, n'est pas égale dans tous les Départements français, il n'en reste pas moins que la coordination entre les acteurs impliqués dans l'aide aux personnes âgées n'est pas toujours optimum et que les CLIC ne sont pas toujours connus, par exemple au sein du secteur hospitalier (ce qui est le cas à Marseille), qu'ils sont surtout méconnus de leurs bénéficiaires potentiels. Ce n'est pas systématique, des villes comme, par exemple, celle de Cannes, développent une communication importante sur les lieux d'aide et d'information aux personnes âgées, notamment sur le CLIC. Mais ce n'est pas le cas sur les arrondissements nord de Marseille où aucune personne que nous avons interrogée n'avait connaissance d'un tel espace d'information.

Notons, du reste, en matière d'information aux personnes âgées ou à leur famille, que l'échelle communale est une échelle plus performante que le Département. Et ceci, grâce à la diffusion et à l'essaimage de ses propres services, quelle que soit la dimension de la commune. Ce qui ne remet pas en cause l'échelle territoriale de coordination, mais simplement replace celle d'accès à l'information au niveau du vivable par le plus grand nombre d'habitants.

Car un CLIC, c'est avant tout un dispositif de ressources voir d'insertion, dont le but est d'orienter et d'informer les personnes, non pas de les accompagner. Il a aussi une fonction d'expertise pour les professionnels, et une mission de terrain en cas d'urgence, ce qui peut entraîner une confusion avec la notion d'accompagnement qui n'est pas, en principe, dans ses prérogatives. De façon très résumée, disons qu'« *un CLIC ne fait pas, il fait faire* » selon l'expression du responsable de l'un d'entre eux. Ce qui est un véritable problème lorsqu'il est peu connu des professionnels qu'il est censé mettre en réseau.

Enfin, mais nous y revenons plus largement ensuite, les coordinations d'acteurs sont bien trop souvent limitées à ceux qui œuvrent dans les secteurs médicaux et sociaux. Ce qui ne permet pas de poser quelques questions et de trouver des solutions à la bonne échelle, tout particulièrement en matière d'aménagement de la ville et de développement d'une vie sociale ne laissant personne en chemin, pas même nos aînés.

4.1.5 Le vieillissement entre maladie et désocialisation ?

« La dépendance n'est pas envisagée comme un processus ou comme un système d'interactions entre un individu et son environnement physique et humain, mais bien plutôt comme un état final, portant la vieillesse à son comble »¹⁴

Le système des aides pour le « maintien à domicile » est majoritairement pensé à partir d'une approche de la vieillesse comme une étape de vie ultime marquée par la maladie et le handicap. Et ceci qu'il s'agisse de besoins directement liés à la santé ou d'autres au confort de vie chez soi. De fait, en matière d'aide aux personnes vieillissantes et concernant leur logement, il n'est que rarement question « d'amélioration », le plus souvent il ne s'agit que « d'adaptation ». Pour autant, les assistantes sociales rencontrées sur le terrain, celles qui chaque jour sont en contact avec la population âgée perçoivent bien que l'adaptation n'est pas suffisante. Des problématiques d'insalubrité sont fréquentes, non pas parce que les appartements sont mal tenus, mais pour des défauts plus anciens, liés à l'état du bâti, à la vétusté de certains équipements : l'absence de système de chauffage efficace, une humidité récurrente, l'absence de ventilation... Et hors les démarches lourdes et longues de lutte contre l'habitat indigne, peu de possibilités existent pour permettre à une vieille personne impécunieuse de projeter une restauration de son logement.

C'est un exemple. Nous pouvons aussi citer le système des aides à domicile qui tend à s'organiser de façon à ce que les attentes de communication et d'échange des plus isolés socialement ne soient plus prises en compte, si non par les associations caritatives.

Au regard de tout ce qui précède, il nous apparaît utile de proposer un angle d'entrée dans la relation vieillesse et aménagement qui soit décalé de la notion de handicap. Cette dernière paraissant fonder la plupart des positions institutionnalisées vis-à-vis des personnes âgées, du moins sur les territoires qui constituent le support de nos observations. Et ceci malgré des travaux qui depuis le début de notre décennie appellent à replacer la question du vieillissement de la population au sein des politiques de développement et d'aménagement des villes. Mais, force est de constater que les ponts entre les professionnels de la santé, de l'action sociale ou du logement avec ceux de l'aménagement ne génèrent pas encore un renouveau dans les manières de faire des uns et des autres et tout particulièrement en matière d'action transversale. Même si, ici ou là, reconnaissons le, quelques ouvertures volontaires ou spontanées se font jour. Et nous pensons plus particulièrement à des réflexions et projets d'aménagement, d'offre de logements, voire de gestion urbaine quotidienne qui se placent du point de vue de la cohabitation et de la rencontre et de la valorisation des générations plutôt que de se contenter de régler l'accessibilité à la ville pour tous par la réalisation des équipements nécessaires aux personnes à mobilité réduite.

¹⁴ *Le trop pensé de la Vieillesse dans les politiques gérontologiques, obstacle à l'insertion des gens âgés dans la ville*, Catherine GURCHER, in *LA VILLE DES VIEUX – Recherche sur une cité à humaniser* – INRETS – Coordiné par Joël YERPEZ Edition de l'Aube 1998

Partie II :
Intermède : décaler le regard

5. Une tentative de coordination des approches à partir de l'habitat et non de la santé ?

Les coordinations des actions à destination des personnes âgées demeurent bien souvent enfermées dans les sphères professionnelles médico-sociales. De cette façon, il est difficile que la personne vieillissante puisse être approchée autrement qu'à travers une vision de santé publique ou de soutien social. Pourtant, la « vieillesse n'est pas une maladie »¹⁵, n'est pas un temps d'attente de la mort.

A la recherche d'autres approches possibles nous nous sommes intéressés à une démarche particulière conduite en Gironde dans le Pays Haut de l'Entre Deux Mers. Là, la coordination des acteurs dépassent la sphère médico-sociale pour inclure celle des politiques de l'habitat. Ainsi, sans rien renier de leur compétences et prérogatives les intervenants traditionnels de la gérontologie ont-ils su s'allier à ceux de l'habitat afin de proposer aux personnes vieillissantes, non pas des solutions face à leur baisse de capacités physiques mais les moyens d'établir un projet de vie à partir de la rénovation de leur logement. Le plus remarquable en la matière est que cette démarche n'a pas été réservée à de nouveaux retraités, qui n'ont pas nécessairement besoin d'être aidés, mais à des personnes atteignant un grand âge, autour de 90 ans pour celle que nous avons rencontrées.

Le contexte que nous avons observé est tout autre que celui des Bouches-du-Rhône. Ici le rapprochement des acteurs s'est opéré à partir de la fin des années 1990 par le truchement d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans laquelle a été inscrit un volet « maintien à domicile des personnes âgées ». Dans un premier temps, il ne s'est agit que de réaliser des aménagements de confort et de sécurité. Mais, rapidement, les intervenants comprennent que pour de nombreuses personnes le logement est à la fois devenu trop grand et que certaines souffrent d'un manque d'environnement social, de voisinage, simplement. Nous sommes en milieu rural et les maisons sont souvent d'anciennes fermes ou font partie d'un ensemble agricole. Ce qui offre de l'espace mais s'accompagne d'un peu d'éloignement des centres de vie urbaine. L'idée alors se fait jour de proposer la recomposition des logements pour réduire l'espace à entretenir en le ramenant à l'échelle de la taille du ménage et, tout à la fois, créer un second logement à louer. Ce qui permet de financer les travaux nécessairement plus lourds que de simple confort, éventuellement de générer un peu de revenus supplémentaires à des personnes qui sont modestes plutôt, même si elles sont propriétaires. Et puis la venue de locataires c'est une façon d'améliorer l'entourage de ces ménages plus ou moins isolés. Ce qui peut contribuer à prévenir la désinsertion et renforce le sentiment de sécurité, toute choses importantes lorsqu'on atteint un grand âge.

En termes de politique locale, cette démarche présente aussi celle de générer une offre locative nouvelle dans un espace qui en manque, particulièrement pour les nouveaux ménages.

Entre 2002 et 2007, cette opération a permis d'améliorer 120 logements et d'en créer 20 locatifs. On peut considérer que c'est peu, mais à l'échelle du Pays et surtout de chaque commune concernée, ce n'est pas négligeable.

Cet exemple est très spécifique par rapport aux exemples cannois ou marseillais. Il n'en revêt pas moins un intérêt, celui de faire la démonstration qu'en matière d'action sur le parc privé on ne peut se contenter d'attendre les simples évolutions issues des jeux du marché. Le risque, si non, est de vider certains espaces recherchés par des villégiateurs de leur substance vive : les personnes âgées, mais aussi les nouveaux ménages qui ne rencontrent plus d'offres locatives à hauteur de leurs possibilités financières.

¹⁵ Une formulation reprise par de nombreux articles et ouvrage publiés sur le sujet depuis quelques années, nous n'en citerons que deux exemples :

COUDIN G., in Sciences Humaines Hors Série N° 48, mai 2005

HENRAD J.C., Mutualité Française/La Découverte - Collection Société et santé,

5.1 Une OPAH en milieu rural

Situé à l'extrême sud est du département de la Gironde, le Pays Haut de l'Entre Deux Mers se trouve aux confins de l'agglomération bordelaise et au cœur des zones rurales de l'Aquitaine. Ce territoire couvre 7 % de la superficie du département et rassemble 2,5 % de la population, il s'étend sur 93 communes et compte 40 000 habitants.

Ainsi que la plupart des territoires ruraux, depuis les années 1970 et jusqu'aux années 1990, celui-ci subit une décroissance démographique, phénomène qui s'accompagne d'un vieillissement accéléré de sa population, les plus anciens étant ceux qui partent le moins. Depuis la fin des années 1990 ce mouvement s'est stabilisé et on peut observer une reprise de la croissance démographique.

Evolution de la part des 60 ans et plus du territoire du Pays Haut Entre Deux Mers et en Gironde			
	1982	1990	1999
PHEDM	26 %	28, 5 %	28, 8 %
Gironde	19, 8 %	20, 7 %	21, 3 %

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent donc près du tiers de la population totale et représente une catégorie parfois privilégiée par les politiques publiques, en particulier la politique du logement et de son amélioration. Depuis 1987, trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été développées en prenant en compte les caractéristiques d'un parc vieillissant :

- Un parc immobilier qui se compose de grandes fermes et bâtiments agricoles avec des dépendances attenantes plus réellement utilisées et pouvant être transformées en logements ;
- Un patrimoine ancien prédominant, 64 % des habitations datant d'avant 1948 ;
- Les deux tiers de la population occupent un logement dont ils sont propriétaires ;
- Un parc locatif encore peu développé, 27 % des résidences principales, avec en parallèle une vacance forte.

Pour conduire la politique du logement et tout d'abord réaliser un PLH (Plan Local de l'Habitat) est créé le SIPHEM (Syndicat Inter Territorial du Pays Haut Entre-Deux-Mers). Cette structure est un EPCI à vocation unique, celle-ci étant l'habitat.

En 1987, une première OPAH « de revitalisation rurale » est engagée sur deux cantons en même temps que l'étude de PLH qui va conduire à inscrire dans l'OPAH, à partir de 1993, un volet « maintien à domicile des personnes âgées » et proposer la création d'une Maison de l'Habitat.

La Maison de l'Habitat, organisme de mise en œuvre de la politique du SIPHEM, est inaugurée en 1996. C'est un service public qui s'adresse aux communes et aux particuliers. Il remplit plusieurs fonctions : accueil, information, conseil, aide au montage des dossiers, ainsi que celle d'observatoire du marché¹⁶.

En 1999, prenant en compte les besoins spécifiques des personnes âgées, il est décidé d'associer à la maîtrise d'œuvre une structure bordelaise (Prévention Action auprès des Personnes Agées) qui offre les services d'un ergothérapeute pour le soutien technique des dossiers (jusqu'en 2002).

En 2003, nouvelle OPAH qui intègre aussi, en partenariat avec l'ADEME, un volet « thermique des bâtiments » et « énergies renouvelables ».

Cette même année, avec les mêmes limites territoriales que celles du SIPHEM, le Département impulse la création d'un CLIC. Ce qui permettra le développement, à partir de l'OPAH d'une collaboration de proximité à la fois pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées (le CLIC

¹⁶ A titre d'illustration de ce fonctionnement nous pouvons donner les résultats pour l'année 2003 au cours de laquelle la Maison de l'Habitat a répondu à 482 demandes locatives, contribué au relogement de 261 ménages, accueilli 554 propriétaires pour 57 logements financés. Elle a également financé la création de 12 logements communaux.

fournissant l'ergothérapeute, notamment), mais aussi pour l'information et le suivi des personnes âgées.

L'objectif annuel en matière de maintien à domicile est de détecter et améliorer 24 logements et de créer pour les mettre sur le marché locatif 4 logements adaptés.

Afin de ne pas exclure la population modeste des retraités agricoles, un partenariat financier est constitué avec notamment le Crédit Immobilier qui offre des subventions permettant d'atteindre une couverture totale du coût des travaux, dans le respect des taux et plafonds de l'ANAH.

Les interventions de l'OPAH peuvent se faire de trois manières différentes :

- L'adaptation du logement de la personne concernée ;
- L'adaptation du logement d'une personne de la famille qui s'engage à accueillir la personne âgée (sous condition de ressources, bien sur).
- L'adaptation du logement d'une personne professionnelle agréés par le Conseil Général pour accueillir une personne âgée (famille d'accueil).

Mais, en parallèle aux aménagements à proprement parlé, le maintien à domicile des personnes âgées non dépendantes peut passer par :

- La mise sur le marché de logements adaptés à leurs besoins. On considère les logements de petite taille, de plain pied, avec des douches, ...
- Le maintien/déplacement de la personne dans un environnement social afin de garantir les services de la vie quotidienne. Ceci afin d'offrir une possibilité de sortir d'un secteur isolé de campagne.

La maison de l'habitat propose une assistance technique pour les opérations des particuliers. Elle se traduit, outre par la réalisation du diagnostic, par la proposition d'un accompagnement pour la constitution du dossier de demande de subventions. En fait, nombreuses sont les personnes qui se déchargent totalement de cette étape sur l'équipe. En ce qui concerne l'adaptation, l'intervention de l'ergothérapeute du CLIC est requise afin de déceler les modifications à apporter et de sélectionner le type de matériel adéquat.

Cette assistance de la Maison de l'Habitat est momentanée mais elle peut être poursuivie, en cas de besoins, avec le CLIC Entre-deux-Mers. Celui-ci, éventuellement a déjà pu prendre contact avec les personnes au moment de la réalisation du diagnostic technique. Ce travail en étroite collaboration permet de mieux connaître et d'assurer une continuité dans le service à la personne âgée. Sur la même échelle de territoire, ce travail est d'autant plus pertinent qu'il est à « double sens » : d'une part, l'OPAH, par ses travaux assure le maintien à domicile de manière physique, et le CLIC prend le relais pour tout ce qui est des services quotidiens, d'autre part, le CLIC diagnostique les pertes d'autonomie naissantes et sollicite l'équipe de l'OPAH pour concrétiser les adaptations et maintenir la personne chez elle.

Une telle opération en direction des personnes âgées semble fondamentale sur ce territoire, d'une part, parce que ces personnes, souvent modestes, sont une part importante de la population et, d'autre part, parce qu'elle permet de maintenir une dynamique sociale et territoriale.

Au-delà du partenariat qui fait en sorte que l'opération fonctionne, un enjeu et un résultat important de la Maison de l'Habitat est celle de la présence d'un service public ouvert et dynamique capable d'aller au delà de la réponse aux questions simples des habitants et de mobiliser des partenariats utiles autant que de besoin.

Ce qui peut être illustré par deux exemples :

- Une dame de 92 ans avait des problèmes de chauffage, entraînant des ennuis de santé. Elle s'est renseignée à la Maison de l'Habitat pour changer sa chaudière, mais en discutant avec cette dame, le conseiller s'est rendu compte que son logement n'était pas adapté à ses troubles de déambulation.

- Une personne de 78 ans, en prévention de risques de chute, souhaitait réaménager son logement, une amie lui a conseillé de contacter la Maison de l'Habitat, car elle aurait certainement des aides. Au-delà de l'apport financier, c'est d'un vrai diagnostic de l'ergothérapeute et des conseils sur les choix de matériels à utiliser et de quelle manière dont cette personne a bénéficié.

5.2 Evaluation du volet « maintien à domicile » par les bénéficiaires

Le partenariat développé autour de la Maison de l'Habitat, la présence d'un CLIP oeuvrant dans les mêmes limites territoriales ont-ils un impact sur l'efficacité du système d'accompagnement des personnes âgées ? Et plus directement qu'elle est la perception de ce système par ses bénéficiaires, les personnes âgées et leurs proches.

Pour répondre à ces questions nous avons rencontré une dizaine de bénéficiaires de l'OPAH. Notre démarche est purement qualitative et ne vise pas à établir une quelconque vérité statistique. Nous avons choisi ces personnes avec l'aide de la Maison de l'Habitat parmi les plus âgées (de 82 ans à 94 ans) de revenus modestes et dont les travaux dans le logement avaient plus de deux ans mais moins de cinq. Ces personnes vivent pour moitié en couple les autres sont seules (veuves et veufs).

Dans ce territoire rural, seules deux personnes habitent dans un logement éloigné des centres de villages. Toutes deux sont d'anciens exploitants agricoles dont l'un continue de vivre avec son fils qui a repris l'activité. Deux femmes seules habitent dans le centre d'un village, les autres ménages sont logés en bordure de bourg. Tous sont propriétaires de leur logement, ou plutôt usufruitiers.

Dans le tiers des situations, le choix de réalisation des travaux fait suite à un accident de santé : attaque cérébrale, opération de la hanche par exemple. Pour les autres cas, les notions de confort et de prévention dominent.

Huit ménages sur les dix rencontrés bénéficient à la fois d'aide à domicile et de soins infirmiers dont la moitié pour la toilette, le lever et le coucher. Cet accompagnement de vie quotidienne par des professionnels est antérieur à la réalisation des travaux d'adaptation du logement. Une femme ne bénéficie que de deux heures d'aide (« *pour sortir et marcher* »), un homme seul ne « *veut personnes, tant que je peux circuler chez moi et faire mon jardin* ».

D'une façon générale la famille est très présente et, dans un cas sur deux habite dans la même maison, mais tous de façon indépendante et séparée.

En matière de travaux, quatre interventions concernent le réaménagement de la salle de bain, quatre autres ont constitué en un réaménagement complet du logement (installation en rez-de-chaussée, réorganisation des espaces...) et une en la création d'un logement en contiguïté avec l'ancienne habitation reprise par les enfants.

Enfin, une intervention atypique ne touche, pratiquement, qu'à des aménagements extérieurs : mise en place de rambardes de sécurité pour accéder au jardin, suppression de marches superflues sur la terrasse. Ce cas précis, souligne la personnalisation du diagnostic réalisé avec l'ergothérapeute et dont l'objectif a été de maintenir la possibilité d'une activité quotidienne chère à cette personne, « *aller dans mon jardin* ».

Sauf de ce dernier exemple, chacun témoigne que le passage à l'acte n'a pas été spontané ni facile à accepter. Cependant, le résultat est le plus souvent apprécié, le temps des travaux oublié rapidement grâce au confort retrouvé. Une exception toutefois, celle d'une dame qui a dû emménager dans un nouveau logement en quittant celui dans le quelle elle avait vécu depuis sa naissance : « *on ne va pas dans un logement neuf pour la première fois à 90 ans* ».

Parfois un peu contraint, le choix de réaliser les travaux, n'est donc pas une démarche tout à fait volontaire de la part des bénéficiaires. Réponse à une nouvelle situation physique, suite à un accident, ou prévention, l'entourage des ménages joue un rôle important : la famille et les aidants.

« *Je ne voulais plus qu'elle monte ses escaliers (la personne avait 93 ans). Je lui ai fait peur en lui disant que si elle se casse le col du fémur, c'est fini. C'était en réunion de famille, je lui ai demandé de choisir entre la Résidence pour Personnes Agées ou l'adaptation, elle m'a dit 'tant que je pourrai, je resterai chez moi' » ;*

« *Le déclencheur c'est son opération de la hanche, et puis mon père a eu plusieurs attaques paralysant son côté droit. Avec ma sœur, on pensait aménager le rez-de-chaussée inoccupé, ma mère ne voulait pas descendre, elle voulait un monte escalier. Avec son Alzheimer, elle aurait fait n'importe quoi avec les boutons. On (les deux filles) a tenu bon et l'infirmier nous à aidé à la convaincre » ;*

« Je savais pas trop quoi faire, les prendre chez moi, ça n'aurait pas été bien, ni pour eux, ni pour nous, alors j'ai pensé les installer à coté (création ex nihilo d'un logement pour personne lourdement dépendantes). J'en ai parlé à ma mère avant de contacter la Maison de l'Habitat. Je n'ai pas demandé de réponse dans l'immédiat, "vous réfléchissez" et ils ont dit oui de suite. Je pensais que ce serait plus dur ! » ;

La rapidité de la réponse de principe, l'aide au montage des dossiers, le taux de financement qui peut aller jusqu'à 100 % pour les plus modestes rend la démarche de transformation plus facile. Tout semble se passer, ici, avec beaucoup plus de simplicité que dans d'autres lieux observés. Les abandons de dossiers sont rares.

Cette qualité tient bien sûr à l'ancienneté de la maison de l'Habitat qui a su développer une visibilité et une présence attentive à coté d'autres intervenants. Pensée dès l'origine comme un outil de service public pour traiter l'ensemble des questions liées à l'habitat elle a su mettre en place les partenariats nécessaires à la fois techniques, sociaux, financier¹⁷. Ici, la dimension territoriale, l'échelle géographique qui reste une échelle de proximité joue un rôle important, mais aussi peut-être parce que la problématique « vieillissement de la population » n'est pas fermée par une lecture uniquement médicale. La notion de soin et celle d'accompagnement sont présentes mais en tant qu'un élément, un facteur à prendre en compte pour faciliter la vie quotidienne, pour permettre à ceux qui le désire de poursuivre un projet de vie, « *en continuant à cultiver son jardin* » et même s'il est dur « *d'avoir son premier logement neuf à 90 ans* ».

Un autre élément important est que la visibilité de la Maison de l'Habitat ne se fait pas au détriment d'autre chose. Dès avant la création du CLIP, souhaité de façon différente par l'Hôpital et le SIPHEM, la qualité de la coordination gérontologique était déjà présente et accompagnée d'une bonne visibilité des possibilités d'aides et des structures spécifiques (associations, SSIAD, etc.)

Tout, bien sûr, n'est pas parfait et, comme ailleurs, existent des tensions ou tiraillements politiques ou de personnalités qui peuvent perturber cet assemblage. Mais, celui perdure malgré tout parce qu'il a pu trouver son organisation et son « institutionnalisation » sans figer les partenariats ou les vassaliser, sans que les porteurs de projets dans les différents domaines concernés ne se sentent éclipsés par d'autres mais au contraire gagnent chacun en efficacité.

¹⁷ Une convention cadre est signée avec les partenaires financiers et des protocoles de collaboration associent le SIPHEM, le Conseil Général de la Gironde, la CAF, la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), l'ADIL (Agence Départementale d'Information pour le Logement), l'ANAH.

Partie III

Mise en discussion

6. Logement des personnes vieillissantes et action publique : sortir des approches sectorielles

Sortir du cloisonnement disciplinaire n'est pas un enjeu très nouveau, il n'en est pas moins toujours d'actualité en beaucoup de domaines d'action. Travailler à la mise en synergie des acteurs qui, avec des inscriptions institutionnelles et des métiers différents, oeuvrent en direction des mêmes publics, pour la résolution des mêmes besoins ou de besoins complémentaires n'est pas non plus une nécessité très nouvelle. Ce sont, à dire vrai, deux principes de base de toute politique cherchant sa cohérence. Quelque peu négligés dans une période dominée par la rationalité financière, ils devraient revenir très présents si les principes d'un « développement durable » sont pris au sérieux et non pas comme un simple habillage des discours.

Dans cet état d'esprit, nous avons sollicité la rencontre de professionnels issus de différents milieux (services publics, collectivités locales, entreprises privées, associations). Ceci, afin d'initier la construction d'une connaissance partagée de ce qui, dans le fait urbain, contribue à aider chacun à vieillir chez soi, dans son quartier, sa ville, son village, y vivre en se sentant en sécurité. En retour, nous nous sommes interrogés sur l'impact possible de la prise en compte du vieillissement de la population dans le renouvellement des politiques d'aménagement et de gestion de la ville. Avec, en arrière plan cette question : comment et de quelle manière amener les décideurs locaux à prendre en charge globalement ce phénomène non pas par des séries de mesures disjointes mais la formulation et le portage d'une politique locale transversale et cohérente ?

Pour ce faire, nous avons porté au débat la propre « expertise » de la population vieillissante modeste et pauvre telle qu'elle est restituée ci-dessus.

Les discussions ont fait état de réflexions et actions au sein des projets d'aménagement, ainsi que pour la production d'offres de logements différents et le renouvellement de la gestion urbaine quotidienne. Toutes actions dont la qualité, tel que les membres du groupe de travail ont tenu à l'affirmer, doit favoriser la nécessaire cohabitation et rencontres des générations plutôt que se contenter de régler l'accessibilité à la ville pour tous par la réalisation des équipements nécessaires aux personnes à mobilité réduite, ce qui n'est qu'un élément de la question. Cette problématique de partage de l'espace public, a-t-il été ajouté, est exactement la même vis-à-vis des différents groupes sociaux. Ce qui souligne bien qu'il s'agit là de veiller à ne pas enfermer la question du vieillissement de la population dans une problématique de handicap, ni même médicale, mais de profiter de cette situation nouvelle pour reposer les cadres du développement territorial et de l'aménagement des villes avec un souci d'équité et de partage.

Ce groupe de travail, hébergé par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales à Marseille, a réuni des professionnels dont les activités ne sont pas nécessairement centrées sur la question du vieillissement de la population. Chacun occupe une position institutionnelle différente de celle des autres : administrations communales et intercommunales, organismes de logement social, associations, architectes et urbanistes libéraux, bureaux d'étude.

Après une première séance destinée à poser le décor et les enjeux, ainsi qu'à la présentation par chaque participant de ses positions propres et de ses attentes, le travail a consisté à discuter de solutions et d'évolutions possibles des modes de faire en matière d'actions et de politique de l'aménagement et du logement au regard des enjeux posés par le vieillissement de la population. Ceci, à partir de la situation locale (Région Provence Alpes Côte d'Azur) mais aussi au regard d'expériences conduites ailleurs, telle que celle dont il a été rendu compte¹⁸ et qui se déroule en Gironde sur le territoire du SIPHEM.

¹⁸ Cf. : partie II

6.1 Elaboration du débat

6.1.1 Rapide point de méthode

Le jeu de la discussion et de la construction commune d'un discours pratique demande que chaque participant s'implique et tout d'abord en rendant compte de sa démarche professionnelle et des besoins repérés à partir de sa propre position.

Trois questions très générales accompagnent les interventions et les discussions :

- *Pourquoi chacun de nous s'intéresse au phénomène du vieillissement de la population ?*
- *De quelles manières cette problématique agit-elle sur les pratiques professionnelles, tout particulièrement en matière d'aménagement et de gestion de la ville ?*
- *Qu'est-ce que cela implique en terme de politiques locales ?*

L'objectif est de faire débattre sans complexe et sans relation de pouvoir. Pour cela, chacun se met « sur le côté » de sa position institutionnelle : il en parle, il parle à partir d'elle mais en dehors de tout enjeu immédiat et surtout pas pour la promouvoir.

Ce qui est facilité par la scène de débat proposée qui, d'une part, ne vise pas à la production d'un projet et, d'autre part, se situe dans un lieu neutre, au sens qu'il est hors des pratiques professionnelles habituelles des uns et des autres.

Le but à atteindre dans cette première rencontre est la mise en relief des thèmes et questions à partir desquels entreprendre le travail d'élaboration proposé.

De cette façon, le groupe d'acteurs construit un schéma d'organisation du débat qui, plus ou moins, demeure le même d'une séance sur l'autre mais est enrichi à chaque fois d'éléments nouveaux proposés, d'exemples, de retour sur la discussion, d'approfondissements. Ce qui conduit chacun, pour autant qu'il adhère à la démarche, à comprendre les contraintes et la logique d'action de l'autre et permet au groupe d'initier l'élaboration de schèmes partagés.

6.1.2 Synthèse du tour de table

Un premier constat commun est celui que le vieillissement commence à influencer sur les pratiques professionnelles et le contenu des actions mais sans être toujours formulé ainsi. Ce qui souligne l'importance de la prospective et de l'anticipation pour la définition des politiques au sein desquels chacun agit. Ce qui est une évidence pour la définition des SCOT, mais aussi pour l'ensemble des domaines du développement urbain et social. L'intérêt de se rencontrer pour en parler entre professionnels agissant dans des domaines différents est d'établir un partage des approches pour mieux comprendre la façon dont le phénomène global peut être traité de façon à ce que personne ne soit laissé sur le côté.

Dans cet esprit, il est tout à fait intéressant de noter qu'à la question : « *Quelle pourrait être la définition d'une politique d'aménagement prenant en compte le vieillissement de la population ?* », la réponse spontanée au sein du groupe est : « certainement pas une politique qui ne s'occupe que des personnes âgées » !

Cependant, chacun est demandeur d'une meilleure connaissance des conditions et modes de vie des personnes âgées, mais aussi des jeunes étudiants, apprentis, etc. : « Il faut d'abord comprendre la vie des habitats et des habitants et ne pas parler produit pour une catégorie ».

La prise en compte de la personne âgée doit donc s'opérer à partir d'une connaissance de son environnement, de ses besoins en matière d'accès aux ressources urbaines et aux socialités. Mais la réponse en matière d'aménagement de la ville et de conception des logements ne doit se limiter ni se satisfaire d'une approche dédiée à la personne âgée telle que cela a pu être pensé par rapport aux personnes à mobilité réduite. Le « bon aménagement », est-il dit, ne devrait pas être le résultat de correction de « vulnérabilités » mais d'anticipation pour être utilisable par tous. Il devrait être celui qui est pensé à partir de la pratique « du plus fragile ». A ce titre, en ce qui

concerne l'aménagement de la ville, le piéton avec poussette et enfant en bas âge sont sans doute une référence plus pertinente que la personne âgée.

Il ne s'agit pas de renier la nécessité de rendre nos villes accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais plutôt de proposer des démarches d'aménagement qui effacent le stigmate du handicap. En la matière les villes françaises sont très en retard par rapport à celles d'autres pays européens. Il n'y a qu'à se promener à Londres, par exemple, pour constater que la conception de l'espace public intègre « naturellement » des éléments de confort pour la marche à pieds qui font que la rue est tout bonnement accessible à tous, ne serait-ce que par le rabaissement systématique des trottoirs au niveau des traversées de rues, l'intégration de plans inclinés dans les accès d'espaces publics...

Mais, surtout, en refusant de traduire « personnes âgées » par « personnes à mobilité réduite », il est simplement affirmé que les enjeux de politique locale et d'aménagement que pose le vieillissement de la population sont d'un autre ordre, le handicap étant dans ce cadre un élément de santé public qui concerne l'ensemble des catégories d'âges et sociales.

Dans le même temps, quelque soit le champ d'intervention, il convient de cesser de proposer des produits à un moment donné comme s'ils étaient la fin du problème. Les réponses proposées doivent « offrir de la souplesse » afin de ne pas s'enfermer dans des solutions trop liées à un contexte qui peut changer : « les retraités d'aujourd'hui ne sont pas ceux qui arrivent bientôt », « la précarité pourra être bien plus souvent leur lot » et « rien ne permet d'affirmer que le vieillissement de la population continuera à se développer à long terme », du moins en proportion, sinon en valeur absolue.

Toujours est-il qu'aujourd'hui le fait est présent et l'isolement des personnes âgées un risque. Sans contraindre qui que ce soit à la vie sociale, des actions sont menées par le secteur social et associatif qu'il s'agit de soutenir, mais peut-être dans certains cas demandent-elle à être mieux outillées et plus ouvertes pour que leurs démarches n'entraînent pas un enfermement des personnes âgées entre elles. Plus spécifiquement, si le développement des services d'aide à domicile est sans aucun doute bénéfique, ainsi que leur prise en charge par la collectivité pour les plus démunis, la volonté de professionnalisation s'est peut-être trompée de chemin en voulant dépersonnaliser les interventions. Car, comme pour les gardiens d'immeubles, c'est ainsi, le cœur de la profession qui est nié et devient un « innommé » : l'écoute, le lien social, la notion de temps et de présence rassurante et attentive...

Dans le domaine du logement des réponses spécifiques ont été développées depuis la résidence médicalisée jusqu'au foyer logement. Selon les contextes elles peuvent être insuffisantes par rapport à la demande et l'on assiste ainsi, à Marseille, à une tension sur les foyers relais du fait peut-être de l'augmentation des célibataires retraités demandeurs d'une prise en charge des actes quotidiens ordinaires. Cependant, les ménages âgés occupant un logement « ordinaire » en propriété comme en location sont bien plus nombreux. Les besoins d'adaptation de leur logement sont souvent réduits, à tort, à celui de l'équipement.

Or, en situation « ordinaire » la demande, exprimée ou non, peut être celle de la possibilité d'une mobilité résidentielle d'adaptation, d'une part, et, d'autre part, celle de l'adaptation des logements en fonction des histoires de vie des ménages.

Dans le premier cas l'interpellation est plutôt faite aux organismes gestionnaires de logements locatifs, dans le second aux opérateurs de la réhabilitation. Il s'agit alors de pouvoir proposer une recomposition des immeubles et des appartements. Ce qui est une problématique connue des opérateurs d'OPAH, par exemple, et qui mérite d'être si non mieux pris en compte par les politiques d'aide à l'amélioration de l'habitat, du moins plus soutenue et divulguée.

Ainsi, par exemple, la ville de Cassis, dans les Bouches-du-Rhône, mais aussi celle de La Ciotat, avant elle, et maintenant Marseille, font le double constat du manque de logements et de l'existence de logements sous occupés par des personnes âgées généralement des petites maisons de ville de 100m² ou plus. Face à cela, des réhabilitations sont proposées avec pour objectifs tout à la fois d'installer du logement adapté en rez-de-chaussée et de libérer les étages pour produire une offre nouvelle pour loger des familles ou des jeunes. A Marseille démarre une opération similaire avec un opérateur social qui projette de produire des « lofts sociaux de rez-de-chaussée » au cours de réhabilitation d'immeubles et afin d'élargir le parc des logements sociaux adaptés.

Cette approche montre que la question de l'habitat et du logement des personnes vieillissantes ne peut être tout à fait traitée comme relevant d'un domaine spécifique. En matière de création d'offre, particulièrement, elle demande à être traitée au sein de stratégies de développement plus globales. C'est-à-dire avec une visée de réponses à l'ensemble des catégories de population. Mais pour cela, « il est nécessaire d'identifier les besoins effectifs et non seulement de promouvoir des offres pour les populations souhaitées ». Le risque, sinon est celui de l'exclusion des plus vieux les plus pauvres, des jeunes les plus précaires, sans parler des familles monoparentales ou nombreuses d'origine étrangère.

Si les politiques d'incitation à la réalisation de logements spécifiques ne sont pas à rejeter, elles méritent toutefois d'être bien encadrées par la décision politique locale. Le risque, sinon, est de laisser la promotion immobilière se saisir de produits logements pour personnes âgées ou/et pour étudiants avec pour seule fin l'équilibre de leurs programmes mais avec en sortie des offres trop chères pour les plus modestes aboutissant donc à une ségrégation sociale, voire à la mise sur le marché de logements qui ne trouveront pas preneurs. Phénomène déjà observé à Marseille au début des années 1990 lorsque les investisseurs sur fond de crise du marché immobilier s'étaient engouffrés dans la production du « logement étudiant ».

Il est expliqué que les promoteurs immobiliers, afin de solvabiliser leurs opérations un peu importantes quantitativement, réservent fréquemment des parties de programmes qui sont financées à l'aide de subventions pour des produits aidés. Ils construisent alors des logements étudiants ou des EPHAD car les opérateurs agréés dans ces secteurs y trouvent aussi leur intérêt. Ainsi, si un promoteur, dans le cadre d'une grosse opération de 700 à 800 logements vend 80 logements étudiants sous forme de VEFA (vente en état futur d'achèvement) et qu'il fait encore la même opération avec un EPHAD, il réalise un montage financier qui lui permet de d'assurer l'équilibre de son opération, voire plus.

Un risque supplémentaire, alors, est celui de la création de quartiers réservés. Ce qu'il s'agit d'éviter. De même que des réglementations ont été mises en place pour favoriser la mixité sociale dans le logement, il faut viser à la mixité générationnelle des opérations.

Des réflexions et expériences allant dans ce sens existent, notamment en matière de résidences sociales, mais aussi de création de copropriétés. L'émergence des demandes de « coopératives d'habitants » est certainement un mouvement à suivre par rapport au développement des mixités dans le logement. A l'image de « la ville traditionnelle » la proximité des générations ne devrait-elle pas être dorénavant une marque d'un programme immobilier ou d'un aménagement réussi ?

Ces réflexions montrent plus largement que le vieillissement de la population pose la question de la solidarité. Celle-ci demande une traduction en matière sociale, mais aussi territoriale et d'accès aux ressources. Elle interpelle, notamment, la politique des transports et plus généralement le développement des services et de leur accessibilité. Elle sollicite la réflexion sur la conception de modèles résidentiels mais aussi de lieux publics capables de favoriser la rencontre et la communication.

La solidarité entre générations et la solidarité des territoires qui doivent être favorisées et portées dans les politiques locales possèdent leur traduction méthodologique : il est ainsi suggéré qu'il est indispensable pour réussir une ville solidaire de « dépasser les approches segmentaires pour faire ensemble » et appréhender la ville, son mouvement, sa gestion comme « un ensemble faisant système » - c'est-à-dire dont le devenir des parties élémentaires dépend du devenir de l'ensemble des autres parties.

Cependant, sans rien rejeter de cette conception, il est rappelé que la segmentation est nécessaire en tant que définition par les décideurs politiques d'objets de projet. Poser à un moment donné un projet à réaliser pour un public donné n'est pas anti-systémique pour autant que la réponse soit proposée en référence, non uniquement à la demande spécifique, mais aussi à son impact sur l'environnement social et urbain. La segmentation vertueuse n'est ainsi que le passage obligé, à un moment donné, pour concevoir et réaliser des programmes répondant aux besoins identifiés.

6.1.3 Schéma d'organisation

Ce premier temps d'échanges a permis de mettre à distance un certain nombre de représentations et a montré l'intérêt de réfléchir ensemble pour enrichir la pratique de chacun, voire, formuler des interpellations.

Des thèmes qui ont été mis à jour, une structuration des débats a été proposée.

La restitution des réflexions et élaborations communes suit cet ordre thématique, à savoir :

- Production de la ville : changer de culture et de méthode
Travailler ensemble, échanger mieux, comprendre les attentes
- Connaître les habitats et les habitants : prendre en compte les modes de vie des personnes vieillissantes dans leur diversité et leur globalité
- Expériences, solidarité et modèles résidentiels ?
- Les organismes HLM face au vieillissement : Quelles limites ? Quelles propositions ?

6.2 Production de la ville : changer de culture et de méthode

6.2.1 Le projet urbain

Si l'on se réfère à la mise en œuvre de projet urbain, la question posée sur ce que le vieillissement de la population entraîne en matière de gestion et production de la ville, fait ressortir la « difficulté qu'il y a à faire de l'urbanisme à partir des segmentations de population (les jeunes, les vieux, les pauvres, les riches, les moyens), des segmentations spatiales, et des segmentations de produits ». Le risque « est d'une ville compartimentée, froide ou de conflits » au sein de laquelle les gens ne se rencontrent pas, ou mal. Bien sur on ne peut pas laisser au privé seul, le soin d'organiser une ville mixte et vivante, ouverte à tous. La segmentation des publics et des produits doit être utilisée comme un outil qui contribue à installer la solidarité en définissant pour partie les programmes et des modes de financements. Mais, elle ne doit surtout pas être un outil de définition du projet urbain. Celui-ci doit répondre à une vision stratégique à partir d'un devenir souhaité possible mais dont on sait qu'il aura sa propre dynamique. La formation sociale est toujours plus inventive que la planification technique, les études d'aménagement ou la prospective. L'important donc dans le projet urbain d'offrir des potentialités au territoire. Ce qui, en matière d'espace public et de paysage urbain, par exemple, peut se traduire par l'évitement « des séries couloirs en mono usages pour favoriser des lieux où l'on s'arrange entre soi pour que tout le monde puisse y cohabiter et s'y déplacer sans gêner l'autre ». Pour le logement c'est pareil : les pouvoirs publics locaux ont la possibilité d'imposer une part de logements à un prix maîtrisé aux promoteurs. Le risque est celui d'une cohabitation difficile entre gens qui n'ont pas payé le même prix, par exemple. Le problème peut-être réduit, contourné en faisant des petits immeubles plus ou moins séparés. Encore est-il nécessaire pour, qu'avec le temps ce bout de ville marche, que le travail d'aménagement autour soit de qualité, une qualité qui permet le croisement et la rencontre et non l'enfermement de chacun dans son quant à soi.

Cette approche ne nous éloigne pas de notre objet, il est au cœur de la démarche pour autant qu'il soit considéré qu'un projet urbain doit prendre en compte l'ensemble des composantes sociales, des classes d'âges, des pratiques qui font une ville. Ce qui demande un large partenariat qui dépasse et prolonge les savoirs faire des urbanistes et des gestionnaires urbains : acteurs sociaux et économiques, associations, habitants...

6.2.2 Adaptation des logements et mobilité résidentielle

La mobilité résidentielle d'adaptation est un thème qui apparaît important mais qui, concernant une population modeste, n'est que peu travaillée - au moins dans la Région Provence Alpes Cote d'Azur : dans le secteur privé il n'existe pas d'outils ou d'aides en dehors, éventuellement, d'OPAH ; dans le logement social les tentatives de fluidifier les parcours sont, pour le moins, timides.

Dans les enquêtes faites (CCAS, CERFISE), l'inadaptation du logement apparaît de façon significative chez les locataires du parc HLM. Les locataires du parc privé sont sans doute plus résignés et n'envisagent pas toujours facilement un changement (ou alors pris en charge « par les enfants »). Ces inadaptations concernent la taille des appartements et, plus encore, leur localisation en étage. S'ils sont trop élevés cela représente un handicap lorsque l'ascenseur ne fonctionne pas, ou lorsqu'il n'y a pas d'ascenseur. Pour autant et jusqu'à présent, il ressort des discussions tenues avec les représentants des organismes qu'il est très compliqué de faire des échanges de logements : une difficulté de gestion d'un dispositif spécifique, mais aussi une difficulté économique car souvent le locataire qui change de logement risque de devoir payer plus pour une plus petite surface.

L'absence de ponts entre les différents bailleurs sociaux sur un même territoire est également pointée comme un obstacle à franchir. Pourtant, ailleurs, à d'autres périodes, des tentatives ont été développées. Mais pour cela il faut avoir une approche qui prenne en compte non seulement la demande des personnes âgées, mais celle de l'ensemble des ménages afin de favoriser une mobilité d'adaptation autant faire que se peut. Ce qui est une gageure dans une période de saturation du marché et au cours de laquelle on constate des taux de rotation extrêmement faibles (jusqu'à moins de 3% dans certains organismes).

6.2.3 Aménagement et animation de la ville

L'aménagement est un ensemble d'activités destinées à favoriser les pratiques de la ville, l'accès aux ressources, le développement des réseaux sociaux, etc. Il est souligné que « le bon aménagement ne devrait pas être le résultat de correction de vulnérabilité mais d'anticipation pour être utilisable par tous ». Ce qui complète l'approche du projet urbain, ci-dessus. En ce sens le vieillissement de la population ne peut certainement pas constituer un paradigme à partir duquel penser l'organisation de la ville et des services urbains, mais pour quoi pas la rencontre des générations à côté des mixité sociales ? Bien sûr, on peut nous reprocher, ici, de découvrir la prose comme Monsieur Jourdain. Mais il y a peut-être nécessité, aujourd'hui, d'affirmer que la ville – et partant, l'organisation sociale - doit être organisée, produite, vécue comme un lieu de toutes les générations et même plus, de tous les groupes sociaux et culturels. La valorisation du lien entre les générations ne devant pas être un écran à l'interculturel, cette autre nécessité d'une société équilibrée et dynamique...

Certes, « l'aménagement de la ville ne créera pas du lien social, il faut pour cela les acteurs » : les habitants, des associations, des institutions, notamment. Mais, justement, la réunion dans ce groupe de travail de ceux-ci et de professionnels de l'aménagement permet de « lever l'ambiguïté qui règne à partir de la locution : aménagement de la ville ». Car, l'aménagement de la ville c'est à la fois de la création d'espace public, de la spatialisation, mais c'est aussi des choses très abstraites comme les périmètres qui définissent les différentes politiques de la ville, les zones ZFU, les zones ANRU et autres ZUS... Et aussi, les projets de planification urbaine (où est-ce que l'on construit ? Comment ? Pour qui ? Pour quoi ? ...) Et encore tout ce qui traverse cela : les politiques de transport, les politiques sociales, les politiques commerciales, les politiques culturelles... « L'aménagement ce n'est pas simplement fabriquer une place. Par contre ce qui est connexe et transversal à tous ces domaines de l'aménagement de la ville, c'est bien d'approcher la plateforme minimale objective d'un confort physique, de lien, d'un potentiel : il ne s'agit pas d'obliger les gens à parler à leur voisin, mais il faut que la possibilité y soit. Sur l'espace public, il faut avoir cette possibilité de croisement, de se tenir là sans rien faire, de s'asseoir, de parler, etc. ».

C'est à cette aune qu'il faudrait juger les espaces de grande densité de peuplement que sont les cités et où, malgré la proximité ou à cause d'elle, se rencontrent le plus de cas de personnes âgées qui, d'après nos enquêtes, disent avoir peur de sortir de chez elles et à partir de là, se sentent isolées et fragilisées. Mais, ainsi que cela a déjà été rapporté, c'est aussi dans ces cités que nous rencontrons le plus facilement des personnes âgées qui se mobilisent pour accompagner les plus jeunes.

Ce qui montre bien que le bon aménagement ne suffit pas. Les qualités de gestion, celles d'animation sont tout aussi importantes pour le développement d'un voisinage vécu pacifiquement. Cette question, la qualité du voisinage, est souvent au centre des préoccupations des habitants dans leur vie quotidienne : à la fois plus grand défaut et meilleure qualité. Comme la rencontre des générations, la qualité des relations de voisinage pourrait être un point d'appui pour l'évaluation la définition des projets.

Ce qui demande aussi bien dans l'urbain « ordinaire » que dans les ensembles résidentiels de repérer les espaces de voisinage qui marche (tel le quartier Saint Henri à Marseille ou le Suquet à Cannes), les observer et les comprendre pour les conforter et s'en inspirer. A l'inverse il s'agit aussi de repérer et comprendre les lieux de focalisation des conflits pour les traiter (en fonction des problématiques spécifiques qui s'y jouent)

Enfin, chacun s'accorde pour reconnaître la nécessité de développer des lieux de rencontre autour d'activité de détente ou de service appropriable et ouverts sur les espaces extérieurs.

6.2.4 Segmentation des politiques et approche systémique

Les membres du groupe de discussion énoncent que « la question de l'habitat et du logement des personnes vieillissantes ne peut être tout à fait traitée comme relevant d'un domaine spécifique ». Ils précisent, également, que s'il est nécessaire à certains moments de segmenter les approches il n'en est pas moins indispensable de le faire en se préoccupant des impacts (sociaux, urbains, économiques) des décisions et des choix opérationnels à accomplir. Autrement exprimé : une

politique globale, soucieuse d'un devenir équitable et durable qui ne laisse personne en chemin, se décline nécessairement en actions sectorielles, cadrées, limitées. Celles-ci pour autant ne peuvent être conçues sans anticipation des déséquilibres engendrés sur le système global. Ceci nous renvoie à la nécessité de penser les politiques dans un système d'ensemble cohérent. Ce qui est une difficulté. Pour tenter de la résoudre, il est proposé au sein du groupe de travail de rapprocher la réflexion vers la notion de « risques ». Construire une politique locale à partir de principes méthodologiques de la prévention des risques c'est se donner la possibilité de décomposer ses champs d'application, de définir les actions à conduire tout en les inscrivant dans la complexité du réel. Mais pour éviter que cela ne conduise à une nouvelle segmentation des politiques, il convient de développer cette notion de risques au sein de « démarches d'amélioration continue des territoires » et de « management de la qualité de l'action publique ».

Une utopie politique, peut-être. Mais une utopie nécessaire au regard de ce qui est trop souvent observé dans la superposition des territoires d'intervention administratives, dans toutes les politiques locales thématiques, et notamment, en ce qui nous concerne particulièrement, dans les politiques d'aménagement, celles du transport, mais aussi, sociales et en leur sein, dans les coordinations gérontologiques.

Les coordinations gérontologiques, et plus particulièrement les CLIC, sont un bon terrain de réflexion autour des notions de partenariat et d'approche segmentée ou systémique. Depuis la « seconde décentralisation », en 2004, le chef de file de l'action sociale, c'est le Conseil Général. Mais, ici, comme il est une administration parfois éloignée du terrain, il fait des choix d'interventions en s'appuyant sur des relais locaux, souvent les CCAS, mais aussi des associations. Dans le Bassin de Séon (15ème et 16ème arrondissements de Marseille), la population vieillissante étant importante, elle est devenue « objet » de politique. Peut-être au détriment d'autre chose ? Peut-être par la volonté d'un positionnement concurrentiel avec la Ville ? Sur d'autres domaines comme la politique de réinsertion le Conseil Général va laisser une part de compétence au Conseil Régional. Cela peut-il fonctionner de manière satisfaisante ?

Et l'une des participantes de noter : « C'est très compliqué ces différences d'échelons territoriaux. Sur le social c'est catastrophique. Notre analyse c'est que cela crée des freins et va à contre-courant de la nécessité et de la volonté affichée du travail en partenariat et en coordination ».

Ce qui, finalement, peut se résumer dans cette autre remarque : « on complexifie les fonctionnements et on perd de vue les objectifs ».

Bien sûr, se sont accordés les membres du groupe, il ne s'agit pas de faire le procès du Conseil Général qui, lui aussi, est soumis à des incohérences, parfois, des politiques décidées à d'autres échelons territoriaux. Cependant, lorsqu'en 2005, cette institution a repris le financement des CLIC, que la DASS s'est désengagée, un audit des 10 CLIC du département a été réalisé. Cette démarche utile a duré deux mois, les conclusions ont été rendues en décembre 2007. L'attente alors a été importante, les acteurs attendaient qu'enfin leur action soit cadrée, coordonnée, non seulement pour chaque territoire de CLIC, mais entre eux aussi. Tout le monde reste en attente. Par ailleurs, apparemment, avec la création proche de l'Agence Régionale de Santé, « l'action sanitaire et l'action sociale ne seront plus réunies. Donc, dans l'attente, nous n'avancions plus ».

Le résultat pratique est que : « nous avons une offre de services, mais la personne âgée se retrouve bien souvent démunie car elle ne sait pas à qui s'adresser. Il y a un problème d'information et de coordination. Il n'y a pas de transparence et l'offre devient invisible ». Par exemple, « les personnes âgées ne se retrouvent pas dans les parcours de santé qu'on leur propose parce qu'ils ont trop d'interlocuteurs ». En matière d'adaptation des logements, à Marseille, les choses sont peut-être plus simples, mais demeurent ponctuelles. (Il y a du reste peu de demandes d'intervention). La question, comme nous l'avons vue ci-dessus, ne peut pas se limiter à la seule adaptation des équipements ou à la conception du logement mais demande un traitement à l'échelle d'une politique de l'habitat.

A ce titre, l'expérience du Pays Haut Entre Deux Mers, en Gironde¹⁹, est tout à fait intéressante à titre d'exemple d'une coordination réussie, malgré tout, coordination entre politique de santé, politique sociale et politique du logement qui permet de développer une approche des besoins des personnes vieillissantes intégrant des dimensions de la vie quotidienne qui, trop souvent, sont disjointes. Nous avons pu observer, là, que de tels rapprochements peuvent être productifs d'une

¹⁹ Cf. : la présentation de cette action fait l'objet de la Partie II de ce rapport

politique de service public solidaire et de développement territorial, pour autant que chaque groupe d'acteurs professionnel et institutionnel, dans la collaboration avec les autres, n'abandonne rien de ses prérogatives, n'impose aucun renoncement de celles des autres et ainsi construise un schème d'actions capable d'innovations et de changements.

6.3 Connaître la ville, ses quartiers et les habitants

« Il faut savoir prendre en compte la vie des espaces urbains et des logements ». Ceux qui sont ici, et il faut donc se donner les moyens d'observer et d'analyser, ceux que l'on programme, et il est nécessaire d'anticiper un tant soit peu les évolutions qu'ils vont devoir ou pouvoir subir.

Les observatoires sont bien sûr nécessaires, mais n'effaceront pas, pour la conduite d'actions territorialisées des approches plus contextualisées. Si, par exemple, il est choisi de réaliser des aménagements pour améliorer le fonctionnement des espaces publics d'un quartier, des enquêtes de terrain seront nécessaires. Si on veut promouvoir la réhabilitation d'habitats anciens où résident souvent beaucoup de vieilles personnes modestes, il faut pouvoir rentrer chez elles, non seulement pour voir le logement et son état mais aussi et surtout pour comprendre les besoins des personnes elles-mêmes. Cette approche est nécessairement pluridisciplinaire, à la fois technique et sociale mais aussi sociologique et psychologique. C'est-à-dire qu'elle ne peut pas être conduite simplement en référence à des normes, surtout s'il s'agit de normes administratives définies pour l'attribution des aides. Le partenariat, ici, bien conduit, doit pouvoir apporter les éléments de recul nécessaires à chacun par rapport à son univers professionnels. Mais une telle pratique demande aux intervenants d'acquiescer la connaissance des logiques d'analyse et de travail des autres. Ce qui peut se faire par la pratique et au moyen de formations ad hoc. Evoquant cela, on pense en particulier au réseau technique régional Provence Alpes Cote d'Azur de lutte contre l'habitat indigne. Celui-ci, depuis 2006 développe un minutieux travail de formation collective des agents concernés par ces questions, l'idée étant d'établir une culture commune et des habitudes de travail partagé. Grâce à cela, les opérations se mettent en place et améliorent leur efficacité. Dans cette dynamique il n'y a pas prédominance d'un groupe d'intervenants sur un autre entre action sociale, politique du logement, justice, mais partage des connaissances autant faire que ce peut. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse pas y avoir de tensions institutionnelles, les directives et circulaires étant élaborées ailleurs que dans les cercles d'acteurs impliqués ne constituent pas toujours une réponse aux demandes formulées par eux.

L'action de terrain, la conduite des projets demande donc une connaissance fine des contextes locaux. La définition de stratégies de développement local ne peut, quant à elle, se passer de données plus générales. C'est la fonction des observatoires de les recueillir et de les organiser. Un tel rôle sera souvent tenu par les agences d'urbanisme ou d'autres structures telle la Maison de l'Habitat du Pays Haut de l'Entre Deux Mers. Il est aussi dans les obligations légales des CCAS de réaliser un rassemblement de données utiles à la définition des politiques locales.

Le CCAS de la ville de Marseille réalise une analyse annuelle des besoins sociaux. Ce n'est pas un observatoire mais plutôt un panorama social saisi et organisé à partir de sept thématiques parmi lesquelles : démographie, emploi, logement, santé. Le vieillissement de la population et la question du logement s'y révèlent imbriquées. L'objectif est de réaliser un outil d'aide à la décision pour la politique sociale mais aussi utilisable par tous les acteurs, y compris de l'aménagement.

Au delà de données ciblées thématiques, tout l'intérêt d'un tel outil est d'essayer de proposer une vision un peu systémique, croisant les différents champs de compétence. La question des besoins sociaux qu'entraîne le vieillissement de la population ne peut ainsi s'approcher qu'en croisant différents domaines. On y voit bien que la question du logement est alors très importante, tout particulièrement en matière d'adaptation. Ce qui rejoint les observations faites ailleurs et les remontées du terrain qui, pour la ville, passent notamment par les CCAS dont l'un est en charge d'un des quatre CLIC qui se partagent le territoire communal (coordination des actions en direction des personnes âgées) – nous reviendrons sur les CLIC et leur coordination un peu plus loin.

Ces demandes et réflexions traduisent très souvent un désir des personnes âgées de pouvoir continuer à vivre dans leur logement, mais plus encore « dans le quartier où elles ont toujours vécu et où elles ont leurs repères sociaux, leurs réseaux de relations qui les soutiennent et motivent leurs activités quotidiennes ». Toute chose doit donc être faite pour faciliter ce maintien : l'adaptation des logements, mais aussi, des améliorations d'équipements urbains depuis l'installation de mobilier urbain, jusqu'à l'offre de transport en passant par la qualité et le confort des itinéraires piétons...

Les grandes associations fournissent également un travail de recueil de données et d'analyse important et utile non seulement à leur action mais à l'ensemble des acteurs. C'est bien sur le cas de la Fondation Abbé Pierre et de son rapport annuel sur le mal logement. Le dernier en date fait

une place importante aux personnes âgées, pour la première fois. C'est le cas aussi des Petits frères des Pauvres qui ont fait en 2007 une étude en France auprès de 5000 personnes âgées pour comprendre comment elles vivent la solitude, par exemple, et de quelle manière elle développent des stratégies pour ne plus être seuls, ou moins seuls, et garder ou rétablir des relations avec le monde extérieur.

6.4 Expériences, solidarités et modèles résidentiels ?

6.4.1 Les foyers-logements une réponse particulière au désir de vivre chez soi

Entre logement autonome classique (privé ou social) et maison de retraite (médicalisée ou non) le foyer-logement représente une offre alternative adaptée à une demande particulière, celle de personnes désireuses de vivre dans un logement en propre sans y être isolées, de bénéficier d'un service de restauration mais sans obligation, de se voir proposer des activités ludiques et culturelles, le tout dans un espace sécurisé.

Il est ainsi possible de qualifier le foyer logement comme un « produit » destiné à des ménages qui, sans être en perte d'autonomie, n'en souhaitent pas moins bénéficier d'un « entourage » qui est à la fois social et pratique. Il permet de sortir d'une situation d'isolement (y compris en couple) génératrice de sentiment d'insécurité et d'incapacité à assumer soi-même l'ensemble des tâches domestiques quotidiennes, parmi celles-ci, en premier lieu, les repas.

A titre d'exemple, nous citons le travail du CCAS de la ville de Marseille ; Celui-ci gère cinq de ces établissements : deux, dont il est propriétaire et trois qui appartiennent à l'office municipal d'HLM (Habitat Marseille Provence – un OPAC). Les logements sont de type T1, T1bis, T2 pour les couples d'une surface de 19m² à 43m², la moyenne d'âge est de 78 ans, la capacité de logements est de 256 appartements pour 350 personnes environ.

En théorie, toute personne de plus de 60 ans et autonome (GIR 5 et 6) peut accéder à un foyer logement : il n'y a pas de conditions de ressources mais les ménages les plus désavantagés peuvent bénéficier de l'aide sociale apportée par le Conseil Général après recours aux obligés alimentaires qui, dans les Bouches du Rhône, sont les enfants. 40% des ménages logés dans les foyers du CCAS sont bénéficiaires de cette aide, mais les autres ne sont généralement pas beaucoup plus fortunés.

Les personnes qui choisissent cette solution de logement ont généralement connu une rupture avec leur famille ou leur milieu relationnel. Elles sont à la recherche d'un espace pour y rétablir des liens sociaux. En ce sens les activités qui leur sont proposées et auxquelles participent des personnes du quartier, non hébergées sur place, revêtent une grande importance.

Ces dernières années, il est constaté une augmentation du public masculin de célibataires veufs ou divorcés.

Le taux d'occupation des foyers logements du CCAS est de 95%. Quelques appartements sont réservés pour des séjours de courte durée par exemple l'été quand les personnes se retrouvent sans famille ou pour servir de logement-tiroir le temps des travaux d'opérations de réhabilitation.

Malgré beaucoup de demandes en attente et peu de rotation, il n'est pas envisagé, à ce jour, d'augmenter l'offre.

Alors qu'il y a une dizaine d'années, la suppression des foyers logements marseillais était envisagée, on assiste à un renouveau de cette demande ; preuve qu'ils répondent à un désir et à un besoin des plus jeunes de nos seniors et qu'ils contribuent à une approche du logement des personnes vieillissantes qui n'est pas induite par la question de la santé ou du handicap.

Sans représenter « la solution », les foyers logements semblent répondre aux besoins d'une catégorie de la population : âgée mais pas encore trop et encore assez autonome avec des demandes spécifiques de sécurisation et de liens sociaux.

Dès lors il est légitime de s'interroger : cette solution correspond à un « produit » qui possède sa « cible ». Celle-ci est située sur un continuum d'âges et le produit répond sans doute à un besoin particulier. Ne pourrait-on pas pour autant imaginer une autre forme d'hébergement capable d'accueillir un public plus large : des jeunes en formation ou en risque d'exclusion, de nouveaux ménages précaires, etc.

Les Maisons Relais, par exemple, offre cette possibilité, mais elles sont destinées exclusivement à des publics ayant des difficultés sociales et économiques.

Le mixage du foyer relais et de la maison relais devrait permettre une meilleure intégration des publics les plus jeunes tout en permettant aux personnes les plus âgées de rester en contact avec d'autres générations, voire de leur proposer une présence active utile.

6.4.2 Logement et solidarité inter générationnelle

Le groupe de discussion souligne qu'en matière de programmes de logements neufs et d'opérations de d'aménagement urbain, il est important de « viser à la mixité générationnelle des opérations ». A coté de cet objectif général, il est apparu intéressant d'interroger des actions, telles que celles de l'association ELIA qui développe la démarche «Un toit, Deux générations». De telles actions sont quantitativement marginales mais présentent un intérêt en matière d'expérimentation et d'observation des relations entre générations. Il s'agit d'une démarche basée sur un échange de services entre une personne âgée isolée disposant dans son logement d'une chambre à prêter et d'un(e) étudiant(e) précaire pouvant donner des moments d'attention. La relation est gérée par un contrat fixant les limites de ce que chacun peut demander ou faire et organisant les rythmes quotidiens et la gestion des équipements du logement. A Marseille, une vingtaine de contrats sont en cours depuis deux ans. Ils demandent un suivi relativement important pour que tout se passe bien, ce qui est généralement le cas. Lorsque des difficultés apparaissent elles sont plus souvent le fait des personnes âgées que des étudiants qui disent en tirer un très bon bénéfice humain.

Cette démarche montre tout l'intérêt d'actions volontaires visant à rompre avec ce qu'on pourrait nommer la fiction de l'incommunicabilité des âges. C'est, du reste, d'une autre manière, ce que démontre aussi l'intervention des bénévoles des Petits Frères des Pauvres, visiteurs et accompagnateurs de personnes âgées isolées et précaires. Ces démarches méritent d'être valorisées comme autant de moyens de maintien et développement de liens sociaux, d'insertion et d'accès de la personne vieillissante à la ville considérée comme espace d'urbanité et donc de partage. Il ne s'agit pas pour autant, est-il précisé, de faire une injonction à qui que ce soit de s'ouvrir aux autres et à l'environnement social mais d'en donner la possibilité, éventuellement de la susciter. Outre leur aspect humain, voir humaniste, ces démarches représentent, par ailleurs, des modes non négligeables de prévention des risques liés au vieillissement. Elles participent, tout autant, au maintien « en utilité » de la personne âgée que d'un système discret de veille et d'alerte.

6.4.3 Promouvoir le rapprochement des générations

Dans une société confrontée à la longévité, au risque de rupture entre les âges et à la précarité, tisser des liens entre générations reste un facteur essentiel de solidarité et cohésion sociale. En France, des habitants, des associations, des élus, des professionnels s'y emploient dans tous les domaines de la vie collective et des initiatives de plus en plus nombreuses sont ainsi prises dans les différents domaines de la vie quotidienne aussi variés que : la culture, l'éducation, l'insertion, la prévention, la santé, les services, les loisirs, les nouvelles technologies, l'habitat ...

Aujourd'hui, d'une façon encore discrète mais certaine, apparaît une « autre » forme d'habiter : la coopération choisie entre les âges de personnes qui ne se connaissent pas, dans une relation de partage et un apport valorisé par chacune des parties avec la recherche d'un équilibre entre l'échange et l'adaptation d'une part et le maintien d'une identité et de valeurs propres d'autre part. La coopération entre les générations et les cultures peut s'établir dans un souci de réciprocité généré par un besoin financier : un étudiant, un apprenti, un jeune travailleur qui partage le logement d'une personne âgée (telle que décrit ci-dessus). Elles s'inscrivent également dans le mouvement des coopératives d'habitants qui, certes ne sont pas pensées autour des personnes âgées mais les intègre.

Aujourd'hui, de différentes manières des ponts se rétablissent entre les âges par des initiatives locales, souvent issues par les intéressés eux-mêmes ou par des associations plus importantes « pour un meilleur vivre ensemble » : « cet été je sors avec un vieux », on se souvient du thème de cette campagne lancée par les Petits frères des pauvres !...

On observe aussi le développement d'initiatives autour du processus de transmission de valeurs, de savoirs et d'actions d'entraide entre les générations ... :

- A Avignon des seniors essayent de régler les conflits au sein de la communauté lycéenne,
- Le mouvement « lire et faire lire »
- L'initiative de la résidence-foyer Gustave Prost à Villeurbanne de développer un système de cyclo-pousse

- à Montreuil « les Babayagas », un collectif de 19 femmes qui ont créé une maison de retraite communautaire et solidaire avec au rez-de-chaussée une université du savoir des vieux où elles donnent des cours aux jeunes de Montreuil, cours de peinture, lecture, écriture...

En matière d'équipement, se développent des crèches, des écoles et des centres sociaux construits à côté ou avec un « club du troisième âge » dont les jardins intérieurs et les restaurants sont communs. (Mais à Marseille, il a été demandé à l'architecte en charge d'un tel projet d'élever un mur entre les deux espaces une fois l'équipement en fonction)...

Dans l'habitat plus spécifiquement : il y a l'exemple de St Apollinaire près de Dijon, où un quartier d'habitat social a été pensé dès l'origine dans une perspective intergénérationnelle avec une structuration de l'habitat et des agencements différents selon les âges. Les espaces communs ont été organisés de façon à favoriser la rencontre. Ce projet a été programmé avec en amont un travail partenarial réunissant la fédération des œuvres de soutien à domicile, l'OPAC et la mairie. Quelques années de vie plus tard, le principal problème de cet ensemble et qui n'est pas le moindre, n'est pas son contenu mais sa localisation trop éloignée du centre urbain. Preuve s'il en est besoin que les meilleures intentions ne suffisent pas si le projet n'est pas pensé aussi par rapport à son insertion urbaine et à son environnement.

Tous ces exemples mériteraient un travail d'exploration et d'analyse à part entière. Ils ont été abordés par le groupe de discussion comme simple traces de possibles évolutions utiles pour développer un mieux vivre ensemble et surtout une meilleure prise en compte des plus âgés et parmi eux des plus précaires.

6.5 Les organismes HLM face au vieillissement

Quels enjeux, quelle stratégie pour les organismes de logement social ?

L'augmentation du taux des seniors dans la population française est une tendance avérée, au moins pour les deux à trois décennies à venir :

Ainsi, en 2005, si 21% de la population avait plus de 60 ans, ce taux devrait atteindre 25% en 2015. La croissance de cette part de la population devrait continuer, au moins jusque dans les années 2030. Parmi elle, le nombre de personnes de plus de 85 ans, ce qu'il est convenu dorénavant d'appeler le « grand âge », devient chaque jour plus important.

Dans notre région, au sein de la population des locataires de nombreux organismes de logements sociaux, ces tendances sont souvent plus marquées encore. Ce qui, par exemple, s'observe à l'OPAC Sud dont, en 2008, plus du tiers des titulaires du bail est âgé de 60 ans et plus, presque 20% ont plus de 70 ans et près de 8% plus de 80 ans. Pour ce même organisme, parmi l'ensemble des groupes de logements de plus de 20 unités, 33 dont 13 à Marseille, rassemblent une population de titulaires du bail dont plus de la moitié est âgée de 60 ans et plus (ce taux allant de 50,4 % à 97,3 %).

Cette concentration de ménages plus âgés se retrouve plutôt dans des résidences de taille moyenne ou petite, avec une proportion en relation directe de locataires anciens, voire très anciens, y compris présents depuis la livraison des appartements.

La prise en charge du logement des personnes âgées par les organismes de logements sociaux est donc un fait qui va aller croissant, au moins pour deux à trois décennies.

Ce qui répond aux politiques sociales et de santé qui incitent fortement au maintien à domicile des personnes vieillissantes, y compris pour celles qui ont besoin d'un accompagnement ou de soins.

Ce qui répond aussi à la demande très majoritaire des locataires.

Jusqu'où les organismes peuvent-ils répondre à ces besoins et quelles sont les implications sur les politiques patrimoniales et de gestion ?

Cette question paraît d'autant plus pertinente qu'avec la baisse prévisible des revenus des personnes vieillissantes dans les prochaines années, il est probable que la demande de logements locatifs aidés de la part des retraités augmentera.

Ceci nous montre que, si le vieillissement des locataires, en même temps que l'augmentation des demandeurs âgés, n'est pas pris en compte ou sous estimé, le risque est de se retrouver confronté, tôt ou tard, à des dysfonctionnements, tant du point de vue de l'offre en logements, que de la gestion quotidienne.

Car les implications du vieillissement de la population des locataires ne se confondent pas avec celles du logement des personnes malades ou handicapées. Tout particulièrement, elles invitent à se questionner à nouveau sur les relations sociales au sein des ensembles résidentiels, sur les liens entre quartiers et ville, sur l'accessibilité des services, etc....

Ainsi, il convient de prendre en compte que les jeunes retraités et les seniors jusqu'à 70 ans et plus, dans leur grande majorité, ne sont pas demandeurs de services quotidiens spécifiques, ni d'une intervention pour l'adaptation de leur logement.

Par contre, leur présence peut être valorisée comme un bénéfice pour la qualité des relations d'un ensemble résidentiel du fait de la disponibilité de certains d'entre eux pour s'engager dans des actions d'animation, de soutien scolaire, etc., que ceci se fasse au sein des associations ou de façon informelle.

De la même manière, il convient de prendre en compte, aussi, que d'autres personnes appartenant à cette même catégorie d'âge souffrent vis-à-vis de leur environnement d'un sentiment d'insécurité qui entraîne certains à moins sortir, moins communiquer qui les conduit à se couper du voisinage

avec un risque de désocialisation. Ce qui, bien sûr, tient souvent à l'ambiance de la cage d'escalier, de l'immeuble, du quartier et renvoie, pour partie, à des problématiques de gestion de proximité.

Pour d'autres personnes, encore, la perte d'aisance à se déplacer demande, quant à elle, outre des adaptations dans les logements et leurs accès, des incitations ou un soutien au développement d'activités de services à la personne dont la demande augmente avec le vieillissement.

La réponse à apporter n'est donc pas unique et combine différentes actions possibles selon les situations :

- adapter les logements aux besoins des ménages : en terme d'équipement et d'accessibilité
- identifier et proposer des logements adaptés du point de vue de leur qualité propre, mais aussi de leur localisation
- favoriser la mobilité résidentielle d'adaptation
- maintenir et développer l'accessibilité aux services urbains
- identifier les besoins en services à domicile et de proximité, favoriser leur développement
- veiller à la qualité des espaces communs, à celle de leurs équipements et de leur animation, notamment en s'appuyant sur des personnes âgées volontaires
- favoriser la communication et les échanges pour prévenir l'isolement mais aussi pour valoriser la participation des anciens à la vie sociale et aux échanges entre générations.

Cette énumération n'est pas exhaustive. Elle place le cadre des objectifs qui pourraient être synthétisés par une question unique :

Comment adapter la gestion quotidienne et le patrimoine tout en concevant une programmation réaliste au-delà des adaptations « au coup par coup » ?

Posé ainsi, l'enjeu auquel les organismes de logements sociaux sont confrontés paraît pouvoir être aisément cerné pour autant qu'il soit pris en compte de façon effective dans une stratégie patrimoniale. Ce n'est pas aussi simple pour différentes raisons qui peuvent concerner aussi bien les organisations internes, le management d'entreprise et des services, que la définition du champ d'action par les décideurs et les animateurs des politiques (urbaine, d'habitat, sociale, de santé...). Bien souvent les actions d'accompagnement du vieillissement de la population demeurent enfermées dans une approche confondant vieillissement et handicap ou, de façon plus ancienne, dans la création de maisons de retraite médicalisées ou non.

Malgré certaines volontés de bouger, d'aborder la question de façon différente, notamment par la gestion de proximité, la confirmation du rôle des gardiens d'immeuble, des réflexions sur l'aide à domicile, les expériences de l'Opac Sud comme de la Logirem en matière d'aide au maintien à domicile des personnes âgées demeurent encore marquées par la confusion avec l'aide aux personnes handicapées.

Cependant, en matière d'adaptation de logement, l'expérience de l'OPAC Sud souligne qu'il n'y a pas de réponse unique et qu'il est nécessaire à chaque fois qu'un locataire demande une adaptation de son logement d'aller voir et d'évaluer les besoins réels.

Dans cet esprit, une convention entre cet organisme et « Handitoit » a été signée avec deux objectifs principaux :

- travailler en amont des permis de construire en tenant compte de la réglementation de 2005 sur l'accessibilité et l'adaptation des logements et réaliser dans tout programme neuf supérieur à 10 logements 10% d'appartements dédiés aux personnes handicapées.
- mettre en corrélation le logement adapté au degré d'handicap de la personne et ceci autant à l'intérieur du logement que dans ses accès et la proximité des services.

Un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble du patrimoine sera réalisé en 2009 et devrait permettre d'estimer ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas, les ensembles résidentiels où les personnes avec handicap peuvent accéder ou non, celles qui seront adaptables ou non, etc....

En direction des personnes âgées, plus spécifiquement, l'OPAC Sud développe depuis une quinzaine d'années une démarche volontaire d'adaptation du logement pour le maintien à domicile. Ce sont des opérations ponctuelles : installations d'ascenseurs, adaptation des logements mais en essayant de ne pas stigmatiser l'appartement par les équipements adaptés mis en place (surtout dans les salles de bains). Ces actions répondent au fait que « la majorité des personnes âgées veut rester dans son logement même s'il est situé au 4ème étage sans ascenseur ». Ces adaptations sont plus légères que dans le cas de personnes handicapées. Toutes les personnes qui les demandent les obtiennent et elles sont réalisées de façon que, lorsque la personne quittera son logement, celui-ci conviendra toujours à des personnes plus jeunes.

Cette démarche est conduite avec le PACT'ARIM qui intervient pour accompagner le locataire, depuis le diagnostic jusqu'à la réalisation des travaux, en passant par la constitution du dossier de demande d'aide.

Un autre mode d'adaptation serait la permutation, l'échange de logements entre locataires. Un dispositif favorisant ces échanges pourrait peut-être entraîner un renouveau de rotation dans un parc qui, aujourd'hui, est à la fois saturé et immobile. Lorsque des demandes dans ce sens apparaissent, l'OPAC Sud les prend en compte mais, actuellement, ne les incite pas, ne les organise pas. Des initiatives spontanées de quelques locataires sur Internet proposant d'échanger leurs logements ouvrent peut-être une perspective dans ce sens.

Mais, alors que la première priorité de nombreux organismes, aujourd'hui, est la construction neuve, l'impact du vieillissement de la population sur la stratégie et la gestion patrimoniale n'est peut-être pas encore prise à sa juste mesure.

7. Les enjeux sociaux du vieillissement de la population

« Quand on met en avant le thème de l'espace public, et je ne suis pas le seul à le préconiser, on retrouve des vertus fondatrices, des idées de civilisation, des idées du collectif. Il est grand temps que le collectif revienne. Le combat pour retrouver une conscience collective me paraît plus important que celui de l'orthodoxie urbaine, le respect des grandes traditions »²⁰.

« - Aujourd'hui, être âgé est devenu très mal vu dans nos sociétés, aussi bien par les gens concernés que par ceux que l'on dit jeunes. Mais c'est une grave erreur. Inutile de se polariser sur les affres de la vieillesse : personne ne sait comment il va vieillir. Quelque soit son âge, mieux vaut se dire « je vis au présent avec une possibilité d'avenir. Cela va dépendre de moi. » Derrière la perception négative de la vieillesse se cache bien entendu une vision du monde très libérale : la société ramène les gens à une sorte de valeur économique, à une capacité de production. Elle monte au début, pendant la formation, puis atteint un maximum avant de décroître de plus en plus vite, à mesure que l'on vieillit. C'est une vision simpliste ! Elle réduit les individus à l'argent qu'ils peuvent gagner ou aux bénéfices que leur entreprise peut tirer d'eux. J'estime qu'il vaudrait mieux ramener les gens à leur capacité de créer du bonheur autour d'eux.

- Mais cette capacité ne va pas aider à payer les retraites par exemple... Comment, économiquement, notre société peut-elle s'adapter au boom démographique des retraités ?

- Il faudra sans doute travailler plus longtemps. Mais, j'entends le mot « travail » davantage comme le fait de participer à la société, plutôt que d'être soumis à un outil de production. C'est cela qui est important : disposer d'une occupation au sein de la société. Je pense que l'on devient vieux lorsqu'on ne participe plus, lorsque plus personne n'a besoin de vous. Il faut donc que le troisième âge soit davantage intégré, parce que le bonheur de chacun provient du sentiment d'être utile »²¹.

Ces deux citations fixent le cadre des enjeux : les « personnes âgées » ne peuvent constituer une catégorie de politique publique, ne serait-ce que parce que « la personne âgée » n'existe pas comme un type social unifié. Il y a de nombreuses façons d'être une personne âgée, y compris une « personne âgée modeste ou pauvre » tel que nous avons cerné notre objet de recherche. Pour autant, le vieillissement de la population dans notre société post-industrielle est devenu un fait social avéré qui suscite des propos à foison sur l'explosion de la demande de soins ou le financement des retraites.

Cette vision négative et simpliste tend à incruster l'idée que le phénomène constitue un risque social et économique pour la formation sociale entière. Plutôt que de poser la question des solidarités nécessaires qui éviterait d'instaurer une nouvelle catégorie d'exclus, ou d'ayant droit, les discours socialisés (socialisés parce que publiés et lus, diffusés et entendus à travers le système des médias) déploient leur écran de fumée qui voile la possibilité d'une ré-interrogation de notre organisation sociale au regard du vieillissement de la population. La conséquence ultime en est une culpabilisation des plus âgés, fautifs d'imposer aux futurs nouveaux retraités de travailler encore un peu plus, alors qu'une grande part d'entre eux ont déjà été placés en dehors du système classique des emplois.

Quant aux plus pauvres parmi les plus âgés, ne nous inquiétons pas pour eux, diraient les cyniques : « il n'y en a plus ». Peut-être ne sont-ils pas loin de la réalité car il faut se rappeler que l'état de santé de chaque individu tout au long de sa vie est fonction de son niveau d'instruction, de l'activité professionnelle qu'il a conduite et de ses revenus.

Les personnes appartenant à un ménage à faible revenu accusent un vieillissement prématuré par rapport à ceux qui disposent de meilleurs revenus : Un ouvrier non qualifié au chômage, par exemple, accuse un vieillissement prématuré de plus de 5 ans par rapport à un cadre supérieur en activité²². L'espérance de vie à 35 ans est de 35 ans pour un manœuvre, de 45 ans pour un

²⁰ Lyon Y., in Cahiers de la recherche architecturale, 1993

²¹ Extrait d'un entretien de B. Beauté avec A. Jacquard, Latitudes, décembre 2008

²² Cf. État de santé, vieillissement relatif et variables socioéconomiques, CREDES, 1994

ingénieur²³. Derrière l'apparente égalité de tous face à la vieillesse et à la mort se cache donc la réalité : « Les personnes les plus fragiles des groupes socio-économiques les plus bas meurent avant d'être vieux »²⁴. En France, aujourd'hui, un peu du tiers des décédés (35%) le sont avant 75 ans.

Pourtant, nous avons rencontré des vieux pauvres, bien sûr ce n'était pas des personnes dont on pourrait dire qu'elles appartiennent au quart-monde, plutôt des personnes modestes qui, avec la montée en âge, ont vu leurs ressources se réduire du fait de différents accidents dont le plus fréquent est le veuvage. Le veuvage qui, chez les femmes de cette génération, aujourd'hui, expose particulièrement à la perte de revenus à cause de la faiblesse des pensions de réversion et parce qu'elles n'ont pas toujours été salariées et donc, reçoivent une retraite faible, voire pas de retraite du tout, hormis le minimum vieillesse.

Aujourd'hui, la France affiche un regain de natalité, le système des retraites futures s'en trouvera-t-il protégé ? Rien n'est moins certain. L'histoire ne se rejoue pas. La croissance des Trente Glorieuses est celle des Trente Glorieuses, elle ne reviendra pas, pas de cette façon. Il n'est pas lieu ici de jouer les prospectivistes, ni les devins, mais beaucoup d'éléments et d'évènements récents portent à croire que les modèles sociaux et économiques dominants sont appelés à se transformer, au moins à évoluer. Vers quoi ? Cela dépend de ce que nous (l'ensemble des actifs d'aujourd'hui) mettrons en place et aussi de la résistance / invention du corps social.

Face à ce contexte, la question du logement et des aménagements de la ville porte un potentiel de renouvellement. Non pas le renouvellement urbain d'une agence qui porte le nom de cette politique, mais quelque chose de plus fondamental, quelque chose qui ne se contente pas de croire que la forme (urbaine) possède seule la capacité de générer le fond (social et humain). Une pensée pratique capable d'inverser cette proposition et d'affirmer que « la vieillesse » ne doit pas être confisquée par la médecine qui la réduit à des questions de santé, de dépendance avec pour objectif le maintien à domicile seul capable aujourd'hui de ne pas faire exploser la dépense publique relative à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. L'accroissement des générations âgées par rapport aux générations plus jeunes suscite trop souvent un certain catastrophisme. Il est indispensable d'en montrer le caractère excessif, en situant les processus du vieillissement et les différentes vieillesse dans une double perspective de parcours de vie et de rapports entre générations. Ce qui peut être un cadre pour les politiques d'aménagement.

Les enjeux sociaux et économiques du vieillissement de la population ne se réduisent pas à la santé, la dépendance, le maintien à domicile. Trois phénomènes traduits en domaines d'actions pensés et organisés les uns par rapports aux autres et qui clôturent toute possibilité d'action différente.

Or, l'allongement de la durée de vie qui entraîne une augmentation du taux de personnes âgées ouvre des champs d'action bien plus étendus, non pas tant parce que des personnes vivent plus longtemps qu'auparavant, mais parce que ce fait entraîne un autre, celui de la coprésence de plus de générations que jamais dans l'histoire.

La cohabitation de cinq générations au sein d'une même famille et, surtout, de la formation sociale est une réalité qui entraîne la nécessité de (re)définir des politiques et leurs modes de mise en oeuvre : politiques de l'habitat, de l'aménagement, de services, d'activités.

Des politiques non pas dédiées aux « seniors » mais à l'ensemble des générations alors que déjà s'opèrent des réorganisations, des recompositions qui échappent à la puissance publique et définissent le cadre d'un possible devenir qui n'en est pour autant pas certain. Il n'est pas certain, comme jamais ne le sont les changements de paradigmes (et d'épistémès) avant d'être réalisés. Il n'est pas certain parce que ses logiques ne sont pas celles de la productivité, de la création de richesses confiscables, mais plutôt du partage, de la solidarité et de l'échange.

Angélisme dira-t-on avec raison. Mais cet angélisme est celui du développement durable qui, par rapport à notre objet (les personnes âgées modestes et pauvres, mais cela est valable aussi pour les personnes dépendantes, les handicapés) impose de passer d'une définition des politiques

²³ 1980-1989. Cf. Guy Desplanques, « L'inégalité sociale devant la mort ». In : La Société française : données sociales 1993. INSEE, 1993

²⁴ Henrard JC, Les Défis du vieillissement. La Découverte, 2002

publiques à partir de cibles à celle de mode de vie, d'échange et de solidarité (sociale donc également entre générations).

Pour conclure, il est nécessaire de retourner au concret des actions possibles pour dire à nouveau ce qu'en substance les personnes âgées rencontrées ainsi que les personnes qui se sont investies dans notre groupe de discussion nous ont transmis :

- les politiques ne peuvent pas faire l'économie de la connaissance des terrains ou / et des groupes sociaux envers lesquels elles agissent ;
- les « personnes âgées modestes et pauvres » ne forment pas une catégorie sociale à part entière, cependant cette notion permet de placer au cœur des projets de gestion et d'aménagement de la ville la question des solidarités avec/entre les groupes sociaux et groupes générationnels qui la composent ;
- les personnes âgées ne sont pas des reclus potentiels mais des ressources pour les générations qui suivent ;
- les politiques d'aménagement et de gestion des villes et des territoires de vie doivent viser l'accès aux ressources pour tous par la mobilité, mais aussi au confort de tous, unique façon de favoriser les échanges, la constitution d'un corps civil impliqué dans la gestion de ses espaces de vie ;
- La gérontologies, enclose dans une représentation de la vieillesse comme déficience, ne peut pas gouverner les politiques locales à destination des personnes âgées, seulement y participer ;
- La vieillesse n'est pas une maladie, juste un état de vie.

Un individu devient vieux quand il décide l'être. Lorsqu'on commence à se dire : «Je suis trop âgé, je n'ai plus rien à faire...», alors oui, on est âgé. Mais tant qu'une personne possède des choses à accomplir, elle reste jeune. C'est une question d'attitude²⁵.

²⁵ JAQUARD A, op. cité

ANNEXE

Ont participé au groupe de discussion :

Christiane Adragna, OPAC Sud

Eric Baudet, Architecte – ETM

Marlène Benhamou CRAM Sud Est (Directrice de l'action sociale)

Laetitia Berthier-Flandin – Marseille Provence Métropole (Chargée de projet SCOT)

Jean Canton, Ville de Marseille (Directeur de l'Urbanisme)

Laurence Diederichs-Diop, CCAS Marseille (Direction études et analyses des besoins sociaux)

Francine Durand-Mabire, CLIC Marseille (Coordinatrice)

Florence Hannin, Ville de Marseille (chargée de mission à la DGUH mission développement)

Monique Linossier, association ELIA (Directrice)

Jocelyne Morel, Etudiante Master 2 « conduite de projets en ESS par la Recherche-action »

Marc Petit, Architecte Urbaniste libéral

Manuel Pinto, Petits Frères des Pauvres (Directeur région PACA)

Geneviève Ruysen, Marseille Provence Métropole (Chargée de mission ANRU)

Michel Teule, sociologue, CERFISE